



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel
(Hansard)

Volume 152 N° 152
Le mercredi 21 octobre 2026

Présidence de l'honorable Francis Scarpaleggia

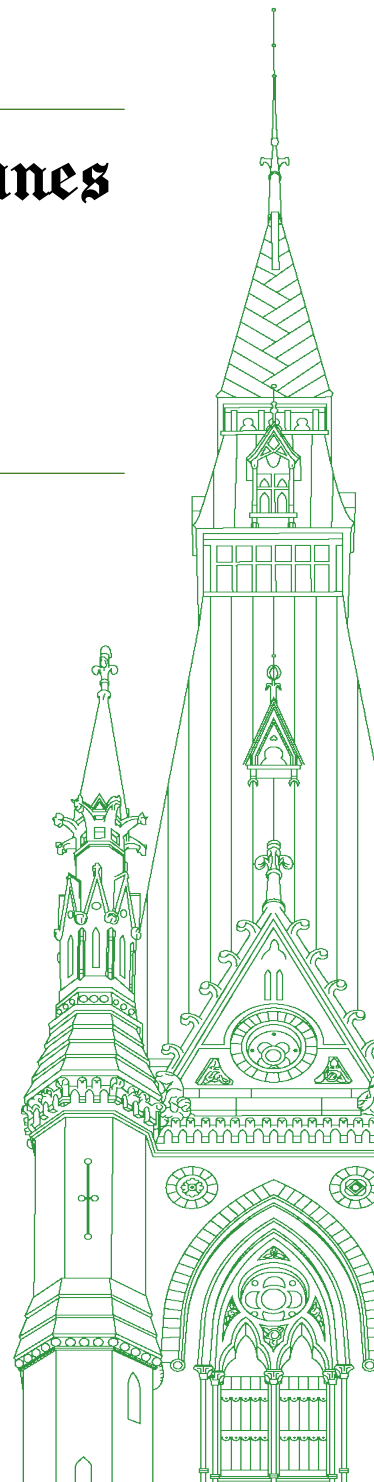


TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 octobre 2026

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

● (1400)

[Traduction]

Le Président: Nous allons maintenant chanter l'hymne national, qui sera entonné aujourd'hui par le député de Kitchener-Sud—Hespeler.

[Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA JOURNÉE MONDIALE DE LA DIGNITÉ

Giovanna Mingarelli (Prescott—Russell—Cumberland, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui à l'occasion de la Journée mondiale de la dignité. La dignité est quelque chose que nous avons tous en commun, quels que soient nos origines, notre genre, nos croyances, notre langue ou notre situation. Nous méritons tous d'être traités avec respect et bienveillance. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin d'une révolution de la bienveillance. Dans un monde qui peut parfois sembler divisé, notre humanité commune est plus forte que ce qui nous sépare.

Je suis fier que la circonscription de Prescott—Russell—Cumberland montre la voie. Lors de la semaine nationale de la gentillesse de cette année, les collectivités de notre circonscription, qui se démarque par sa compassion, se sont mobilisées pour montrer que chaque geste de bienveillance compte. À Russell, la bienveillance a pris la forme d'une partie de quilles réunissant des pompiers et des enfants, tandis qu'à Casselman et à Clarence-Rockland, elle a consisté à passer du temps avec des personnes âgées. À Alfred, Plantagenet et Hawkesbury, la bienveillance s'est traduite par des gestes de bonté au sein des collectivités.

Ces exemples nous rappellent que la bienveillance commence par chacun d'entre nous et que chaque geste compte. Je souhaite à tous les Canadiens une joyeuse Journée mondiale de la dignité.

L'ÉQUIPE NATIONALE DE SUDBURY AUX JEUX D'OLYMPIQUES SPÉCIAUX CANADA

Jim Bélanger (Sudbury-Est—Manitoulin—Nickel Belt, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à l'équipe qui a représenté Sudbury aux Jeux d'été d'Olympiques spéciaux Canada 2026, à Medicine Hat. La semaine

dernière, j'ai eu l'occasion de rencontrer certains athlètes qui ont fièrement représenté notre collectivité. Je tiens à féliciter Josée et Danie, qui ont remporté des médailles d'or. J'aimerais aussi souligner l'exploit impressionnant que Jesse a accompli en remportant deux médailles, une d'argent et une de bronze. Je tiens également à saluer tout particulièrement Eric et Renée, qui ont terminé quatrième et cinquième à la compétition de bocce. J'aimerais remercier notamment Lynne Houle, coordonnatrice communautaire de la division de Sudbury d'Olympiques spéciaux Canada. Au cours de ses 23 années de service, son leadership et son dévouement ont aidé d'innombrables athlètes à atteindre leurs objectifs et à réaliser leur plein potentiel.

Je félicite encore une fois les athlètes, les entraîneurs et les bénévoles pour leurs réalisations exceptionnelles.

L'ÉCOLE PRIMAIRE GREEN GABLES

Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, peu d'histoires sont aussi étroitement liées à l'Île-du-Prince-Édouard qu'*Anne... la maison aux pignons verts*. Il est donc tout à fait à propos qu'une nouvelle école, l'école primaire Green Gables, située dans la région de East Royalty, à Charlottetown, perpétue ce lien auprès d'une nouvelle génération d'élèves de l'Île.

Les œuvres de Lucy Maud Montgomery ont fait découvrir à des millions de lecteurs du monde entier la beauté, le caractère et l'esprit de l'Île-du-Prince-Édouard. Cet héritage perdure aujourd'hui, non seulement dans nos livres et notre secteur touristique, mais aussi dans nos écoles, dans nos collectivités et, surtout, chez les jeunes insulaires qui y grandissent.

Je tiens à féliciter les élèves, les enseignants et les membres de la communauté qui feront de l'école primaire Green Gables un élément important de l'avenir de Charlottetown. Puisse cet établissement être un lieu où des générations de jeunes insulaires apprendront, grandiront et trouveront peut-être un peu de l'esprit d'Anne Shirley.

● (1405)

LA SEMAINE DE LA PETITE ENTREPRISE

Richard Bragdon (Tobique—Mactaquac, PCC): Monsieur le Président, c'est la Semaine de la petite entreprise au Canada, et je tiens à rendre hommage aux entrepreneurs et aux propriétaires de petites entreprises qui travaillent sans relâche dans la circonscription de Tobique—Mactaquac, dans les provinces atlantiques et partout au pays.

Déclarations de députés

L'un des plus grands privilèges qui me sont donnés à titre de député est de visiter des petites entreprises de ma région et d'être témoin de la persévérance de toutes les personnes qui ont contribué à leur création. Ces hommes et femmes ne se contentent pas de créer des emplois: ils soutiennent des familles, ils bâtissent des collectivités et ils se surpassent pour leurs concitoyens.

Les Canadiens estiment que le travail acharné devrait porter ses fruits. De ce côté-ci de la Chambre, nous continuerons de réclamer la réduction des impôts et des formalités administratives, afin de donner aux entrepreneurs la liberté dont ils ont tant besoin pour investir, embaucher et prospérer.

À l'occasion de la Semaine de la petite entreprise, reconnaissons le rôle essentiel que ces entreprises jouent dans nos collectivités et fournissons notre part d'efforts en soutenant les commerces locaux le plus souvent possible. Je remercie leurs propriétaires d'être prêts à faire les sacrifices nécessaires, à prendre des risques et à voir grand malgré des conditions très difficiles. Au nom d'une nation reconnaissante, nous leur disons merci. Ils ont contribué à bâtir notre pays, et ils seront essentiels à sa relance.

* * *

LE CIMETIÈRE MILITAIRE NATIONAL

L'hon. Mona Fortier (Ottawa—Vanier—Gloucester, Lib.): Monsieur le Président, le cimetière militaire national du Canada est situé au cimetière Beechwood, dans Ottawa—Vanier—Gloucester.

[Français]

Chaque année, des centaines de Canadiens et de Canadiennes se rassemblent en ce lieu historique, lors du jour du Souvenir, pour rendre hommage au courage et sacrifice ultime des hommes et des femmes qui ont servi notre pays.

Monsieur le Président, saviez-vous que vous pouviez découvrir l'exposition du groupe 10 du Programme d'arts des Forces canadiennes jusqu'au 6 décembre?

À travers l'art, cette 25^e exposition au cimetière Beechwood permet de mieux comprendre les réalités du service militaire, les opérations et le devoir de mémoire après avoir été intégré auprès du personnel et des déploiements des Forces armées canadiennes.

[Traduction]

À la suite de la tragédie survenue la semaine dernière à Wainwright, rappelons-nous à quel point il est important d'honorer ceux et celles qui servent notre pays avec courage et dévouement. Ensemble, continuons de préserver leur souvenir et de transmettre leurs histoires aux générations futures.

Nous nous souviendrons d'eux et d'elles.

* * *

LA CAMPAGNE DU COQUELICOT DE 2026

John Brassard (Barrie—Sud—Innisfil, PCC): Monsieur le Président, ce vendredi, je me joindrai à des anciens combattants et à leur famille, à des membres des Forces armées canadiennes, à des politiciens et à des bénévoles de la collectivité pour souligner le lancement de la Campagne du coquelicot de 2026 du centre de l'Ontario, à la Légion de Barrie. La campagne de cette année est particulièrement importante, car elle marque le 100^e anniversaire de la Légion.

Du 24 octobre au 11 novembre, les Canadiens porteront de nouveau le coquelicot pour rendre hommage à ceux qui ont servi notre pays, à ceux qui continuent de le servir et à ceux qui ont fait le sacrifice ultime. Nous nous souviendrons d'eux après leur passage dans l'au-delà. Cette année, c'est le cœur lourd que nous nous réunissons à la suite de la perte tragique de quatre membres des Forces armées canadiennes à la BFC Wainwright. Nos pensées accompagnent leurs familles, leurs amis et leurs collègues militaires, ainsi que ceux qui se remettent de leurs blessures.

Dans l'Évangile selon Jean, chapitre 15, verset 13, Jésus dit: « Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis. » J'encourage tout le monde à porter le coquelicot, à soutenir sa section locale de la Légion, à assister à une cérémonie du jour du Souvenir et à prendre un moment pour réfléchir aux droits et aux libertés que les membres des Forces armées canadiennes ont protégés au sacrifice de leur vie. Engageons-nous à défendre ces droits et libertés de toutes nos forces.

* * *

LA RECONNAISSANCE DE L'EXCELLENCE EN MATIÈRE DE COLLECTE DE FONDS

Jessica Fancy (South Shore—St. Margarets, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui afin de rendre hommage à deux jeunes Néo-Écossais qui ont déployé de remarquables efforts pour défendre des causes importantes.

Landon Smith, marathonien et pompier volontaire de l'île du cap de Sable, a couru 804 kilomètres entre The Hawk et Meat Cove en seulement 14 jours cet été. Il a couru pour Autism Nova Scotia et ses camps d'été et a contribué à recueillir 65 000 \$. Inspiré par son neveu autiste, M. Smith a transformé un lien personnel en un soutien significatif pour les familles canadiennes.

Darcy Eygun, de Bedford, a couru 1 000 kilomètres en Nouvelle-Écosse afin de recueillir des fonds pour l'organisme Feed Nova Scotia et de sensibiliser la population à cette cause. J'ai parcouru un tronçon de 25 kilomètres avec lui.

Ces jeunes hommes nous rappellent que le leadership ne se définit pas par notre âge ou notre titre, mais par la volonté d'agir pour les autres. Ils ont fait preuve de détermination, de compassion et d'esprit communautaire dans leur réalisation.

Je demande à tous les députés de se joindre à moi pour féliciter Landon Smith et Darcy Eygun d'avoir transformé chaque kilomètre en un puissant message d'espoir et de générosité.

* * *

● (1410)

[Français]

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska—des-Sources, PCC): Monsieur le Président, au Québec, la crise de l'abordabilité prend des proportions inquiétantes. Même les travailleurs peinent à nourrir leurs familles.

Selon le rapport Bilan-Faim 2026 publié aujourd'hui par Banques alimentaires Canada, les banques alimentaires du Québec répondent à plus de 3,2 millions de demandes d'aide alimentaire chaque mois, ce qui est une hausse de près de 5 %. Ce qui est plus troublant encore, c'est que 23 % des bénéficiaires occupent un emploi. Ce sont des Québécois et des Québécoises qui travaillent, qui paient leurs factures, mais qui n'arrivent plus à remplir le panier d'épicerie. À Montréal, la moitié des organismes ont déclaré devoir réduire la taille des paniers pour pouvoir nourrir davantage de gens.

Derrière ces chiffres, il y a des humains. Ce sont des parents qui sautent des repas pour nourrir leurs enfants, des enfants qui arrivent à l'école avec une boîte à lunch vide, des aînés qui peinent à se nourrir à cause de l'inflation. Dans un pays aussi riche que le Canada, personne ne devrait avoir à choisir entre payer son loyer et manger à sa faim. Les Québécois et les Québécoises ont besoin de mesures concrètes.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DES ÉDUCATRICES ET ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Monsieur le Président, en cette Semaine nationale des éducatrices et éducateurs de la petite enfance, je vais me permettre de saluer celles et ceux qui accompagnent nos tout-petits dans leurs premières découvertes.

Jour après jour, ils accueillent les émotions de nos enfants, encouragent leur curiosité et les aident à trouver leur place dans le groupe. Derrière chaque histoire racontée, derrière chaque enfant consolé, il y a du cœur, de l'engagement et surtout beaucoup, beaucoup, beaucoup de patience.

Que ce soit en garderie privée, en milieu familial ou dans un centre de la petite enfance, un fier héritage du Parti québécois qui a permis de faire une avancée importante pour l'égalité entre les sexes, l'expertise de ces professionnels offre aux enfants des bases solides pour toute la vie et permet surtout aux parents de leur confier en toute sérénité ce qu'ils ont de plus précieux.

Au nom des familles de ma circonscription et du Bloc québécois et, j'en suis sûr, de tous les collègues à la Chambre, je remercie toutes les éducatrices et tous les éducateurs de la petite enfance. Dans mon cas, je remercie Michèle et Sonia qui prennent soin chaque jour de mon petit garçon. Je les remercie pour leur rôle, qui est peut-être le plus fondamental, celui de faire grandir le Québec de demain.

* * *

[Traduction]

L'ASSOCIATION ISLAMIQUE DU MANITOBA

L'hon. Terry Duguid (Winnipeg-Sud, Lib.): Monsieur le Président, il y a 50 ans, un petit groupe de familles musulmanes fondait la première mosquée du Manitoba, sur l'avenue Hazelwood, à Winnipeg. Ce lieu de culte, aujourd'hui connu sous le nom de mosquée Pioneer, a été témoin de l'essor de la communauté au fil des ans. C'est ainsi qu'en 2007, l'Association islamique du Manitoba a ouvert la grande mosquée de Winnipeg sur la rue Waverley. Je me souviens que les gens se demandaient pourquoi elle avait été construite si loin de la ville. Aujourd'hui située au cœur du quartier florissant de Waverley-Ouest, dans Winnipeg-Sud, elle est un lieu de rassemblement pour des milliers de membres de la communauté musulmane en pleine croissance du Manitoba.

Déclarations de députés

Mes liens d'amitié avec des familles comme les El Tassi et les Zeid remontent à plusieurs décennies. Les iftars du ramadan, les rassemblements communautaires et mes démarches pour réunir des familles au Canada ont été autant d'occasions de nouer de nouvelles amitiés. L'Association islamique du Manitoba poursuit son travail de rapprochement en accueillant des gens de toutes les confessions lors de ses journées portes ouvertes et d'autres activités communautaires.

Je remercie la communauté musulmane du Manitoba de son amitié, de sa confiance et de sa contribution exceptionnelle à la province. Je la félicite pour ses 50 années remarquables.

* * *

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Kelly DeRidder (Kitchener-Centre, PCC): Monsieur le Président, les banques alimentaires du Canada ont enregistré 2,36 millions de visites pendant le mois de mars seulement, un bond de 117 % depuis 2019. Dans la région de Waterloo, une famille sur neuf dépend des banques alimentaires pour s'en sortir.

M. Jim Balsillie, un homme d'affaires de Waterloo, a fait un don extraordinaire de 4,5 millions de dollars à la banque alimentaire locale. C'était un acte de bonté et de générosité incroyable. Le fait que cette banque alimentaire ait, malgré un don de cette ampleur, encore besoin d'un soutien accru démontre à quel point les besoins sont devenus criants.

Une chose est sûre, le gouvernement libéral refuse de reconnaître qu'il y a une crise de l'abordabilité et d'assurer la stabilité de nos marchés. Tant que cela ne changera pas, la situation ne fera qu'empirer. Les Canadiens doivent être en mesure de mettre du pain sur la table sans compter sur une banque alimentaire. Le gouvernement libéral doit répondre aux besoins des Canadiens ordinaires.

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA POLIO

Brendan Hanley (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, pendant la semaine où nous soulignons la Journée mondiale contre la polio, nous revenons sur une extraordinaire réussite, car on est tout près d'éradiquer la poliomyélite même s'il reste des obstacles. La poliomyélite demeure endémique dans seulement deux pays. Cela dit, il ne faut pas sous-estimer la difficulté de parvenir jusqu'aux enfants dans un contexte de conflit, de méfiance et de désinformation. Grâce à sa contribution de plus de 1 milliard de dollars, le Canada, qui joue un rôle de premier plan, a facilité la vaccination de plus de 2,5 milliards d'enfants, ce qui a réduit de plus de 99,9 % le nombre de cas de polio.

Je salue également le Rotary International, un cofondateur de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, pour son travail remarquable et le leadership qu'il exerce depuis des dizaines d'années. Ramesh Ferris, qui fait partie de l'organisation, est un Yukonnais qui a survécu à la maladie et un champion de la santé à l'échelle mondiale. Grâce à ses inlassables actions militantes partout dans le monde, Ramesh Ferris contribue à poursuivre le rêve du Canada d'éradiquer la maladie.

Rendons hommage à Ramesh et joignons-nous à lui et à toutes les personnes dévouées, qu'il s'agisse des personnes en première ligne de la vaccination, des planificateurs, des décideurs et des bénévoles, qui continuent à œuvrer pour un monde sans poliomyélite.

Questions orales

● (1415)

LA TRAGÉDIE À LA BASE DES FORCES CANADIENNES WAINWRIGHT

Kathy Borrelli (Windsor—Tecumseh—Lakeshore, PCC): Monsieur le Président, à la suite de la tragédie survenue samedi à la Base des Forces canadiennes Wainwright, je tiens à prendre un moment pour reconnaître la gravité des événements et pour rendre hommage aux personnes et aux familles dont la vie a été changée à jamais.

Le soldat Daniel Thrasher, de Tecumseh, en Ontario, un fantassin du régiment Princess Patricia's Canadian Light Infantry depuis décembre 2025, a été grièvement blessé dans l'incendie de samedi. Avant de s'enrôler dans l'armée, il jouait au football dans l'équipe de l'Université Wilfrid-Laurier et avec les Lancers de l'Université de Windsor. Il a également travaillé comme pompier forestier à Edson, en Alberta.

Nos pensées accompagnent Daniel, ses parents, John et Carmen, ainsi que ses frères et sœurs en cette période difficile.

Dans les moments comme celui-ci, l'ensemble de la population prend conscience de la force, de la compassion et de la solidarité dont font preuve les militaires courageux qui risquent leur vie jour après jour pour protéger notre pays. Nous demandons à tous les députés de prier pour Daniel et sa famille.

* * *

[Français]

LES JEUNES ET LA PORNOGRAPHIE

Louis Villeneuve (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, je tiens à souligner le courage de Charles-André, un jeune de 17 ans qui a choisi de témoigner auprès de notre ministre de la Santé de la facilité avec laquelle les jeunes peuvent accéder à la pornographie et des effets néfastes qu'elle a sur leur développement, tant sur le plan psychologique que physique. Il a exprimé son souhait de voir le gouvernement agir afin de mieux protéger les jeunes relativement à cet enjeu. C'est précisément ce que nous voulons faire.

Je souhaite reconnaître cette décision courageuse d'utiliser son propre vécu, malgré le caractère très intime du sujet, afin de venir en aide à d'autres jeunes. Son témoignage contribue à nous sensibiliser aux conséquences de la banalisation de la sexualité et à prévenir certains comportements inappropriés chez les jeunes. Son intervention rappelle avec force l'importance du projet de loi C-34 et de la loi issue du projet de loi C-16.

Charles-André est un modèle pour les jeunes de son âge. Je le remercie de son geste inspirant, de son engagement et de son courage. Nous sommes fiers de lui.

* * *

[Traduction]

LA TRAGÉDIE À LA BASE DES FORCES CANADIENNES WAINWRIGHT

L'hon. Pierre Poilievre (Battle River—Crowfoot, PCC): Au moment où je parle, monsieur le Président, des soldats brûlés des pieds à la tête sont à l'hôpital, aux quatre coins de l'Alberta, parce qu'ils ont choisi de plonger dans le brasier à répétition afin de sauver des compatriotes. Ils s'ajoutent à la liste éternelle des héros, où

figurent évidemment les quatre jeunes hommes extraordinaires qui ont perdu la vie en fin de semaine.

Je viens de revenir de Wainwright. J'y ai rencontré des soldats, du personnel infirmier, des médecins et des pompiers, et je peux dire aux députés que ces personnes font le bien, qu'elles le font bien et qu'elles sont exceptionnelles sous tous les angles. Un parcours long et ardu attend la ville, le district, la base, les blessés et les familles endeuillées sur la voie du rétablissement. Les gens peuvent cependant compter sur moi pour être leur porte-parole et pour lutter afin que le gouvernement fasse tout le nécessaire pour rendre ce parcours moins pénible.

Entretiens, je demande aux Canadiens de donner du sang, du temps et de l'argent, mais aussi de ne pas oublier que nous avons de quoi être fiers des personnes qui ont donné leur vie pour leur pays et que nous avons de quoi leur être reconnaissants. Le pays pour lequel ces jeunes hommes sont morts, c'est le pays pour lequel nous devons vivre.

* * *

● (1420)

LE PROGRAMME NATIONAL D'ALIMENTATION SCOLAIRE

L'hon. Jenna Sudds (Kanata, Lib.): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, j'ai eu le plaisir de me joindre à Brent Mansfield, cofondateur de LunchLAB et enseignant au primaire, alors que lui et un certain nombre d'élèves effectuaient 200 tours de la pelouse du Parlement à la course pour soutenir le Programme national d'alimentation scolaire.

Plus tôt cette année, le gouvernement a rendu permanent le Programme national d'alimentation scolaire. Je prends la parole aujourd'hui, fière de l'engagement continu du gouvernement à améliorer l'accès à des aliments nutritifs dans les écoles de tout le pays. L'avenir commence avec nos enfants. Il est essentiel de veiller à ce qu'ils aient le ventre plein afin qu'ils puissent se concentrer sur leur apprentissage.

Je tiens à remercier Brent, ainsi que la Coalition pour une saine alimentation scolaire, le Réseau d'Ottawa pour l'éducation de même que tous les enseignants et militants qui défendent avec passion et dévouement la cause des repas en milieu scolaire dans tout le pays.

QUESTIONS ORALES

[Français]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens ont faim, littéralement. Ils ont faim, mais ils n'ont pas la capacité et les moyens de se nourrir. Selon un rapport de Banques alimentaires Canada, il y a eu une augmentation des visites de 9 % depuis l'arrivée au pouvoir de ce premier ministre. On parle de 2,35 millions de visites en un seul mois.

Le premier ministre a promis qu'il allait être jugé selon le prix à l'épicerie. Quel est donc le verdict, selon ceux qui sont dans les files d'attente?

Questions orales

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, je veux remercier mon collègue de sa question. Il a raison: lutter contre la crise de l'abordabilité au pays doit être une priorité du gouvernement et de tous les parlementaires.

Cependant, à chaque détour, les députés de son parti ont voté contre des mesures très concrètes qui aident justement les Québécois et les Canadiens qui en ont le plus besoin à faire face à la hausse du coût de la vie.

À titre d'exemple, ces 10 députés du Québec ont voté contre 300 000 Québécois qui ont maintenant accès au Régime canadien de soins dentaires. Ces 10 députés du Québec ont voté contre 900 millions de dollars en paiements de l'Allocation canadienne pour enfants. Il serait le temps qu'ils mettent les gestes...

Le Président: L'honorable chef de l'opposition a la parole.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, une crise? Quelle crise? Hier, le premier ministre a voté contre une motion qui allait reconnaître la crise de l'abordabilité.

Il refuse de reconnaître l'existence même d'une crise au moment où on voit que le nombre de personnes qui doivent visiter les banques alimentaires a plus que doublé depuis sept ans et qu'il a augmenté d'un autre 9 % cette année.

Le premier ministre nous a promis que ses grands programmes et ses grandes paroles allaient rendre la vie abordable. Où donc est la nourriture abordable aujourd'hui?

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, ça fait 20 ans que ce député aime faire des débats sémantiques à la Chambre. Or, ça fait 20 ans que lorsque vient le temps de réellement soutenir son monde, il répond absent.

On peut penser aux 12 millions de Canadiens qui ont accès à l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, aux 6 millions d'enfants qui ont accès à l'Allocation canadienne pour enfants, sans parler des 400 000 enfants qui profitent du Programme national d'alimentation scolaire du Canada. Ça, c'est des mesures concrètes qui ont un impact direct dans la vie des familles au Canada.

[Traduction]

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens ont faim, littéralement. Ils n'ont pas les moyens de se nourrir. Selon un rapport publié aujourd'hui par Banques alimentaires Canada, le nombre de visites a augmenté de 9 % depuis l'arrivée au pouvoir du premier ministre, qui avait pourtant promis de faire baisser le coût de l'alimentation. Les banques alimentaires ont enregistré 2,35 millions de visites en un seul mois. Elles sont carrément à court de nourriture.

Le premier ministre a déclaré dès son entrée en fonction qu'on allait pouvoir le juger en fonction des prix à l'épicerie. Quel est donc le verdict des 2,35 millions de personnes qui font la queue devant les banques alimentaires?

L'hon. Evan Solomon (ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, avant de répondre à la question, je tiens à remercier le député du travail qu'il a accompli dans sa cir-

conscription à la Base des Forces canadiennes Wainwright. Nos pensées accompagnent les familles endeuillées ainsi que les personnes blessées et leurs proches. Merci encore au député. Nous sommes tous solidaires face à cette tragédie.

Le gouvernement a pris de nombreuses mesures pour faire baisser le coût de la vie. Nous espérons que l'opposition acceptera enfin d'appuyer ces mesures, qu'il s'agisse du Programme national d'alimentation scolaire, du régime de soins dentaires ou du programme de garderies. Pour une fois, nous aimerions pouvoir compter sur son appui à cet égard.

• (1425)

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, voilà qui prouve une fois de plus que le gouvernement libéral et le premier ministre sont déconnectés de la réalité. Pendant ce temps-là, les Canadiens ont les armoires vides et les poches vides.

D'après la cheffe de la direction de Banques alimentaires Canada, le rapport « raconte l'histoire de millions de personnes qui sont à court d'options [...] Par le passé, la plupart des gens pouvaient absorber un léger revers financier [...] Ces jours-là sont révolus. La nouvelle réalité sombre du Canada est que des millions de personnes font des compromis impossibles chaque jour lorsqu'elles doivent choisir entre la nourriture et le loyer. »

Comment le gouvernement libéral et le premier ministre ont-ils osé voter contre le simple fait de reconnaître que nous sommes en pleine crise du coût de la vie?

L'hon. Evan Solomon (ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, il y a une différence énorme entre dire et faire. L'opposition a eu la possibilité...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je sais qu'il y a un peu de brouhaha, ce qui peut engendrer de la confusion.

Je laisse le ministre reprendre sa réponse du début.

L'hon. Evan Solomon: Nous avons eu la possibilité de voter en faveur de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels afin de remettre 1 900 \$ dans les poches des Canadiens. Eux ont voté contre. Les conservateurs ont eu la possibilité de donner leur aval au Programme national d'alimentation scolaire, mais qu'est-ce qu'ils ont fait pour venir en aide aux enfants? Ils ont voté contre. Ils ont voté contre le régime de soins dentaires et les garderies. Ils parlent sans cesse du coût de la vie, mais ils ne font rien pour aider les Canadiens.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, il a tout à fait raison. Il y a une grande différence entre les paroles et les actes. Les libéraux ont promis de rendre le panier d'épicerie plus abordable, mais qu'ont-ils fait? Ils ont contraint 2,35 millions de personnes à recourir à une banque alimentaire. Ils ont promis de réduire le coût de la vie, mais qu'ont-ils fait? L'inflation dépasse de 50 % l'objectif fixé. Ils ont promis de doubler la construction de logements, mais celle-ci a en réalité baissé de 4 %. D'ailleurs, ils ne parlent même plus de doubler la construction de logements.

Quand les belles paroles des libéraux céderont-elles enfin la place à des résultats concrets?

Questions orales

L'hon. Evan Solomon (ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes ravis de présenter des résultats concrets que j'aimerais tant que l'opposition appuie. Par exemple, nous avons supprimé la TPS sur les logements neufs, ce qui a permis aux acheteurs d'une première maison d'économiser 250 000 \$. Ils n'appuient pas cette mesure. Nous avons supprimé la taxe d'accise fédérale sur l'essence, ce qui a permis aux citoyens d'économiser 25 ¢ le litre. Ils n'appuient pas cette mesure non plus. Notre pays vit une période critique. Qu'il s'agisse de construire des logements abordables ou de soutenir les familles, l'opposition devrait, pour une fois, saisir l'occasion de travailler à renforcer notre pays.

* * *

LES FINANCES

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens sont fauchés, tandis que le ministre et le gouvernement libéral sont déconnectés de la réalité. Leurs politiques coûtent toujours plus cher aux Canadiens. Pas plus tard qu'hier, la directrice parlementaire du budget a indiqué que le déficit pour la prochaine année serait de 7 milliards de dollars, soit 11 % de plus que ce que le premier ministre avait promis au printemps. Les intérêts sur la dette nationale sont la dépense qui connaît la croissance la plus rapide. Une famille moyenne de quatre personnes paiera 6 000 \$ en intérêts sur la dette.

Pourquoi le premier ministre force-t-il les Canadiens à payer des intérêts sur la dette au lieu de nourrir leur famille?

L'hon. Evan Solomon (ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, au cours des 12 derniers mois, 217 000 emplois ont été créés, dont 156 000 dans le secteur privé seulement. Au deuxième trimestre, nous avons enregistré la croissance la plus rapide du G7, avec 3,3 %. Nous avons le ratio dette-PIB le plus bas du G7. Les investissements des entreprises ont augmenté de 8,9 % au deuxième trimestre. Je sais que ces faits sont embêtants pour l'opposition, mais, pour une fois, elle devrait cesser de dénigrer le pays et se joindre à nous pour le bâtir, le bâtir fort, le bâtir bien, et le faire avec des ressources canadiennes. Elle doit essayer.

* * *

● (1430)

[Français]

LES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi C-39 est une dérive autoritaire conservatrice: annulation des évaluations d'impact environnemental pour les pipelines et le nucléaire; feu vert pour des projets sans attendre les études; mise en tutelle du droit de grève des travailleurs; accaparement de territoires du Québec et des provinces.

C'est simple: jamais Stephen Harper ni le chef conservateur actuel n'auraient osé rêver d'un tel projet de loi. Il n'est pas étonnant qu'autant de conservateurs traversent chez les libéraux. Ce qui est étonnant, c'est que les libéraux ne partent pas. Je suis très inquiète pour eux. N'ont-ils pas un peu mal à leurs convictions?

L'hon. Sean Fraser (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec ma collègue. Comme la députée le sait très bien, ce projet de loi crée des occasions pour attirer des investissements partout dans notre pays, afin de créer des bons jobs partout dans notre pays et d'augmenter la croissance économique pour la prochaine génération. Nous avons une occasion, à la Chambre, de faire avancer le projet de loi pour créer une économie plus forte, une économie plus dynamique. Il est dommage que les partis de l'autre côté de la Chambre s'opposent à ce projet de loi très important pour le Canada.

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi C-39 est une dérive autoritaire conservatrice qui va avoir un impact durable sur l'environnement, les relations de travail, les relations avec le Québec et les provinces, et même la réconciliation avec les peuples autochtones. Les écologistes sont contre. Les syndicats sont contre; nous les avons entendus hier en comité. Bon nombre de Premières Nations sont contre. Curieusement, les seuls qui sont en faveur, ce sont les conservateurs. Ça en dit très long et ça devrait faire réfléchir les libéraux. Il y a juste le député de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country qui a eu le courage de critiquer le projet de loi C-39.

Est-ce le seul libéral qui a des principes?

L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, Lib.): Monsieur le Président, il est vrai que le projet de loi C-39 va avoir un grand impact. Il va nous aider à construire de grands projets d'électricité et d'énergie propres. D'ailleurs, cela va aussi nous aider à construire des projets qui vont aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre, comme le projet Alto. Je pensais que le Bloc québécois donnait son appui à ce projet, mais, maintenant, il ne le donne plus — ça ne se comprend pas.

Est-ce que le Bloc québécois va nous aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à rendre la vie plus facile pour les Canadiens?

* * *

LE TRAVAIL

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, c'était unanime, hier, en comité, du côté des syndicats: le projet de loi C-39 est une charge contre les travailleurs. Selon le représentant des machinistes, l'employeur va toujours mettre la plus basse offre sur sa table, sachant que le gouvernement va intervenir. Pour sa part, la représentante du Congrès du travail du Canada a dit qu'elle ne croyait pas une minute que ce projet de loi allait améliorer le processus de négociation de convention collective. Elle a ajouté que ça allait encourager l'employeur à ne pas négocier et à ne pas conclure d'entente.

Comment les libéraux peuvent-ils être encore plus antisyndicaux que les conservateurs?

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, je respecte beaucoup ma collègue de l'opposition et je la remercie de sa question. Toutefois, ce n'est pas du tout notre vision. Ce que nous visons à faire, c'est encourager les partis à s'entendre, parce que nous pensons que la meilleure entente est tout le temps celle que nous atteignons à la table des négociations. C'est précisément la visée.

L'objectif du projet de loi C-39, c'est d'arriver à bâtir des grands projets au pays. Je souligne que, la dernière fois que nous étions à la Chambre, leur chef s'est moqué du projet à Churchill Falls en disant que notre grand projet était à Terre-Neuve-et-Labrador, comme si le projet à Churchill Falls n'allait pas avoir un impact sur le Québec. C'est tellement petit comme vision. Ça me laisse complètement perplexe.

Je cite la PDG d'Hydro-Québec: le projet à Churchill Falls est le plus gros projet d'énergie renouvelable en Amérique du Nord. La prospérité...

Le Président: L'honorable chef de l'opposition a la parole.

* * *

LES SERVICES PUBLICS ET L'APPROVISIONNEMENT

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a fait des grandes promesses en disant qu'il allait « acheter canadien ». Toutefois, lors de sa première année au pouvoir, il a augmenté les achats américains de 7,8 milliards de dollars. Cette semaine, on a appris qu'il a tassé le Corps canadien des commissionnaires, le plus grand employeur des vétérans au Canada, pour favoriser une entreprise américaine et pour une économie de 1 %. C'est une entreprise qui est liée à ICE et à Donald Trump.

Pourquoi le premier ministre tasse-t-il nos vétérans de côté pour une entreprise américaine?

[Traduction]

Peter Fragiskatos (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, au bout du compte, le député soulève la question des vétérans. Je lui rappelle le bilan des conservateurs en ce qui concerne les vétérans, ainsi que les coupes à répétitions menées par les conservateurs lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Laissons cela de côté pour l'instant. La décision en question, telle qu'elle a été présentée hier, a été prise dans le cadre d'un processus transparent et ouvert. Je laisse le député y réfléchir.

• (1435)

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a fait des grandes promesses en disant qu'il allait « acheter canadien ». Nous avons ensuite appris que, dans sa première année au pouvoir, il a dépensé 7,8 milliards de dollars de plus que l'année précédente au profit d'entreprises américaines, grâce à l'argent des contribuables canadiens. Cette semaine, on a appris qu'il a écarté le Corps canadien des commissionnaires, le plus grand employeur des vétérans au Canada, pour favoriser une entreprise américaine liée à ICE et à Donald Trump.

Pourquoi, après avoir fait de grandes promesses, le premier ministre écarte-t-il nos vétérans pour favoriser une entreprise américaine aux dépens des Canadiens?

L'hon. Jill McKnight (ministre des Anciens Combattants et ministre associée de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je vais être claire. Comme l'a souligné hier le secrétaire d'État à l'Agence du revenu du Canada, l'Agence a suivi un processus équitable et ouvert pour trouver un fournisseur de services de sécurité. L'Agence a choisi une entreprise canadienne enregistrée...

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

Le Président: Il est difficile d'entendre la réponse de la ministre avec tous les commentaires de la part des députés d'en face.

Je prie la ministre de reprendre depuis le début.

L'hon. Jill McKnight: Monsieur le Président, soyons clairs. Comme l'a indiqué hier le secrétaire d'État à l'Agence du revenu du Canada, l'Agence a mené un processus d'approvisionnement ouvert et équitable pour les services de sécurité. Au terme de ce processus, elle a choisi une entreprise canadienne enregistrée qui emploie des milliers de Canadiens et dont le siège social se trouve en Ontario.

Le gouvernement défendra toujours les intérêts des travailleurs et des entreprises du Canada alors que nous bâtissons l'économie la plus forte du G7.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, les libéraux ont promis de jouer du coude, mais ils ont plutôt choisi de laisser tomber les anciens combattants. Aujourd'hui, ils prétendent que tout est déjà joué, que les milliards de dollars ont été dépensés et que le gouvernement élu n'a plus son mot à dire. À les entendre, tout cela serait simplement entre les mains de bureaucrates qui n'ont de comptes à rendre à personne.

Ce n'est pas ce que le premier ministre avait promis. Il s'était engagé à ce que les fonds publics servent d'abord à soutenir les entreprises canadiennes. Les anciens combattants auraient dû être en tête de liste. Ce sont les Commissionnaires qui auraient dû obtenir le contrat.

Pourquoi les libéraux ont-ils tourné le dos aux anciens combattants canadiens pour favoriser une entreprise américaine?

L'hon. Jill McKnight (ministre des Anciens Combattants et ministre associée de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme je viens de le dire, l'Agence du revenu du Canada a suivi un processus d'approvisionnement juste et ouvert. Bien entendu, les anciens combattants doivent pouvoir accéder à un emploi valorisant de leur choix lorsqu'ils sont prêts à réintégrer le marché du travail. C'est d'ailleurs l'un des principes au cœur de la Stratégie nationale d'emploi pour les vétérans et les vétéraines. Encore une fois, je le répète, il s'agit d'une décision prise par l'Agence du revenu du Canada.

Le gouvernement a travaillé et continuera de travailler avec les employeurs d'anciens combattants afin de bâtir l'économie la plus forte du G7.

* * *

L'ÉCONOMIE

John Barlow (Foothills, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a dit aux Canadiens de le juger en fonction de ce qu'ils constatent à l'épicerie. Pour Becky, ce qu'elle constate est un cauchemar. Elle m'a dit qu'elle travaille sans relâche, mais qu'elle n'a pourtant pas les moyens de mettre du pain sur la table pour elle et son fils. Elle n'est pas la seule. En un mois, il y a eu plus de 2,3 millions de visites dans les banques alimentaires au Canada. Le nombre de familles canadiennes forcées de recourir à une banque alimentaire a augmenté de 116 % depuis 2019.

Le premier ministre admettra-t-il que de nombreux Canadiens dépendent désormais des banques alimentaires ou croit-il vraiment que le coût de la vie n'a jamais été aussi bas en une décennie?

Questions orales

Peter Fragiskatos (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, il y a certainement de la précarité au Canada. Il ne faut pas l'ignorer. Ce qu'il faut faire, c'est travailler ensemble et s'abstenir de politiser les difficultés des Canadiens. Le député le sait. Tous les députés le savent ou devraient le savoir.

Il y a 6 millions de Canadiens qui touchent l'Allocation canadienne pour enfants. Il y en a 6,5 millions qui reçoivent une aide pour les soins dentaires. Il y a 400 000 enfants qui bénéficient du Programme national d'alimentation scolaire du Canada. Il y a 900 000 enfants et leur famille qui bénéficient du programme de garderies. Nous continuerons dans cette voie parce que nous représentons, comme nous l'avons toujours fait, les gens de nos circonscriptions.

• (1440)

John Barlow (Foothills, PCC): Monsieur le Président, le député appelle à ne pas politiser la crise de l'abordabilité des aliments, une crise dont la responsabilité incombe manifestement au gouvernement libéral. Au cours de ses 10 années au pouvoir, le prix des aliments a augmenté de 30 %. Le nombre de Canadiens contraints de recourir à une banque alimentaire a doublé. Dans ma circonscription, à Okotoks, la banque alimentaire a aidé 26 000 personnes en un seul trimestre. Fait choquant, 30 % de ces personnes avaient un emploi à temps plein, mais elles ont tout de même été contraintes de se tourner vers une banque alimentaire parce que nourrir leur famille est devenu inabordable à cause des politiques libérales.

Les libéraux vont-ils mettre leur ego de côté et supprimer les taxes pour que les Canadiens puissent se nourrir?

Peter Fragiskatos (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, si le député veut citer Banques alimentaires Canada et son rapport, il devrait examiner ses recommandations, qui sont claires. L'allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels est une mesure que l'organisme avait réclamée. Le gouvernement actuel l'a mise en place, et 12 millions de Canadiens en bénéficient désormais. L'organisme a également plaidé, entre autres, en faveur du logement. Nous accordons une grande importance au logement et au développement des infrastructures essentielles. Le rapport préconisait notamment de diversifier les sources d'énergie dans notre pays, afin que les Canadiens puissent avoir accès à une énergie moins chère.

J'invite les conservateurs à mettre de côté la partisanerie, tout comme l'ont fait le premier ministre Ford, la première ministre Smith et Stephen...

Le Président: La parole est à la députée d'Oshawa.

Rhonda Kirkland (Oshawa, PCC): Après 11 ans de gouvernement libéral, monsieur le Président, chaque fois que les Canadiens font leurs courses, ils paient immanquablement plus cher leur panier d'épicerie moins garni qu'avant. Selon le rapport que Banques alimentaires Canada a publié aujourd'hui, il y a eu en mars 2026 plus de 2,3 millions de visites dans les banques alimentaires de notre pays, une hausse de plus de 200 000 visites par rapport à mars 2025. Pourtant, le gouvernement persiste et signe en disant que son plan économique fonctionne.

Les libéraux vont-ils finir par admettre que devoir recourir à une banque alimentaire fait maintenant partie de la réalité de beaucoup trop de Canadiens ou est-ce que les libéraux sont tout simplement trop déconnectés de la réalité pour l'admettre?

Leslie Church (secrétaire parlementaire des secrétaires d'État pour le Travail, pour l'Enfance et la Jeunesse, et pour les Aînés, et de la ministre de l'Emploi et des Familles (Personnes en situation de handicap), Lib.): Tout d'abord, monsieur le Président, je tiens à saluer et à remercier les représentants de la banque alimentaire Daily Bread qui sont venus rencontrer des politiciens sur la Colline, hier. Cet organisme est l'un des grands partenaires de l'étude en question. Le rapport nous demande, surtout aux gouvernements provinciaux, de bâtir un avenir où personne n'aura le ventre vide. C'est justement ce que nous entendons faire.

Le rapport parle de l'importance de la sécurité du revenu. Il parle de l'allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels. Il parle de la prestation canadienne pour les personnes handicapées et du crédit d'impôt du Canada pour les personnes handicapées. Il parle de l'Allocation canadienne pour les travailleurs. Quel est le point commun entre ces mesures? L'opposition a voté contre.

Rhonda Kirkland (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, les conservateurs soutiendront les mesures qui permettent aux Canadiens de garder leur argent dans leur poche. Hier encore, les libéraux ont été le seul parti à la Chambre à voter contre la reconnaissance du fait que le Canada traverse une crise du coût de la vie. Pendant ce temps, des familles d'Oshawa en font l'expérience. Plus de 3 600 personnes ont recours chaque mois à la banque alimentaire d'Oshawa, qui a été contrainte de limiter les visites et de fermer ses portes à des personnes qui en ont besoin, faute de ressources suffisantes.

Comment le gouvernement peut-il prétendre avoir un plan pour résoudre la crise du coût de la vie au Canada s'il ne reconnaît même pas l'existence du problème?

Leslie Church (secrétaire parlementaire des secrétaires d'État pour le Travail, pour l'Enfance et la Jeunesse, et pour les Aînés, et de la ministre de l'Emploi et des Familles (Personnes en situation de handicap), Lib.): Monsieur le Président, je pense que le problème des Canadiens, c'est qu'ils ne sont pas dupes des beaux discours qui émanent de l'autre côté de la Chambre, qui recommande de supprimer les programmes de sécurité du revenu que préconise un rapport comme celui-ci et qui viennent en aide aux Canadiens en ce moment même.

Si la députée vote une nouvelle fois contre le Programme national d'alimentation scolaire, qui est présent dans 80 % des écoles publiques au pays, c'est exactement ce à quoi les Canadiens en sont venus à s'attendre de la part de l'opposition lorsqu'il s'agit des mesures de soutien que nous mettons en place pour les Canadiens et pour les enfants canadiens.

* * *

[Français]

L'IDENTITÉ ET LA CULTURE CANADIENNES

Martin Champoux (Drummond, BQ): Monsieur le Président, rappelons que les libéraux ont abandonné la culture québécoise en annulant les redevances pour les plateformes de diffusion en ligne américaines pour plaire à Donald Trump.

En échange, le gouvernement a promis 600 millions de dollars pour le secteur culturel, sauf que pas un sou n'a encore été versé. Les redevances, elles, devaient être effectives le printemps dernier. Ça veut dire que, depuis le printemps, notre milieu culturel ne perçoit rien: ni les redevances ni les 600 millions de dollars. À ce jour, tout ce que notre secteur culturel reçoit d'Ottawa, c'est des mauvaises nouvelles.

Questions orales

Quand est-ce que le gouvernement va bouger?

• (1445)

L'hon. Marc Miller (ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier, ça s'en vient très bien-tôt.

Martin Champoux (Drummond, BQ): Monsieur le Président, il faut le répéter encore et encore: l'avenir de notre culture passe par l'exigence de redevances aux plateformes de diffusion américaines. Or, chaque fois qu'on en parle, le ministre tombe dans la partisanerie, et c'est dommage parce que les redevances, c'est le fruit d'un travail transpartisan de longue haleine. Nous, nous n'avons aucun problème à dire qu'au Québec, la modification de la Loi sur la radiodiffusion était perçue comme un bon coup du gouvernement libéral, mais le premier ministre l'a complètement vidée de sa substance en annulant les redevances.

Est-ce que le ministre va se lever aujourd'hui pour nous dire qu'il a le courage de dire au premier ministre qu'il a commis une faute en annulant les redevances?

L'hon. Marc Miller (ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, c'est malheureux que mon collègue m'accuse de partisanerie. Pourtant, j'ai financé le Festival de la poutine dans sa circonscription.

Je vais lire une petite liste. Le budget de 2025 octroyait 150 millions de dollars pour Radio-Canada, 150 millions de dollars pour Téléfilm Canada, 127 millions de dollars pour le Fonds des médias du Canada, 48 millions de dollars pour le Fonds de la musique, 26 millions de dollars pour l'Office national du film et 600 millions de dollars de plus pour le secteur audiovisuel.

Deux choses sont vraies à l'égard de cette liste: tous les députés québécois de ce côté-ci de la Chambre ont voté pour et tout le Bloc québécois a voté contre.

* * *

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur le Président, on recense 2,4 millions de visites dans les banques alimentaires en un seul mois. C'est le chiffre le plus élevé jamais enregistré dans notre pays, et un tiers des visites sont pour des enfants. Quel plus grand échec économique un gouvernement peut-il connaître que celui de voir un parent qui travaille toute la journée incapable de subvenir aux besoins de ses enfants? Après plus d'un an et demi sous la gouverne du premier ministre libéral, les Canadiens travaillent plus fort, mais ils voient leur situation se détériorer.

Le premier ministre expliquera-t-il pourquoi, dans un pays comme le Canada, un travail honnête ne suffit plus pour subvenir aux besoins de sa famille?

L'hon. Anna Gainey (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, pour ma part, j'aimerais savoir pourquoi les députés d'en face interviennent à la Chambre sur cette question sans répondre à la question suivante: pourquoi votent-ils contre le programme d'alimentation scolaire? Pourquoi votent-ils contre les professionnels de la santé buccodentaire?

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Nous devrions laisser la secrétaire d'État répondre à la question. Nous voulons entendre sa réponse.

J'invite la secrétaire d'État à reprendre du début.

L'hon. Anna Gainey: Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous agissons constamment. Parmi les mesures prises par le gouvernement pour aider les Canadiens à joindre les deux bouts, mentionnons la stratégie nationale en matière de garde d'enfants, le régime de soins dentaires et le Programme national d'alimentation scolaire. Les députés d'en face continuent de voter contre les mesures de ce genre alors qu'elles ont un effet direct sur les gens de leur collectivité qui ont besoin, par exemple, d'examen chez le dentiste et de services de garde abordables. Ça n'a aucun sens.

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Monsieur le Président, la députée dit qu'ils travaillent. En réalité, toutefois, ce qu'ils font est inefficace, comme le montre le fait que les banques alimentaires enregistrent, en un seul mois, 2,4 millions de visites dont un tiers sont pour des enfants. J'encourage la députée à mesurer le succès du gouvernement non plus en se fondant sur le nombre de Canadiens qui ont besoin d'aide, mais plutôt sur le nombre de Canadiens qui n'en ont plus besoin.

Une fois de plus, je demande donc pourquoi, après 11 ans de gouvernement libéral, gagner honnêtement sa vie à la sueur de son front n'est plus suffisant pour subvenir aux besoins de sa famille.

L'hon. Anna Gainey (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, dans l'ensemble du pays, le Programme national d'alimentation scolaire du Canada offre des repas nourrissant à 400 000 enfants de plus. Quatre-vingts pour cent des écoles publiques de tout le pays bénéficient de ce soutien. Je pose de nouveau la question, pourquoi les députés d'en face s'opposent-ils à des mesures comme des petits-déjeuners pour des enfants du primaire, des soins dentaires et différentes mesures qui aident les familles à joindre les deux bouts?

Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Monsieur le Président, plus tôt cette année, le premier ministre a affirmé que l'abordabilité est en meilleure posture qu'elle ne l'a été depuis plus d'une décennie, mais malgré la promesse du premier ministre, les familles canadiennes éprouvent des difficultés. Au Yukon, le nombre de visites dans les banques alimentaires a augmenté de 24 % depuis 2025. Dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, ce nombre a augmenté de 29 % depuis 2025, et 32,5 % des usagers des banques alimentaires sont des enfants.

Le premier ministre admettra-t-il que les banques alimentaires font désormais partie de la triste réalité de trop de Canadiens, ou est-il vraiment à ce point déconnecté de la réalité?

• (1450)

L'hon. Joanne Thompson (ministre des Pêches, Lib.): Monsieur le Président, en plus de l'ensemble des mesures de soutien que mes collègues ont déjà mentionnées aujourd'hui, nous diversifions aussi nos partenaires commerciaux, nous accélérons la mise en œuvre des grands projets, nous investissons dans les travailleurs, nous réduisons les coûts et nous gardons à l'esprit les besoins des Canadiens lors de chaque prise de décision.

Aujourd'hui, de l'autre côté de la Chambre, on ne fait que de la politiciaille. Pourquoi les conservateurs sont-ils réfractaires aux projets qui améliorent réellement le sort des Canadiens et du pays?

*Questions orales**[Français]*

Joël Godin (Saint-Augustin—Portneuf—Jacques-Cartier, PCC): Monsieur le Président, c'est assez particulier que ce gouvernement libéral se pavane en disant que tout est beau et que, grâce à lui, la vie est belle. Banques alimentaires du Québec indique aujourd'hui que le réseau reçoit plus de 3,2 millions de demandes par mois de la part des familles, des aînés et des enfants. Il y a une véritable crise de l'insécurité alimentaire.

Arrêtons d'être partisans. Est-ce que le gouvernement peut se servir de notre plan conservateur pour réduire le coût de la vie?

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, je trouve absolument fascinante cette ligne de question de la part d'un député et d'un parti qui, systématiquement, chaque fois qu'ils en ont l'occasion, votent contre des mesures qui aident réellement leur monde.

On peut parler du Régime canadien de soins dentaires qui aide des milliers de ses concitoyens dans Portneuf—Jacques-Cartier. On peut penser à l'Allocation canadienne pour enfants, à l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels, le Programme national d'alimentation scolaire et j'en passe.

Il serait temps qu'ils mettent leurs actes là où sont leurs paroles et qu'ils commencent à voter de manière conséquente pour aider leur monde.

Joël Godin (Saint-Augustin—Portneuf—Jacques-Cartier, PCC): Monsieur le Président, ce qu'ils ont mis en place ne marche pas. Les libéraux nous répètent qu'ils ont mis plein de mesures en place et, comme je le disais, ça ne marche pas. Il faudrait qu'ils reviennent sur terre.

Ce matin, le rapport de Banques alimentaires Canada montre que l'insécurité alimentaire s'aggrave au pays. Au Québec, plus du tiers des demandeurs, c'est des travailleurs à temps plein. Pourquoi ne pas accepter notre proposition d'éliminer toutes les taxes fédérales sur le diésel pour réduire le panier d'épicerie et donner de l'oxygène aux familles canadiennes?

L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec, Lib.): Monsieur le Président, que le député aille dire aux 24 366 enfants qui partagent avec leur famille 80 millions de dollars par année grâce à l'Allocation canadienne pour enfants qu'elle ne marche pas, l'Allocation canadienne pour enfants. Qu'il aille dire aux 23 855 citoyens de sa circonscription qui ont accès aux soins dentaires grâce au Régime canadien de soins dentaires, contre lequel il a voté, que ce programme ne marche pas, que ce n'est pas vrai, que ça n'a pas marché pour eux d'aller chez le dentiste pour avoir accès à des soins que tous les Canadiens devraient pouvoir se permettre et que nous rendons possibles grâce à ce programme.

Je l'invite à se ressaisir et à commencer, à tout le moins, à voter pour son monde.

* * *

*[Traduction]***LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

Sima Acan (Oakville-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, le monde veut ce que le Canada a à offrir. De son potentiel économique à la solidité de ses relations internationales, le Canada a

beaucoup à apporter. Nous collaborons avec des partenaires du monde entier, nous défendons nos intérêts et nous montrons ce que le Canada peut accomplir.

La ministre des Affaires étrangères peut-elle expliquer à la Chambre comment le potentiel économique du Canada contribue à renforcer ses relations diplomatiques et à susciter l'intérêt des autres pays pour le nôtre?

L'hon. Anita Anand (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous entrons dans une nouvelle ère de politique étrangère canadienne. Dans la dernière année, nous avons conclu plus de 20 partenariats en matière de sécurité, de défense et d'économie. Lors du récent sommet de l'investissement, nous avons attiré 500 milliards de dollars d'investissements.

Nous renforçons la résilience nationale du Canada et son autonomie stratégique. L'augmentation des échanges commerciaux et des investissements est synonyme d'un Canada plus prospère.

* * *

LE LOGEMENT

Jacob Mantle (York—Durham, PCC): Monsieur le Président, lorsque le premier ministre a promis ce qu'il a qualifié de « plan de logement le plus ambitieux depuis la Seconde Guerre mondiale », les Canadiens ont évidemment supposé que le nombre de logements allait augmenter et non diminuer. L'agence du logement des libéraux, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, signale toutefois que les mises en chantier sont en baisse cette année et que le Canada est en voie de construire moins de logements cette année que l'an dernier. Elle ajoute qu'une construction insuffisante constituerait un risque important.

Le gouvernement libéral maintient-il sa promesse de construire 500 000 nouveaux logements par année, ou le premier ministre a-t-il abandonné cet objectif?

● (1455)

L'hon. Gregor Robertson (ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes fortement déterminés à fournir des logements abordables aux Canadiens, comme en témoignent le nombre de mises en chantier de Maisons Canada. Plus de 19 000 logements sont en cours de construction grâce à Maisons Canada, et il s'agit de logements sociaux abordables. Nous continuons sur cette lancée, nous allons poursuivre ce travail et donner aux Canadiens toutes les chances d'acheter ou de louer un logement abordable. Nous allons intensifier ce travail aussi vigoureusement que possible et, surtout si nous avons l'appui des députés d'en face, nous pourrions aller plus vite et plus loin.

Jacob Mantle (York—Durham, PCC): Monsieur le Président, malgré toutes les déclarations et toutes les annonces, le ministre lui-même reconnaît qu'il n'est question que de 19 000 logements, dont seulement 2 000 sont réellement en cours de construction. Ce ne sont que des paroles en l'air, et il n'y a aucune action concrète.

Cette semaine, les libéraux ont annoncé un nouveau projet d'habitation, et je me suis dit qu'on allait peut-être enfin voir des avancées. L'annonce portait sur une enveloppe de 7,8 millions de dollars destinée au logement abordable, mais, oups: il s'agit en fait de logements abordables favorisant l'équité entre les genres en République dominicaine.

Questions orales

Pourquoi les contribuables canadiens financent-ils des logements favorisant l'équité entre les genres en République dominicaine, alors que le coût de la vie est élevé et qu'ils peinent à se loger eux-mêmes?

L'hon. Gregor Robertson (ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique, Lib.): Monsieur le Président, il est clair que le député d'en face n'écoute pas. Non seulement ses collègues et lui ne soutiennent pas nos investissements dans le logement abordable, mais ils ont voté contre Maisons Canada. Ils ont voté contre...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je n'arrive pas à entendre le ministre. Je l'invite à reprendre du début.

L'hon. Gregor Robertson: Monsieur le Président, le brouhaha qui provient d'en face montre bien que les députés de l'opposition se moquent éperdument des logements abordables. Ils s'en fichent que les Canadiens aient besoin de se loger. De ce côté-ci de la Chambre, nous poursuivons nos efforts, nous faisons pression pour que des logements abordables soient construits et nous collaborons avec les provinces et les territoires.

Le mois dernier, nous avons lancé le Fonds canadien de protection des loyers, avec une enveloppe de 1,5 milliard de dollars, destiné à protéger 7 000 logements locatifs abordables. Allons-nous recevoir le soutien de l'opposition? Je ne pense pas.

Dan Muys (Flamborough—Glanbrook—Brant-Nord, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a promis aux Canadiens le plan le plus ambitieux en matière de logement depuis la Seconde Guerre mondiale, mais les chiffres de son propre gouvernement racontent une tout autre histoire. Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement, les mises en chantier ont chuté de 11 % au mois de septembre. Après un an et demi de hausse des dépenses, de la bureaucratie et des promesses libérales, moins de logements sont construits, et l'accession à la propriété devient de plus en plus hors de portée.

Combien d'autres jeunes Canadiens devront abandonner leur rêve d'accéder à la propriété avant que les libéraux admettent que leur plan a échoué?

L'hon. Gregor Robertson (ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique, Lib.): Monsieur le Président, il y a en ce moment certains faits fondamentaux concernant le marché immobilier qui posent problème à notre pays et à de nombreux autres pays. Le monde est en proie à l'incertitude, et nous devons nous concentrer sur la construction de logements abordables. Si nous examinons les résultats à l'échelle du pays, nous constatons que des villes prospères augmentent le nombre de mises en chantier. Certains marchés sont lents. Nous intervenons. Nous avons pris des mesures au sujet de la TPS partout au pays. En Ontario, on peut économiser jusqu'à 200 000 \$ sur une maison neuve. C'est une mesure importante, que les conservateurs n'appuient pas. De ce côté-ci de la Chambre, nous continuerons de prendre des mesures en matière de logement...

[Français]

Le Président: L'honorable député de Montmorency—Charlevoix a la parole.

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): Monsieur le Président, cette semaine, j'ai eu une rencontre vraiment intéres-

sante avec des professionnels du milieu de l'immobilier au Québec. Ils m'expliquaient que les programmes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui sont dirigés par les libéraux, favorisent la construction de logements locatifs.

C'est quoi, le résultat? Les constructeurs se font encourager à construire des logements à louer, les maisons unifamiliales neuves sont désavantagées dans les programmes, celles qui sont existantes et qui arrivent sur le marché coûtent une fortune et, quand nos jeunes veulent y accéder, le prix est tellement haut qu'ils ne sont pas finançables.

Est-ce que le gouvernement libéral reconnaît que son plan pour aider l'accès à la propriété ne fonctionne pas?

Caroline Desrochers (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous nous intéressons aux faits. Nous le répétons tous les jours. J'invite d'ailleurs le député à être à la Chambre le 5 novembre alors que nous allons proposer encore plus de mesures pour aider à l'abordabilité du logement.

Le coût du logement est à la baisse, le ministre du Logement l'a dit plusieurs fois. La construction de logements a augmenté, y compris à Montréal. Nous concluons des ententes partout au Canada pour construire plus de logements. Nous avons lancé le Fonds canadien de protection des loyers pour maintenir l'inventaire des logements abordables.

Nous sommes au travail, de ce côté-ci de la Chambre, pour maintenir l'abordabilité. Où sont les conservateurs? Manifestement, ils sont absents.

● (1500)

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): Monsieur le Président, les libéraux veulent des faits, alors en voici: 85 % des Québécois pensent que la situation actuelle pour l'accès à la propriété est un problème; près de 70 % des Québécois sont persuadés qu'acheter une maison dans leur région est impossible et que la situation a régressé depuis cinq ans.

La réponse des libéraux, c'est plus de bureaucratie et encore moins de résultats. Pendant ce temps, les programmes actuels sont conçus autour des grands projets immobiliers dans les grands centres, mais la réalité des régions comme la mienne est différente. Nos entreprises cherchent des travailleurs. Nos jeunes veulent s'établir en région. Les familles veulent avoir une maison et non pas être locataires pour le reste de leurs jours.

Quand est-ce que les libéraux vont réaliser que leurs programmes ne marchent pas et aligner leurs politiques avec la réalité du vrai monde comme dans Montmorency—Charlevoix?

Caroline Desrochers (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, j'invite le député de l'autre côté de la Chambre à vraiment s'informer avant de faire des déclarations comme celle-là à la Chambre.

Questions orales

Par exemple, le ministre et moi-même avons été en tournée durant tout l'été dans plusieurs régions du Québec. Nous sommes allés à Carleton-sur-Mer, nous sommes allés à Chicoutimi, nous sommes allés en Gaspésie. Nous avons fait des annonces, et des projets sont actuellement en construction. Nous avons pris en considération les besoins des régions pour nous assurer que Maisons Canada inclut et peut construire ce dont les régions ont besoin. C'est absolument important de vitaliser les régions, de garder les gens en région et de construire les infrastructures dont on a besoin.

Nous sommes là au travail, avec de vrais programmes. Les conservateurs font juste voter contre tout ce que nous faisons.

* * *

[Traduction]

LE TRAVAIL

Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, à compter du 3 novembre, en vertu d'une nouvelle politique libérale, les entreprises ne seront plus tenues de démontrer qu'elles ont d'abord tenté d'embaucher un Canadien. Au lieu de cela, les libéraux prennent le parti des entreprises et des institutions qui ne souhaitent pas faire les efforts nécessaires pour embaucher et former des Canadiens. Ils agissent ainsi alors que 68 000 Canadiens ont perdu leur emploi le mois dernier.

La ministre de l'Immigration peut-elle expliquer à ces 68 000 personnes pourquoi le gouvernement a décidé qu'elles ne méritaient même pas qu'on examine leur dossier en premier?

Leslie Church (secrétaire parlementaire des secrétaires d'État pour le Travail, pour l'Enfance et la Jeunesse, et pour les Aînés, et de la ministre de l'Emploi et des Familles (Personnes en situation de handicap), Lib.): Monsieur le Président, nous privilégions toujours la main-d'œuvre canadienne et les travailleurs canadiens. Notre objectif est de veiller à ce que la priorité soit donnée aux candidats possédant une solide expérience professionnelle au Canada pour les offres d'emploi dans des métiers à hauts salaires. Il s'agit d'un processus simplifié destiné aux secteurs clés en forte demande, qui nous permet de recruter les meilleurs talents qualifiés. Il peut s'agir du secteur de la santé, de l'ingénierie, de la technologie et des métiers spécialisés. C'est essentiel pour notre capacité à bâtir une économie forte, pour notre réussite économique et pour soutenir les entreprises canadiennes partout au pays.

Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, tout ce que la députée vient de dire est faux si l'on en croit l'annonce de la ministre de l'Immigration. La règle pour donner un emploi canadien à un travailleur étranger temporaire avant le 3 novembre est simple. Avant d'embaucher à l'étranger, l'employeur doit prouver qu'il a essayé d'embaucher ici. C'est la règle dans sa totalité, et elle protège les Canadiens contre la pression à la baisse exercée sur les salaires, mais les libéraux ont annoncé qu'ils la supprimeraient. C'est insensé.

En pleine crise du coût de la vie, qu'y a-t-il de si compliqué à essayer d'embaucher d'abord un Canadien aux yeux de la ministre de l'Immigration?

L'hon. Lena Metlege Diab (ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. En fait, j'attendais d'avoir l'occasion d'y répondre.

Nous avons pour objectif clair de bâtir l'économie la plus forte du G7. Je vais vous lire ce que la Chambre de commerce du Canada vient de publier:

Nous saluons ces changements apportés au programme Entrée express et félicitons le gouvernement ainsi que la ministre Diab pour leurs efforts visant à réduire les formalités administratives du système d'immigration, tout en veillant à ce que les talents internationaux restent au Canada pour combler les pénuries de main-d'œuvre. Plus particulièrement, la suppression de l'obligation d'obtenir une EIMT pour les offres d'emploi admissibles...

Le Président: Je sais que la ministre me le disait pour que tout le monde l'entende. Je dois également mentionner que nous ne pouvons pas désigner les députés par leur nom, même si nous parlons de nous-mêmes.

La députée de Calgary Nose Hill a la parole.

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, pendant que nous siégeons ici, une triste nouvelle vient de tomber. BioWare, une entreprise de logiciels d'Edmonton qui a produit des jeux vidéo très appréciés comme *Mass Effect* et créé des emplois pour les habitants d'Edmonton, va fermer ses portes.

La ministre de l'Immigration vient de lever la dernière mesure de protection qui obligeait les entreprises du secteur des technologies de l'information à essayer d'embaucher des Canadiens avant de proposer un poste à une personne venant de l'étranger. Qu'a-t-elle à dire aux employés de BioWare qui viennent de perdre leur emploi et qui risquent d'être ignorés par d'éventuels employeurs à cause de sa décision politique?

• (1505)

L'hon. Lena Metlege Diab (ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remettre les pendules à l'heure. La députée est une élue depuis 10 ou 11 ans, et elle devrait faire preuve de plus de discernement. Elle ne cesse d'induire les Canadiens en erreur.

Il s'agit d'une mesure destinée aux résidents permanents qui se trouvent déjà ici. Elle permet de réduire les formalités administratives et de simplifier les procédures. C'est une amélioration. Elle est avantageuse pour les entreprises. Elle est avantageuse pour les employeurs. Les personnes qualifiées en bénéficieront. Elle ne concerne pas les travailleurs étrangers temporaires.

* * *

L'IMMIGRATION

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais que toutes les personnes présentes dans cette enceinte écoutent ce que la ministre de l'Immigration vient de dire. Elle vient de déclarer que la suppression de cette dernière mesure de protection est « avantageuse pour les entreprises ». C'est avantageux pour les grandes sociétés.

Nous avons besoin d'une politique qui soit avantageuse pour les travailleurs canadiens. Voilà ce dont nous avons besoin. Cette politique supprimera la dernière mesure de protection contre la fraude des entreprises en matière d'immigration dans ce pays. C'est inadmissible. Comment la ministre peut-elle défendre cela?

Questions orales

Leslie Church (secrétaire parlementaire des secrétaires d'État pour le Travail, pour l'Enfance et la Jeunesse, et pour les Aînés, et de la ministre de l'Emploi et des Familles (Personnes en situation de handicap), Lib.): Monsieur le Président, la journée doit être difficile sur les banquettes de l'opposition lorsque les conservateurs s'en prennent au système d'immigration du Canada et aux travailleurs étrangers temporaires en avançant des arguments qu'ils savent être erronés. Ils savent bien que le recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires a diminué de 50 % au cours de la dernière année et que ces travailleurs représentent moins de 1 % de la main-d'œuvre au pays.

Cela dit, les modifications apportées par le gouvernement n'ont rien à voir avec cela. Elles visent à permettre à des professionnels hautement qualifiés, percevant des salaires élevés, de venir s'installer dans notre pays pour combler des besoins immédiats en main-d'œuvre dans certains domaines. Il est dans notre intérêt d'attirer ces talents et ces compétences, et c'est exactement ce que nous faisons.

* * *

[Français]

LES RESSOURCES NATURELLES

Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.): Monsieur le Président, le 8 octobre, le premier ministre a annoncé un programme national de thermopompes, doté de 2 milliards de dollars, qui aidera 1 million de propriétaires. Les ménages à faible revenu auront accès à des subventions de 10 000 \$, ce qui permettra aux familles d'économiser 1 400 \$ par année et réduira les émissions de gaz à effet de serre de 25 mégatonnes.

La ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature pourrait-elle expliquer pourquoi ce programme constitue une mesure positive pour améliorer l'abordabilité pour les Canadiens?

L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député d'Honoré-Mercier de son engagement envers l'environnement et ce travail que nous faisons ensemble.

Au moment où commence la saison de chauffage, nous savons que c'est tellement important, l'abordabilité du système de chauffage, pour les Canadiens. C'est pourquoi le premier ministre était à Sherbrooke pour faire l'annonce du programme national de rabais pour les thermopompes, qui va être accessible à tous les propriétaires d'une résidence. Ces derniers pourront recevoir une subvention jusqu'à 10 000 \$. Cela va aider les gens qui se chauffent au mazout ou à l'aide de plinthes électriques...

[Traduction]

Le Président: Le député de Kamloops—Thompson—Nicola a la parole.

* * *

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC): Monsieur le Président, le système de libération conditionnelle est en voie de perdre la confiance des Canadiens, et il est temps que le gouvernement libéral assume ses responsabilités à cet égard.

Zakaria Amara, le chef du complot terroriste des 18 de Toronto, qui planifiait un attentat à la bombe contre le Parlement, certaines bases de la Défense nationale et le Service canadien du renseigne-

ment de sécurité, s'est récemment vu accorder une libération conditionnelle totale. Il n'est donc pas étonnant que le système de libération conditionnelle n'inspire plus confiance à la population canadienne.

Quand le gouvernement libéral assumera-t-il ses responsabilités et réformera-t-il le système de libération conditionnelle?

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à préciser que le système de libération conditionnelle fonctionne de façon indépendante. Ses intervenants ont pour mandat de veiller à ce que la libération conditionnelle soit accordée en fonction des renseignements à leur disposition. Tout comme le gouvernement conservateur précédent, nous continuons de garantir l'indépendance de la commission des libérations conditionnelles, qui prend ses décisions de manière tout à fait indépendante de notre gouvernement.

Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC): Oui, monsieur le Président, ces décisions indépendantes sont fondées sur les lois adoptées par la Chambre, et celle-ci doit agir maintenant.

Les Canadiens ont une autre raison de perdre confiance: Christopher Roulston, un délinquant déclaré dangereux, qui purge une peine d'emprisonnement d'une durée indéterminée pour agression sexuelle armée et profération de menaces, a récemment obtenu une semi-liberté. Cet homme est un délinquant dangereux et un terroriste.

Quand les libéraux vont-ils assumer leurs responsabilités, cesser de jeter le blâme sur l'indépendance et réformer le régime de libération conditionnelle?

● (1510)

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, à l'évidence, les députés du Parti conservateur inventent des allégations. Ils proposent les réformes législatives qu'ils veulent. Par contre, ils tergiversent ou votent contre celles présentées par le gouvernement. Pensons à celles dans le projet de loi C-14 sur la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine, dans le projet de loi C-16 sur les droits des victimes ou encore aux mesures visant à protéger les communautés vulnérables. C'est un double discours.

J'invite le député d'en face à veiller à ce qu'ils adoptent les projets de loi à l'étude, comme le projet de loi C-22 et qu'ils coopèrent...

Le Président: La députée de Windsor—Tecumseh—Lakeshore a la parole.

Kathy Borrelli (Windsor—Tecumseh—Lakeshore, PCC): Monsieur le Président, j'ai récemment discuté avec Tina, une mère de ma circonscription dont le fils de 9 ans a été assassiné par Douglas Lambier, il y a 21 ans. La vie de Tina n'a jamais été la même depuis. Même si le gouvernement a récemment refusé la libération conditionnelle de M. Lambier, on lui a octroyé une permission de sortir sans escorte de 60 jours pour participer à un programme.

Pourquoi le gouvernement libéral permet-il à un meurtrier que la commission des libérations conditionnelles juge inapte à réintégrer la société de bénéficier d'une permission de sortir sans escorte de 60 jours?

Affaires émanant des députés

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique, Lib.): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à exprimer mes condoléances à Tina, à sa famille et à sa collectivité. Ce que cet individu a fait est d'une cruauté innommable, mais je tiens à être très clair: la commission des libérations conditionnelles prend des décisions de manière indépendante. Ses décisions reposent sur les faits qui lui sont présentés. C'est ainsi que le Parti conservateur mettait en œuvre la Loi sur la libération conditionnelle lorsqu'il était au pouvoir, et nous continuons à faire de même.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Terry Sheehan (Sault Ste. Marie—Algoma, Lib.): Monsieur le Président, nous savons qu'il est essentiel, pour le bien-être des enfants des Premières Nations et pour la vitalité des générations futures, de permettre à ces enfants de rester en contact avec leur famille, leur culture et leur communauté. C'est pourquoi il est si important de soutenir le leadership des Premières Nations en matière de services à l'enfance et à la famille.

Le 7 octobre, le gouvernement a signé un accord historique avec le Conseil tribal de Saskatoon qui reconnaît l'importance du leadership des Premières Nations dans les services à l'enfance et à la famille et qui aide les communautés à déterminer ce qui est le mieux pour leurs enfants.

La ministre des Services aux Autochtones peut-elle expliquer comment le nouveau gouvernement a pris ses responsabilités afin d'aider les enfants autochtones à renouer avec leur famille, leur culture et leur langue tout en appuyant les Premières Nations dans l'exercice de leur compétence inhérente en matière de soins et de bien-être de leurs enfants?

L'hon. Mandy Gull-Masty (ministre des Services aux Autochtones, Lib.): Monsieur le Président, je tiens d'abord à féliciter sincèrement le chef tribal Arkan et le Conseil tribal de Saskatoon pour ce jalon historique, où ils se réapproprient ce qui a toujours été le leur: le pouvoir de prendre des décisions pour leurs enfants. Dans le cadre de cet accord régional historique, Māmowōhkamātowin, le gouvernement versera 269 millions de dollars sur sept ans, ce qui assurera un financement prévisible et souple là où les communautés en ont le plus besoin. En investissant dans la prévention, le logement, le soutien après la majorité et les services représentatifs des Premières Nations, nous sommes fiers...

Le Président: Le député de Regina—Wascana a la parole.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

Michael Kram (Regina—Wascana, PCC): Monsieur le Président, depuis des dizaines d'années, les aéroports canadiens sont exploités par des administrations aéroportuaires sans but lucratif, avec une gouvernance locale et une véritable reddition de comptes. Dernièrement, le ministre des Transports a annoncé son intention de céder le contrôle des grands aéroports du Canada à des sociétés étrangères à but lucratif. Pire encore, le ministre n'a pas voulu dire si cette décision entraînerait une augmentation des coûts.

Les Canadiens paient déjà des tarifs aériens parmi les plus élevés au monde. Combien les Canadiens devront-ils payer de plus pour prendre l'avion à cause de ce dernier projet bidon libéral?

Mike Kelloway (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, en effet, il est plus im-

portant que jamais de moderniser les aéroports. C'est ce que nous cherchons à faire. Les aéroports pourront ainsi devenir concurrentiels, employer des Canadiens et être un lieu propice au commerce. Il n'est pas question que le gouvernement du Canada cède des terres et d'autres actifs.

Je répondrai au député ainsi qu'aux autres qui ont des aéroports régionaux dans leur circonscription que l'idée est de bien faire les choses afin que nous puissions investir dans les aéroports régionaux partout au Canada et connecter tous les Canadiens.

* * *

• (1515)

LA JUSTICE

Leah Gazan (Winnipeg-Centre, NDP): Monsieur le Président, le premier ministre a affirmé que le projet de loi C-39 est « la plus importante mesure législative » des dernières décennies. C'est vrai. Ce projet de loi piétine les protections environnementales et les droits des Autochtones et des travailleurs tout en conférant aux ministres des pouvoirs absolus pour contourner les garanties constitutionnelles au nom d'un prétendu intérêt national. Nos droits constitutionnels ne sont pas des obstacles.

Les libéraux, avec l'aide des conservateurs, cherchent-ils vraiment à bâtir un Canada fort, ou travaillent-ils simplement ensemble pour bâtir un pipeline vers les tribunaux?

Mike Kelloway (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le plan pour bâtir un Canada fort vise à bâtir un Canada fort, en collaborant avec toutes les régions et toutes les Premières Nations. Il ne s'agit pas uniquement de l'obligation de consulter. Travailler ensemble pour bâtir le pays, c'est la bonne chose à faire. Soit dit en passant, si on examine le projet de loi, on constate qu'il ne vise pas à modifier les normes. Elles sont intangibles. Il vise plutôt à modifier les processus. Nous pouvons faire les deux et nous ferons les deux.

[Français]

Luc Berthold: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Durant la période des questions orales, j'ai finalement reçu l'accusé de réception de la lettre dont parlait hier la ministre de l'Emploi et des Familles. Je demande donc le consentement unanime de la Chambre pour déposer cette lettre maintenant...

Le Président: D'abord, il ne s'agit pas d'un recours au Règlement, il faut le dire. Ensuite, le député n'a pas le consentement unanime de la Chambre pour le dépôt de ce document.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

[Français]

LOI SUR LE MOIS DU PATRIMOINE UKRAINIEN

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 7 octobre, de la motion portant que le projet de loi S-210, Loi instituant le Mois du patrimoine ukrainien, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le Président: Comme il est 15 h 17, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi S-210, sous la rubrique des affaires émanant des députés.

Convoquez les députés.

Affaires émanant des députés

● (1530)

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 180)

POUR

Députés

Acan	Aitchison
Al Soud	Albas
Ali	Allison
Alty	Anand
Anandasangaree	Anderson
Anstey	Arnold
Au	Auguste
Baber	Bains
Baker	Baldinelli
Bardeesy	Barlow
Barrett	Barsalou-Duval
Battiste	Beaulieu
Beech	Begum
Belanger (Desnethé—Missinippi—Churchill River)	Bélanger (Sudbury East—Manitoulin—Nickel Belt)
Bendayan	Berthold
Bezan	Bittle
Blanchette-Joncas	Block
Blois	Bonin
Borrelli	Bragdon
Brassard	Brière
Brunelle-Duceppe	Caley
Calkins	Caputo
Carney	Carr
Casey	Chagger
Chambers	Champagne
Champoux	Chang
Chartrand	Chatel
Chenette	Chi
Chong	Church
Clark	Cobena
Cody	Connors
Cooper	Cormier
Coteau	Dabrusin
Dalton	Dancho
Dandurand	Danko
Davidson	Davies (Vancouver Kingsway)
Davies (Niagara South)	Dawson
DeBellefeuille	Deltell
d'Entremont	DeRidder
Deschênes	Deschênes-Thériault
Desrochers	Dhaliwal
Dhillon	Diab
Diotte	Doherty
Dowdall	Duclos
Duguid	Duncan
Dzerowicz	Earle
Ehsassi	El-Khoury
Epp	Eyolfson
Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)	Falk (Provencher)
Fancy	Fanjoy
Fergus	Fisher
Fonseca	Fortier
Fragiskatos	Fraser
Fry	Fuhr
Gaheer	Gainey
Gallant	Garon
Gasparro	Gaudreau
Gazan	Genuis
Gerretsen	Gill (Calgary Skyview)
Gill (Brampton West)	Gill (Calgary McKnight)
Gill (Windsor West)	Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan)
Gill (Abbotsford—South Langley)	Gladu
Gobeil	Godin
Goodridge	Gould
Gourde	Grant
Greaves	Groleau

Guay	Guglielmin
Gull-Masty	Hallan
Hanley	Hardy
Harrison	Hepfner
Hirtle	Hogan
Holman	Hussen
Iacono	Idlout
Jackson	Jaczek
Jansen	Jeneroux
Johns	Joly
Joseph	Kayabaga
Kelloway	Kelly
Khalid	Khanna
Kibble	Kirkland
Klassen	Kmiec
Konanz	Koutrakis
Kram	Kronis
Kuruc	Kusie
Kwan	Lake
Lalonde	Lambropoulos
Lamoureux	Lantsman
Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)	Lapointe (Sudbury)
Larouche	Lauzon
Lavack	Lavoie
Lawrence	Lawton
LeBlanc	Lefebvre
Leitão	Lemire
Leslie	Lewis (Essex)
Lewis (Haldimand—Norfolk)	Lightbound
Lloyd	Lobb
Long	Louis (Kitchener—Conestoga)
Ma	MacDonald (Malpeque)
MacDonald (Cardigan)	MacKinnon (Gatineau)
Mahal	Majumdar
Malette (Bay of Quinte)	Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk)
Maloney	Martin
May	Mazier
McCauley	McGuinty
McKelvie	McKenzie
McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	McKnight
McLean (Calgary Centre)	McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)
McPherson	Melillo
Ménard	Mendès
Menegakis	Michel
Miedema	Miller
Mingarelli	Moore
Morin	Morrison
Morrissey	Motz
Muys	Myles
Naqvi	Nater
Nathan	Nguyen
Noormohamed	Normandin
Ntumba	Oliphant
Olszewski	O'Rourke
Osborne	Patzer
Paul-Hus	Perron
Petitpas Taylor	Poilievre
Powlowski	Provost
Ramsay	Rana
Redekopp	Reid
Rempel Garner	Reynolds
Richards	Roberts
Robertson	Romanado
Rood	Ross
Rowe	Royer

Affaires courantes

Ruff	Sahota
Saini	Sarai
Sari	Sawatzky
Scheer	Schiefke
Schmale	Seeback
Sgro	Shahnawaz
Sheehan	Shipley
Sidhu (Brampton South)	Simard
Small	Sodhi
Solomon	Sousa
Steinley	Ste-Marie
Stevenson	St-Pierre
Strahl	Stubbs
Sudds	Tesser Derksen
Thériault	Thomas
Thompson	Tochor
Tolmie	Uppal
Valdez	van Koeverden
Van Popta	Vandenbeld
Vien	Viersen
Villeneuve	Vis
Warkentin	Watchorn
Weiler	Williamson
Yip	Zahid
Zerucelli	Zimmer
Zuberi — 313	

CONTRE

Aucun

PAIRÉS

Députés

Aboultatif	Bexte
Hoback	Hodgson
Housefather	Krampp-Neuman
Lattanzio	Plamondon
Rocheffort	Sidhu (Brampton East)
Turnbull	Wagh— 12

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

Michael Coteau (Scarborough—Woburn, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de l'Association parlementaire Canada-Afrique sur sa participation à la mission bilatérale en Éthiopie et en Afrique du Sud, qui s'est déroulée à Addis-Abeba, en Éthiopie, et au Cap, à Johannesburg et à Pretoria, en Afrique du Sud, du 12 au 20 février.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

SANTÉ

Sukh Dhaliwal (Surrey Newton, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, les deux rapports suivants du Comité permanent de la santé.

Le sixième rapport s'intitule « Résistance aux antimicrobiens: faire face à une pandémie silencieuse ». Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à ce rapport.

Le septième rapport concerne le projet de loi C-224, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues relativement aux produits de santé naturels. Le Comité a étudié le projet de loi et a décidé d'en faire rapport à la Chambre avec des propositions d'amendement.

* * *

● (1535)

LOI SUR LE MOIS DU PATRIMOINE HONGROIS

Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD) demande à présenter le projet de loi C-294, Loi désignant le mois d'octobre comme Mois du patrimoine hongrois.

— Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour présenter un projet de loi visant à désigner le mois d'octobre comme Mois du patrimoine hongrois, et je remercie ma comotionnaire, la députée de Vancouver-Est.

Alors que nous soulignons le 70^e anniversaire de la révolution hongroise de 1956, ce projet de loi offrirait une occasion importante de reconnaître les contributions remarquables des Canadiens d'origine hongroise au tissu social, économique, universitaire et culturel de notre pays.

Grâce à leur résilience, leurs talents et leur détermination, les immigrants hongrois — des premiers à venir au Canada à la fin du XIX^e siècle aux dizaines de milliers qui sont arrivés après l'insurrection de 1956 — ont contribué à bâtir le Canada. Les quelque 350 000 Canadiens d'origine hongroise, dont je suis fier de faire partie, ont laissé leur marque au Canada et sur la scène mondiale. Parmi eux figurent l'homme d'affaires Peter Munk, le lauréat du prix Nobel John Polanyi et la vedette internationale de la musique Alanis Morissette. Le Mois du patrimoine hongrois permettrait de mettre en valeur cet héritage et d'en assurer la transmission aux générations futures.

Je tiens à remercier Son Excellence Miklos Lengyel, ambassadeur de la Hongrie au Canada, de son aide dans le cadre de cette initiative.

(La motion est réputée adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS

LE PONT ROUGE

Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre la parole au nom des habitants de Kamloops—Thompson—Nicola.

La pétition est lancée au nom des habitants de Kamloops et d'autres localités de la circonscription qui souhaitent que le gouvernement fédéral débloque des fonds pour accélérer la reconstruction du pont rouge. Il s'agit d'un monument culturel, présent à Kamloops depuis de nombreuses années. Il a été détruit par un incendie criminel. Il reliait Kamloops au territoire des Tk'emlúps te Secwépemc en enjambant la rivière Thompson. Il est temps que ce pont soit reconstruit grâce à un financement fédéral.

LA CASERNE DE POMPIERS DE BARRIÈRE

Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre la parole au nom des habitants de Kamloops—Thompson—Nicola. Cette fois-ci, je veux attirer l'attention sur Barrière, en Colombie-Britannique.

Barriere a besoin d'une nouvelle caserne de pompiers. La caserne actuelle a plus de 70 ans. Elle dessert de nombreuses collectivités de la région de Kamloops—Thompson—Nicola. Les habitants de Barriere sont des gens très vaillants. Ils méritent une nouvelle caserne de pompiers pour assurer leur sécurité, surtout compte tenu de la saison des feux de forêt. J'invite et j'encourage le gouvernement fédéral à financer la construction de cette caserne dans le prochain budget, qui sera présenté le 5 novembre prochain.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Brad Vis (Mission—Matsqui—Abbotsford, PCC): Pour ma première pétition d'aujourd'hui, monsieur le Président, j'interviens au nom des électeurs de Mission qui sont inquiets pour leur bureau de poste. Ils demandent au gouvernement du Canada de garder pleinement fonctionnel notre fameux bureau de poste du centre-ville afin que les petites entreprises puissent continuer de recourir à ses services.

La deuxième pétition que je présente porte elle aussi sur Postes Canada. J'avoue que c'est cocasse pour moi de la soumettre à la Chambre, puisqu'elle réclame quelque chose qui constituait une promesse électorale des libéraux dans ma circonscription, en 2015, alors que j'étais de l'avis opposé. Quoi qu'il en soit, mes concitoyens redoutent vivement la décision du gouvernement libéral de mettre un terme à la livraison du courrier à domicile. Personnellement, je n'ai aucun problème avec les boîtes postales communautaires, mais ce n'est pas le cas de tout le monde. Je présente donc cette pétition de bonne foi.

En ce qui concerne la troisième pétition, beaucoup de Canadiens craignent que la pérennité des services de Postes Canada dans les régions rurales du pays soit menacée. On sait qu'il y a de graves problèmes de gestion et d'encadrement des finances publiques dans cette société d'État, ici même, à Ottawa. Elle n'a pas été assez agile et rapide pour tenir compte des besoins des Canadiens et s'adapter à la technologie moderne. Les pétitionnaires demandent un changement de cap au siège de Postes Canada, à Ottawa, afin de sauver les services postaux en région rurale.

• (1540)

LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Eric Duncan (Stormont—Dundas—Glengarry, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre la parole au nom des bonnes gens de Stormont—Dundas—Glengarry pour présenter une pétition.

Je tiens à remercier Sue-Anne Atkins, une habitante de ma circonscription, de ses efforts et de son leadership dans le dossier des droits des animaux. Selon elle, des documents indiquent que des centaines de porcelets ont été utilisés dans le cadre d'exercices d'entraînement militaire au Canada, malgré l'existence de solutions de rechange moins cruelles et plus utiles sur le plan scientifique.

Les 1 509 Canadiens signataires de la pétition demandent au gouvernement du Canada d'interdire l'utilisation d'animaux vivants, y compris de porcelets, dans la formation des Forces armées canadiennes en médecine et en traumatologie, et d'utiliser uniquement des technologies modernes de simulation ne faisant pas appel aux animaux.

Je suis fier de présenter cette pétition aujourd'hui au nom des pétitionnaires.

Affaires courantes

LE COÛT DU LAIT MATERNISÉ

Michael Kram (Regina—Wascana, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition au nom de mères et de pères de Regina et du Sud de la Saskatchewan qui sont préoccupés par la hausse du prix des préparations pour nourrissons.

Le prix des préparations Similac a doublé au cours des deux dernières années, ce qui représente une dépense d'environ 400 \$ par mois pour les mères qui ne peuvent pas allaiter. Les pétitionnaires demandent qu'un comité parlementaire se penche sur les causes possibles de la récente hausse des prix — par exemple les droits de douane, une fixation des prix ou la réglementation gouvernementale — et qu'il formule des recommandations visant à ce que les préparations pour nourrissons demeurent abordables et accessibles pour les Canadiens, afin d'assurer la santé et le bien-être des nourrissons et des mères.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de présenter cette pétition à la Chambre aujourd'hui.

LES URGENCES DES HÔPITAUX

L'hon. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour présenter une pétition qui porte sur l'engagement du premier ministre à verser 5 milliards de dollars sur trois ans pour améliorer les établissements de santé.

Les pétitionnaires souhaitent le rétablissement des services d'urgence à l'hôpital Seven Oaks. Nous espérons que le gouvernement provincial collaborera avec le gouvernement fédéral pour que ce souhait se concrétise.

LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPd): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter une pétition initialement parrainée par mon ancien collègue néo-démocrate, le député Alexandre Bouterice, qui me l'a transmise parce que 27 119 signataires y avaient fait part de leurs préoccupations.

On s'attend à ce que les ambassadeurs accrédités au Canada se conduisent de manière à respecter la souveraineté, les valeurs et les principes de la diplomatie du Canada. Les émissaires étrangers doivent maintenir le décorum et faire preuve d'impartialité et de respect envers le gouvernement du Canada et la population canadienne. Or, certains craignent que des actions et des déclarations de l'ambassadeur des États-Unis, Pete Hoekstra, aient été contraires aux normes de conduite attendues d'un représentant diplomatique au Canada.

Par conséquent, les signataires demandent à la Chambre des communes de mener un examen officiel de la conduite de l'ambassadeur des États-Unis Pete Hoekstra. Si cet examen devait conclure que les agissements de l'ambassadeur sont contraires au protocole diplomatique et préjudiciables aux intérêts du Canada, ils réclament que le gouvernement du Canada prenne les mesures diplomatiques qui s'imposent, notamment, le cas échéant, en demandant son rappel.

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Don Davies (Vancouver Kingsway, NPd): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter deux pétitions.

Privilège

La première fait suite au référendum qui s'est tenu cette semaine en Alberta. Elle a été signée par plus de 40 000 Canadiens. Les pétitionnaires reconnaissent que l'Alberta Prosperity Project, l'instigateur du référendum de lundi, a rencontré des responsables de l'administration Trump afin d'obtenir un soutien financier. Compte tenu de l'extorsion exercée par l'administration Trump à l'encontre du Venezuela pour son pétrole et de ses menaces répétées à l'encontre de la souveraineté du Canada, les pétitionnaires craignent que l'Alberta ne soit clairement prise pour cible.

Ils demandent au gouvernement fédéral d'invoquer le pouvoir que lui confère l'article 53 de la Loi sur la Cour suprême pour renvoyer la question de la constitutionnalité de la Justice Statutes Amendment Act, 2025 de l'Alberta à la Cour suprême du Canada et de charger le commissaire à la transparence en matière d'influence étrangère d'enquêter immédiatement sur les rencontres entre l'Alberta Prosperity Project et l'administration Trump.

La deuxième pétition soulève des préoccupations semblables concernant l'ingérence étrangère et a été signée par près de 15 000 Canadiens.

Les pétitionnaires soulignent qu'il incombe au Parlement de veiller à ce que les activités politiques au Canada soient menées en toute transparence et sans influence étrangère indue. Par conséquent, ils demandent à la Chambre de mandater un comité pour étudier les risques d'ingérence étrangère et de financement étranger associés à la défense d'intérêts politiques au Canada, y compris la défense des intérêts des mouvements séparatistes. Ils souhaitent que la Chambre demande aux autorités fédérales compétentes d'évaluer la nature et la portée des risques relevés et d'en faire rapport au Parlement et lui demandent d'examiner toute mesure législative ou politique nécessaire pour renforcer la transparence, l'application de la loi et les protections contre l'ingérence étrangère et les activités politiques financées par des fonds étrangers au Canada.

* * *

● (1545)

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au Feuilleton.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[Le texte des questions et des réponses est disponible sur le site Web des questions écrites.]

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

PRIVILÈGE

DÉFORMATION PRÉSUMÉE DES PROPOS TENUS PAR LES DÉPUTÉS

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je soulève une question de privilège à la suite de propos tenus à la Chambre par la députée d'Halifax le 7 octobre. Je dois admettre que je le fais avec tristesse, car je préfère de loin, en tant que parlementaire et en particulier en tant que femme parlementaire, encourager les jeunes femmes qui s'engagent en politique. Je suis députée depuis 15 ans, et c'est la première fois que je soulève une question de privilège. J'ai donné un préavis d'une heure pour annoncer mon intention de le faire aujourd'hui, conformément à l'article 48(1) du Règlement.

Je soulève cette question de privilège en raison de propos qui ont été tenus. J'aborderai la situation sous l'angle de l'infraction commise. L'infraction consiste à prêter des intentions répréhensibles à une personne et, essentiellement, à faire indirectement ce qu'un député n'a pas le droit de faire directement. Après avoir examiné le discours présenté par la députée d'Halifax à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-39, ce que fera certainement la présidence, je suis d'avis qu'elle a porté atteinte à mes privilèges et à ceux d'autres personnes en nous prêtant des intentions répréhensibles et, essentiellement, en faisant indirectement ce qui ne peut pas être fait directement, c'est-à-dire accuser d'autres députés de mentir.

Voici un extrait de son discours: « Ce projet de loi [le projet de loi C-39] a fait l'objet d'une campagne de désinformation acharnée, dont certaines manœuvres ont été orchestrées par des députés de la Chambre. » On ne peut qu'y voir une attaque directe contre l'honnêteté...

Une voix: Oh, oh!

Elizabeth May: Monsieur le Président, je demanderais au député d'en face de ne pas me chahuter et de ne pas répéter les remarques désobligeantes qui sont à l'origine de cette question de privilège.

Le Président: Je signale au député de St. Catharines que la question de privilège a été invoquée et la présidence aimerait beaucoup entendre et comprendre l'intervention.

Elizabeth May: Monsieur le Président, il s'agit d'une question importante. Si la députée avait déclaré que des informations erronées étaient diffusées, je ne soulèverais pas la question de privilège. Cependant, en tant que députée chevronnée et ancienne avocate spécialisée en droit de l'environnement, ayant lu le projet de loi C-39, contestant certains aspects précis et établissant un lien entre ceux-ci et le texte de la loi, je trouve profondément insultant d'être traitée de menteuse et accusée de mener une « campagne de désinformation acharnée ».

Il incombe aux députés d'étudier les projets de loi et de proposer des améliorations afin de permettre au public de connaître nos préoccupations. Autrement dit, un débat animé donnant lieu à des divergences d'opinions ne constitue pas une violation du privilège parlementaire. Par contre, salir essentiellement la réputation de tout député s'exprimant dans cette enceinte, y compris celle de la députée d'Edmonton Strathcona, que la députée d'Halifax a spécifiquement accusée dans son discours d'avoir menti au sujet de l'incidence du projet de loi sur les droits du travail, constitue une atteinte au privilège parlementaire.

J'ai réitéré ces mêmes critiques au sujet de la partie 3 du projet de loi. Il s'agit d'un projet de loi omnibus qui comporte de nombreux articles. Je vais tenter d'être brève à ce sujet, mais la députée a répété que ce projet de loi « fait l'objet d'une campagne de désinformation acharnée », et elle a estimé qu'il était de son devoir de distinguer les faits de la fiction. Il est profondément offensant d'être accusée de mentir et d'avoir l'intention de désinformer.

En ce qui concerne nos privilèges parlementaires, et je pense expressément à l'article 18 du Règlement, tel qu'expliqué dans la quatrième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, il ne fait aucun doute que le fait d'imputer une tromperie délibérée et des motifs malhonnêtes aux députés, qui remplissent leur devoir constitutionnel d'examiner les projets de loi, dépasse les bornes. D'ailleurs, l'article 18 du Règlement, qui est analysé au chapitre 3 de la quatrième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, interdit explicitement les remarques tendancieuses sur l'intégrité personnelle ou professionnelle d'un député, puisque cela entrave notre capacité à exercer nos fonctions parlementaires sans ingérence inappropriée. La différence entre s'opposer et tromper est immense.

J'ai essayé de demander à la députée de s'excuser afin de ne pas avoir à dénoncer publiquement son discours calomnieux et tout à fait déshonorant. Dans ce cas-ci, je conclurai en demandant qu'une décision soit rendue afin de confirmer que, de l'avis de la Chambre, les propos tenus par la députée d'Halifax, lorsqu'elle accusait certains députés de mener une campagne de désinformation, constituent des propos non parlementaires sur l'intégrité des députés et qu'on lui demande de retirer sans équivoque ses propos.

• (1550)

Le Président: Je remercie la députée. C'est noté. Nous revenons à la Chambre sur ce point.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous prenons très au sérieux la question soulevée par la cheffe du Parti vert. Cela dit, je recommande qu'on examine les débats récents. Je pense en particulier au projet de loi C-9, qui a entraîné un débat passionné. Les débats à la Chambre deviennent souvent très passionnés en raison de toutes sortes d'allégations et de sous-entendus. Parfois, on entend des informations trompeuses. C'est dans les détails. Certains tiennent des propos pour essayer de discréditer un autre député, pour ainsi dire.

Selon moi, la députée d'en face a évoqué des choses qu'on pourrait considérer comme un désaccord sur les faits. Je ne vois pas l'intérêt pour la présidence d'examiner la question de plus près. La députée dont elle parle devrait être autorisée à s'exprimer là-dessus, mais je pense que, si on examine les débats récents, on constatera qu'aucun propos inhabituel n'a été tenu.

Chris Bittle (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes censés soulever des questions de privilège à la première occasion. Comme elle l'a dit dans sa propre déclaration, la députée a attendu près de deux semaines avant de la soulever, car il y a eu une semaine de relâche dans l'intervalle.

Je suis d'accord avec le député de Winnipeg-Nord. La déclaration ne contient rien d'inapproprié. Nous parlons régulièrement de désinformation et de désinformation à la Chambre, tous partis confondus.

Le vice-président: Je vais de nouveau accorder la parole à la députée de Saanich—Gulf Islands. Je veux éviter que cela ne donne

Ordres émanant du gouvernement

lieu à un débat sur la question de privilège, car ce n'est pas le but ici. Je tiens donc à préciser que si la députée souhaite communiquer des renseignements supplémentaires sans doute tirés de la lettre, je lui permettrai de le faire avant que nous passions à l'ordre du jour.

Elizabeth May: Monsieur le Président, je vous remercie de la latitude que vous m'accordez.

Je sais que le Règlement exige que l'on prenne la parole à la première occasion. La députée a prononcé son discours le 7 octobre à 20 heures. J'ai pris la parole au sujet du projet de loi C-39 à 23 heures, et je n'étais pas au courant du discours de la députée jusqu'à ce que j'en entende parler dans les médias. J'ai ensuite parlé au Président et tenté de parler directement à la députée d'Halifax, et je lui ai demandé de présenter des excuses afin que je n'aie pas à me trouver dans ma position actuelle aujourd'hui.

J'espère que cela répond à la question concernant l'exigence de prendre la parole à la première occasion. J'aurais souhaité résoudre ce problème sans avoir à soulever une question de privilège personnel.

Le vice-président: Je remercie tous les députés qui ont fourni des renseignements. La présidence se penchera sur la question pour obtenir une réponse.

Je désire informer la Chambre que, en raison du vote par appel nominal différé, la période prévue pour les ordres émanant du gouvernement sera prolongée de 12 minutes.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

• (1555)

[Traduction]

LOI SUR LES MÉDIAS SOCIAUX SÉCURITAIRES

L'hon. Marc Miller (ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, Lib.) propose que le projet de loi C-34, Loi édictant la Loi sur la sécurité numérique et la Loi sur la Commission canadienne de la sécurité numérique et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, j'aimerais d'abord demander le consentement unanime pour partager mon temps de parole avec la députée d'Outremont.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. Marc Miller: Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires.

Dès son entrée en fonction, le premier ministre s'est engagé à protéger le Canada et à le rendre plus fort, et c'est précisément ce que nous faisons aujourd'hui. Nous sommes également déterminés, au nom des Canadiens, à prendre notre destin en main, à défendre nos valeurs et à ouvrir la voie aux générations futures. Pour cela, il faut d'abord assurer la sécurité des Canadiens, non seulement au sein de leur collectivité, mais aussi en ligne. Je suis ici aujourd'hui pour réaffirmer l'engagement indéfectible de notre gouvernement à protéger les Canadiens, en particulier les jeunes.

Ordres émanant du gouvernement

[Français]

Nous avons tous constaté la montée fulgurante des préjudices en ligne. Ces préjudices ont de réelles conséquences sur nos communautés. On n'a qu'à penser à la tragédie de Tumbler Ridge, qui a fait huit victimes, dont six enfants, en plus de nombreux blessés. L'auteur de la fusillade avait utilisé le robot conversationnel d'OpenAI pour obtenir des conseils. On peut aussi penser au jeune qui a été admis à SickKids, à Toronto, dans un état catatonique après que des camarades de classe ont créé un site simplement pour l'humilier.

[Traduction]

Le Centre canadien de protection de l'enfance reçoit plus de 100 000 signalements d'abus pédosexuels en ligne tous les mois. Entre 2014 et 2024 seulement, le nombre d'incidents d'exploitation pédosexuelle en ligne déclarés par la police a augmenté de 347 %. Les réseaux en ligne de prédateurs s'en prennent à nos enfants sur les plateformes qu'ils utilisent chaque jour. Les prédateurs encouragent les enfants à se faire du mal ou même à s'enlever la vie. Si cela se produisait sur un terrain de jeu, celui-ci serait fermé immédiatement.

[Français]

Un jeune sur quatre dit avoir été victime de cyberintimidation. Cela représente une augmentation de 500 % depuis 2014. De plus, nous constatons une hausse des problèmes de santé mentale, qu'il s'agisse d'anxiété, de faible estime de soi ou d'idées suicidaires. Ces données sont alarmantes. Derrière chacune de ces statistiques, il y a un enfant, il y a des parents et il y a des familles.

[Traduction]

Pendant l'été, des députés des deux côtés de la Chambre et moi-même avons consulté des Canadiens, des experts, des parents et des jeunes. Partout, on nous répétait la même chose: il faut agir, et vite.

[Français]

Les parents, les enseignants et les personnes qui prennent soin de nos enfants ne peuvent pas relever seuls ces défis et faire face à certaines des entreprises les plus sophistiquées au monde par eux-mêmes. Il est urgent d'agir pour responsabiliser les services en ligne et assurer la sécurité de nos enfants sur les plateformes avec lesquelles ils grandissent.

[Traduction]

La réalité, c'est que nos lois n'ont pas évolué au même rythme que les technologies. La législation actuelle n'impose des sanctions qu'après qu'un préjudice a été causé, plutôt que de chercher à le prévenir. Ce projet de loi, la Loi sur les médias sociaux sécuritaires, établirait des responsabilités claires pour les services réglementés de médias sociaux et d'agents conversationnels dotés d'intelligence artificielle exploités au Canada. Il ferait reposer la responsabilité là où elle doit être: sur les plateformes elles-mêmes. Il veillerait à ce qu'elles offrent des services sécuritaires.

Cette loi s'articule autour de trois devoirs fondamentaux.

Le premier est le devoir d'agir de manière responsable. Les services de médias sociaux devraient évaluer et atténuer les risques d'exposition à sept catégories de contenu clair et préjudiciable, appliquer des étiquettes au contenu généré de manière synthétique, intégrer des mesures de sécurité dans la conception de leurs plateformes, faire en sorte qu'il soit facile pour les Canadiens de faire des signalements et de déposer des plaintes et, enfin, fournir aux Canadiens de meilleurs outils pour assurer leur sécurité, comme des

fonctions de blocage et de signalement. Les services d'agents conversationnels dotés d'intelligence artificielle devraient atténuer le risque que les agents conversationnels communiquent du contenu préjudiciable, intervenir en situation de crise si un utilisateur compte se faire du mal ou faire du mal à une autre personne, et atténuer le risque que les agents conversationnels adoptent des comportements préjudiciables avec nos enfants.

[Français]

La deuxième obligation imposerait aux services de médias sociaux l'obligation de rendre certains contenus inaccessibles. Ces plateformes vont supprimer les pires formes de contenu préjudiciable dans les 24 heures suivant leur indication ou leur signalement. Nous parlons de contenu qui victimise sexuellement un enfant ou qui victimise à nouveau des survivants et de contenu intime communiqué sans consentement.

● (1600)

[Traduction]

Le troisième devoir est celui de protéger les enfants. Le projet de loi exigerait que les services de médias sociaux et d'agents conversationnels dotés d'intelligence artificielle mettent en œuvre des mesures de protection adaptées à l'âge. Autrement dit, la sécurité devrait être intégrée dès la conception des services pour veiller à ce que les enfants ne soient pas exposés à des interactions à haut risque ou à du contenu préjudiciable.

[Français]

Ça inclut l'obligation pour les services réglementés d'empêcher les enfants d'accéder à du contenu pornographique sur leurs services.

[Traduction]

Pour les plateformes de médias sociaux réglementées, cela impliquerait également l'obligation d'empêcher les enfants de moins de 16 ans de créer un compte. Cette approche a été réclamée à la quasi-unanimité par les parents et les éducateurs. Elle s'inscrit dans la lignée des nouvelles approches adoptées ailleurs dans le monde en matière de sécurité en ligne, mais elle est spécialement adaptée à la réalité des Canadiens.

[Français]

Nous nous attendons à ce que les plateformes adoptent des mesures d'estimation et de vérification de l'âge qui répondent aux normes les plus élevées en matière de sécurité et de protection de la vie privée.

Toutefois, la limite d'âge n'est qu'une des mesures prévues dans ce projet de loi, car nous savons que la meilleure façon de protéger des jeunes est de créer un espace en ligne sécuritaire dès leur conception. C'est pourquoi les plateformes de médias sociaux qui mettent en place des mesures de sécurité adéquates pourraient demander une exception à la limite d'âge.

Enfin, les services réglementés devront être transparents avec les Canadiens et publier leur plan de sécurité numérique montrant comment ils s'acquittent de leurs responsabilités.

Nous reconnaissons également que les Canadiens méritent de savoir comment leurs renseignements personnels sont utilisés, communiqués et protégés. C'est pourquoi mon collègue le ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique a présenté le projet de loi C-36. Il s'agit du changement le plus important apporté à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé depuis plus de 25 ans. Ce projet de loi établit des garde-fous clairs pour protéger les renseignements personnels des Canadiens en accordant une attention particulière à ceux des enfants.

Mieux protéger les Canadiens en ligne, renforcer la responsabilité des plateformes et prévenir les préjudices en ligne avant qu'ils ne surviennent doivent être nos priorités et la priorité de la Chambre.

[Traduction]

La Loi sur les médias sociaux sécuritaires établirait les conditions nécessaires pour que les services en ligne qui façonnent nos vies soient gérés de manière responsable et, surtout, transparente. Elle est conçue pour répondre aux préoccupations actuelles tout en nous permettant de suivre le rythme de l'évolution des technologies, qui progresse souvent plus vite que la législation. Enfin, elle garantirait que les enfants et les Canadiens en général puissent bénéficier des nouvelles technologies sans compromettre leur sécurité ni leur vie privée.

Le Canada a pris du retard, et nous devons veiller à ce que la jeunesse canadienne ne soit pas moins protégée que les jeunes d'ailleurs, alors que la numérisation du monde ne cesse de s'accélérer. Nous devons agir dès maintenant. Les Canadiens attendent des députés qu'ils agissent, et nous devons répondre à leurs attentes.

J'invite tous les députés à examiner ce projet de loi avec sérieux et à participer au débat de manière ouverte et constructive. La sécurité des enfants doit être une priorité commune qui dépasse les clivages partisans. Je m'engage à travailler avec tous les députés à la Chambre pour protéger les enfants en ligne.

Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, l'une des dispositions du projet de loi C-34 prévoit que les personnes de moins de 16 ans ne pourraient pas créer ou conserver de comptes de médias sociaux. Cependant, cette disposition ne serait en vigueur que temporairement, jusqu'à ce que les entreprises de médias sociaux respectent un ensemble de lignes directrices qui restent à déterminer, car elles ne sont pas définies dans le projet de loi.

Dans l'intérêt des parents qui cherchent à obtenir des précisions à ce sujet, je me demande si le ministre peut nous expliquer quelles pourraient être ces lignes directrices afin de garantir que les enfants seront bel et bien en sécurité une fois que ces comptes leur seront de nouveau accessibles.

L'hon. Marc Miller: Monsieur le Président, je pense qu'un élément important permettant d'assurer la sécurité des enfants avant que le préjudice ne se produise, par opposition à des poursuites une fois que le préjudice a été causé, est de veiller à mettre en place un organisme de réglementation qui puisse élaborer précisément ces lignes directrices. Je reconnais que la barre serait placée assez haut et qu'il y a probablement lieu de mener un débat légitime, ici comme en comité, sur la nature de ces règlements et sur la question de savoir s'ils seraient élaborés par l'organisme de réglementation compétent, voire par le comité. Évidemment, à l'étape de la conception d'une plateforme réglementaire, la Chambre ne devrait pas être

Ordres émanant du gouvernement

tendue de débattre sur chaque élément de la réglementation. Je pense que c'est un équilibre délicat que nous sommes prêts à envisager.

[Français]

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, d'abord, j'offre mes félicitations au ministre pour son projet de loi et pour son discours.

Au Comité permanent de l'industrie et de la technologie, nous avons reçu des représentants de la plateforme Meta dans le cadre d'une étude sur la fraude. Dans le fond, on a constaté qu'il y avait de longs délais quand une publicité frauduleuse ou un contenu était signalé. Un autre témoin, qui représentait Wealthisimple, disait qu'« on a usurpé l'identité de Wealthisimple » et que ça avait pris plus de cinq jours avant que la publicité frauduleuse soit retirée. La représentante de Meta nous a dit que l'entreprise faisait tout ce qu'elle pouvait et que celle-ci n'était pas en mesure d'en faire plus.

Comment le ministre va-t-il s'assurer que les géants du Web, les plateformes qui semblent souvent se positionner au-dessus de nos lois, suivent les lois et collaborent?

● (1605)

L'hon. Marc Miller: Monsieur le Président, il s'agit d'une très bonne question. Il faut être très clair quant à ce que le projet de loi peut couvrir et ne peut pas couvrir, nécessairement. Je pense que la question de la fraude en ligne interpelle beaucoup la Chambre, surtout en ce qui concerne l'expérience en ligne des enfants, des jeunes. Les plateformes ont un devoir de responsabilité.

Il s'agit d'une première au Canada. Je pense que ça pourrait toucher des éléments de fraude, mais il est clair que, dans ce domaine, il faut avoir une approche très ciblée et il faut s'assurer que les plateformes agissent de façon responsable. Il s'agit d'une première, mais ce n'est pas l'entièreté du débat. Je suis sûr que la Chambre va vouloir statuer sur les éléments de fraude, et elle le fera peut-être au moyen d'un autre projet de loi plus étoffé.

[Traduction]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier le ministre d'avoir fait avancer un dossier aussi important, qui préoccupe grandement de nombreux Canadiens. La protection des intérêts de nos enfants revêt une importance cruciale dans le contexte des médias sociaux, des progrès de l'intelligence artificielle et de bien d'autres considérations. J'aimerais savoir si le ministre souhaite souligner la contribution de certaines personnes qui ont participé à l'élaboration de ce projet de loi.

L'hon. Marc Miller: Monsieur le Président, je remercie le député de ce qu'il a fait dans ce dossier. Je remercie également la députée d'Outremont et les députés d'en face qui ont mené des consultations avec nos concitoyens. J'ai l'impression que les appuis pour ce projet de loi très ciblé transcendent les allégeances politiques. Il vise une responsabilité on ne peut plus fondamentale des élus: assurer la protection des enfants. Je pense que c'est incontournable. Si ce n'est pas pour bien faire les choses, à quoi bon être ici?

Ordres émanant du gouvernement

Les éducateurs, les gens de l'hôpital SickKids, à Toronto, et ceux de l'Hôpital pour enfants de l'Alberta nous font tous part des mêmes inquiétudes. Quand nous parlons avec le personnel sur le terrain, comme les médecins qui soignent les enfants aux urgences, ils nous disent — et je sais que c'est de l'humour morbide — qu'ils préféreraient voir plus d'os brisés que d'âmes brisées. C'est vraiment alarmant, quand on parle aux médecins, de les entendre raconter qu'ils voient quotidiennement ce genre de cas parmi leurs patients alors qu'il y a 10 ou 15 ans, c'était disons 1 cas par mois.

Je tiens à remercier l'ensemble des médecins et des éducateurs ainsi que toutes les personnes qui militent depuis un certain temps pour une telle mesure législative et qui nous mettent face à notre devoir. Je salue en particulier le groupe de protection en ligne de Winnipeg qui fait un travail extraordinaire pour signaler les ordures qui circulent sur Internet afin que les responsables répondent de leurs actes et qu'ils finissent, le cas échéant, derrière les barreaux.

[Français]

L'hon. Rachel Bendayan (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis vraiment honorée de pouvoir partager mon temps de parole avec le ministre lui-même alors que nous entamons le débat sur son projet de loi sur les médias sociaux sécuritaires. Je les remercie sincèrement, lui et son équipe, de leur leadership.

Ce débat porte à la fois sur la sécurité des jeunes, sur leurs droits et sur leur liberté d'apprendre, de créer des liens et de s'exprimer. Notre responsabilité, en tant que parlementaires, est de préserver ces droits et ces libertés tout en protégeant les jeunes contre les dangers auxquels ils sont exposés.

• (1610)

[Traduction]

Ce débat porte sur le type d'enfance que nous souhaitons pour nos enfants: une enfance qui leur laisse la liberté d'explorer, de se faire des amis et de commettre des erreurs sans que celles-ci les poursuivent nécessairement toute leur vie, et une enfance où leur sécurité passe avant tout.

Les chiffres montrent l'ampleur du problème. Vingt-trois pour cent des adolescents de 12 à 17 ans passent cinq heures ou plus par jour sur les médias sociaux, une fille sur sept en 9^e ou en 10^e année présente des signes de dépendance, et 52 % des adolescents déclarent avoir reçu des images à caractère sexuel non sollicitées, principalement sur les plateformes de médias sociaux. Statistique Canada indique que le taux de cas de leurre d'enfants en ligne signalés à la police a augmenté de 65 % en 2024, et ce chiffre continue de grimper. La même année, cyberaide.ca a reçu plus de 2 300 signalements de sextorsion.

Bien entendu, j'aborde ce débat en tant que parlementaire, mais aussi en tant que mère. Ma fille a neuf ans. Elle ne fréquente pas encore les médias sociaux, mais elle est curieuse de tout ce qui touche à la technologie et rentre toujours à la maison avec des anecdotes sur TikTok dont on parle dans la cour de récréation. Je sais que les décisions que tant de parents canadiens ont déjà prises ou avec lesquelles ils sont aujourd'hui aux prises m'attendent juste au bout du chemin: quand dire oui, comment dire non et comment assurer la sécurité de ma fille.

On demande aux parents de s'y retrouver dans des technologies qui évoluent à un rythme que la plupart d'entre nous ne peuvent pas suivre, des technologies mises au point par certaines des entreprises

les plus grandes et les plus sophistiquées au monde. Nous disons aux parents de fixer de meilleures limites. Nous disons aux enfants de faire preuve de plus de maîtrise de soi. Eh bien, il est temps que nous demandions aux entreprises qui conçoivent ces plateformes de faire mieux. Depuis trop longtemps, nous demandons aux familles de se mesurer seules aux géants de la technologie. Nous avons demandé aux enfants de résister à des produits délibérément conçus pour capter leur attention. Ce n'est tout simplement pas un combat équitable, et il est temps de changer les règles.

L'appel au changement s'est fait entendre aux quatre coins du Canada: des grands-parents inquiets pour leurs petits-enfants, des parents qui peinent à fixer des limites, des enseignants qui constatent de leurs propres yeux les tensions dans leurs classes, ainsi que des pédiatres et des urgentologues confrontés quotidiennement aux conséquences de cette situation.

[Français]

Cet appel à l'action est venu de gens de ma propre communauté. À Outremont, notre association de circonscription a présenté une résolution afin de fixer à 16 ans l'âge minimum pour avoir un compte sur les médias sociaux et de faire respecter cette exigence aux grandes plateformes. Je tiens à remercier tous les membres de notre association et tout particulièrement notre président, Jonathan Nuss, d'avoir porté cette résolution avec autant de conviction.

J'ai été très fière de la défendre lors de notre congrès libéral à Montréal en avril, où les militants de partout au pays ont voté en faveur de cette résolution par une majorité écrasante.

[Traduction]

Passer des préoccupations des parents et des enseignants de chez nous à un débat ici, au Parlement, c'est ce que permet la politique de terrain. C'est ce dont la démocratie est capable: que les gens se rassemblent, s'expriment et militent pour un changement, puis que ce changement se concrétise ici même, à la Chambre du peuple, à Ottawa. Un sondage de l'Institut Angus Reid a révélé que les trois quarts des Canadiens sont favorables à l'interdiction de l'utilisation des réseaux sociaux par les enfants de moins de 16 ans. Ce n'est pas une question partisane. Dans cette enceinte, nous pouvons diverger sur les détails, mais nous devrions également pouvoir travailler ensemble pour trouver les bonnes solutions.

J'ai eu le privilège d'être renseignée par des militants du Centre canadien de protection de l'enfance, de l'hôpital SickKids, de l'Association médicale canadienne, des groupes L'apathie c'est plate, Unplugged Canada, Phone-Free Schools Movement, Raising Awareness About Digital Dangers, et bien d'autres encore. C'est grâce à leur persévérance que nous en sommes arrivés ici aujourd'hui. Nous avons aussi écouté les adolescents. Beaucoup m'ont confié qu'ils étaient pour une limite d'âge parce qu'être en ligne ne leur semblait plus vraiment être un choix. Quand tous leurs amis sont sur la plateforme, ne pas y être, c'est être mis à l'écart. Nous devons écouter attentivement quand les jeunes nous disent qu'ils ont besoin d'aide.

Le Canada n'agit pas seul. L'Australie a déjà mis en place un âge minimum de 16 ans pour les comptes sur les plateformes de médias sociaux, et d'autres gouvernements cherchent également à renforcer les protections. Nous devrions tirer des enseignements de ces expériences et bâtir une approche fondée sur les droits et les valeurs des Canadiens et sur notre responsabilité envers les enfants. Au cœur de cette approche se trouve la sécurité dès la conception. Cela signifie qu'il faut examiner le fonctionnement d'une plateforme. Que recommande son algorithme? Qu'est-ce qui pousse un enfant à faire défiler du contenu pendant six ou sept heures? Que se passe-t-il quand un enfant est en détresse, et quelles mesures de protection sont en place avant que quelque chose ne tourne affreusement mal?

Le défilement infini est un choix de conception, tout comme la lecture automatique et les systèmes de recommandation. La sécurité doit être, elle aussi, un choix de conception.

[Français]

Concrètement, dans le cadre du projet de loi à l'étude, les plateformes visées par la limite d'âge seraient tenues de prendre des mesures pour empêcher les jeunes de moins de 16 ans d'avoir un compte. Le projet de loi permet également aux entreprises de demander une exemption en démontrant qu'elles ont mis en place des mesures de protection adéquates pour les enfants. Cette décision reviendrait à la nouvelle Commission canadienne de la sécurité numérique, un organisme indépendant qui met en place les conditions pour une telle exemption. Les compagnies devront faire leurs preuves et la Commission devra être convaincue. Nous voulons que les entreprises se fassent concurrence pour mieux protéger les enfants, pas seulement pour retenir leur attention le plus longtemps possible. Leur capacité d'innovation doit être mise au service de la sécurité des jeunes.

Les services de robots conversationnels d'intelligence artificielle, ou *chatbots*, auraient eux aussi des obligations, notamment pour réduire les comportements dangereux et intervenir en situation de crise. Un organisme de réglementation indépendant veillerait au respect de ces obligations avec le pouvoir de mener des enquêtes, d'ordonner la mise en conformité et d'imposer des sanctions. Il s'agit d'un cadre fondé sur des responsabilités claires, une surveillance indépendante et des conséquences en cas de non-respect.

• (1615)

[Traduction]

Le Parlement a un travail important à accomplir. Nous devons continuer à écouter les parents, les jeunes, les médecins, les enseignants, les experts en protection de la vie privée et les défenseurs de la sécurité des enfants, ainsi que les entreprises qui seraient amenées à suivre ces règles. Nous devons protéger la vie privée et la liberté d'expression, et veiller à ce que ces règles soient efficaces dans la pratique. Cet examen minutieux fait partie de nos responsabilités, tout comme le fait d'agir. Innovation et responsabilité doivent aller de pair. Si nous sommes capables de développer une technologie suffisamment puissante pour transformer la société, nous pouvons le faire en accordant la priorité à la sécurité des enfants.

Ma fille a 9 ans. Les décisions que nous prenons ici contribueront à façonner le monde numérique dans lequel elle grandira. Je souhaite qu'elle tire profit de la technologie, mais je souhaite également que les entreprises technologiques qui bâtissent ce monde numérique de demain prennent sa sécurité aussi à cœur que moi. C'est ce que souhaite tout parent. C'est ce que nous devrions tous souhai-

ter pour chaque enfant. C'est la prochaine génération du pays qui est en jeu.

Lianne Rood (Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, pendant une des semaines de pause en septembre, j'ai organisé deux assemblées publiques dans Middlesex—London, où j'ai entendu des parents de toutes les collectivités que j'ai l'honneur et le privilège de représenter. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que les parents veulent protéger leurs enfants. Nous voulons tous protéger les enfants contre les prédateurs en ligne. Cependant, les parents m'ont confié qu'ils veulent avant tout pouvoir jouer leur rôle dans la protection de leurs enfants et qu'ils souhaitent aussi se faire entendre sur cette question.

Je demande au gouvernement s'il consultera un large éventail de Canadiens d'un bout à l'autre du pays pour entendre ce que les parents aimeraient qu'il fasse, comme je l'ai fait avec mes propres concitoyens, et s'il tiendra compte de leurs commentaires dans ce projet de loi afin de s'assurer que nous faisons bien les choses et que nous pouvons tous protéger les enfants contre les prédateurs en ligne.

L'hon. Rachel Bendayan: Monsieur le Président, je tiens à assurer à la députée que les discussions se poursuivront. Je souligne que le ministre a mené de vastes consultations au cours de l'été, et moi aussi. Le projet de loi sera renvoyé au comité s'il est adopté à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre. Nous pourrions ainsi l'étudier plus en profondeur et entendre de nouveau les parents.

L'objectif du projet de loi est de fournir des outils supplémentaires aux parents. Personne ne dirait aux parents comment éduquer leurs enfants ni comment leur fixer des limites. Comme ma collègue a pu le constater en lisant le projet de loi, celui-ci vise à faire en sorte que les jeunes ne puissent pas créer de comptes. Si un parent souhaite que son enfant voie quelque chose en ligne, ce sera possible.

J'espère que nous aurons l'occasion de travailler ensemble. Je pourrai alors répondre à certaines des préoccupations de la députée.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je salue ma collègue pour son discours.

Nous sommes d'accord sur la nécessité, voire l'urgence d'encadrer l'accès aux plateformes pour protéger notamment les jeunes. Ce qui m'inquiète, c'est la question de la transparence, voire de l'encadrement démocratique. Ma collègue a mentionné que le gouvernement voulait créer une nouvelle commission sur la sécurité numérique, mais, dans le projet de loi, on ne sait pas quelle plateforme il veut encadrer. On ne sait pas non plus de quels pouvoirs cette nouvelle commission va disposer.

Est-ce que ma collègue peut nous expliquer concrètement ce que sont les nouveaux pouvoirs qu'elle veut donner à cette commission? Nous voulons appuyer une bonne idée du gouvernement, mais nous ne savons pas comment ça va se faire par le biais de cette nouvelle commission. J'ai l'impression qu'on est en train de créer quelque chose sans nécessairement pouvoir expliquer comment on va régler le problème.

L'hon. Rachel Bendayan: Monsieur le Président, j'apprécie la question de mon collègue du Bloc québécois.

Ordres émanant du gouvernement

Effectivement, le projet de loi devant la Chambre prévoit la création d'une commission. Le processus se fera de manière très transparente, mais nous ne sommes pas encore là. Si mon collègue a des suggestions pour des pouvoirs de la commission autres que ceux déjà énumérés dans le projet de loi, nous sommes prêts à en discuter et à voir avec lui pour pouvoir travailler avec le Bloc québécois à l'avancement du projet de loi.

• (1620)

L'hon. Greg Fergus (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais saluer ma collègue pour son discours et le travail qu'elle a fait pour ce projet de loi.

J'aimerais l'informer des préoccupations de plusieurs de mes concitoyens qui croient que les GAFAM se comportent comme si elles ne se sentaient pas responsables de ce qui apparaît à la suite de leurs algorithmes ou du contenu de leurs plateformes. J'aimerais savoir si la secrétaire parlementaire est satisfaite du fait que ce projet de loi est un pas dans la bonne direction pour veiller à ce que tout le monde impliqué soit tenu responsable du contenu des plateformes?

L'hon. Rachel Bendayan: Monsieur le Président, je confirme que le projet de loi devant nous assurera une meilleure gestion des réseaux sociaux et de la protection des jeunes en ligne. C'est effectivement un pas dans la bonne direction.

Je pense qu'il y a énormément de travail à faire. On voit que les technologies continuent d'évoluer, mais il faut absolument agir et c'est maintenant le moment.

[Traduction]

Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, autrefois, les enfants se promenaient en vélo dans leur quartier et les familles se réunissaient autour de la table pour discuter de leur journée. Les enfants retrouvaient leurs amis après l'école, ce qui, bien entendu, signifiait se rencontrer en personne ou décrocher le téléphone, souvent fixé au mur, pour passer un appel. Un moment embarrassant à l'école pouvait devenir le sujet de conversation dans la cour de récréation le lendemain, mais il ne suivait jamais l'enfant jusqu'à la maison sous la forme d'une vidéo virale. Même si les enfants ont toujours été exposés à des inconnus dangereux, ces rencontres avaient davantage tendance à se produire en personne et l'inconnu devait passer par l'école ou un parent pour avoir accès à l'enfant.

La réalité d'aujourd'hui est très différente. Des étrangers peuvent maintenant entrer en contact avec des enfants, dans l'intimité de leur chambre à coucher, au moyen d'un écran. Un moment embarrassant peut être filmé, partagé et visionné par des milliers de personnes en quelques secondes, et du contenu préjudiciable peut s'afficher sur l'écran d'un enfant sans avertissement, tandis que des algorithmes sont conçus pour inciter les jeunes utilisateurs à continuer de faire défiler le contenu bien plus longtemps qu'ils le devraient. À cet égard, les enfants d'aujourd'hui font face à des défis sans précédent comparativement aux générations précédentes. Nous estimons qu'il est important de mettre en évidence la gravité et l'importance de ces défis.

Dès leur jeune âge, les enfants sont exposés à des appareils numériques et passent des heures à naviguer sur Internet, où les risques ne sont pas toujours évidents, mais se manifestent souvent lorsqu'il est trop tard. Ils sont confrontés à des algorithmes addictifs conçus pour capter leur attention et ils continuent de faire défiler les contenus, souvent au détriment de leur sommeil, de leur activité physique et de leurs interactions en personne. Ils sont exposés à des

contenus préjudiciables et inappropriés, y compris à du matériel qui peut être troublant, trompeur ou inapproprié pour leur âge, et cela se produit sans même qu'ils cherchent à en trouver ou qu'ils veuillent en trouver.

Ils sont victimes de cyberintimidation et de harcèlement en ligne, où des commentaires dégradants, des images humiliantes et des renseignements personnels peuvent se propager rapidement et rester accessibles longtemps après qu'ils se sont déconnectés. Les conséquences peuvent être graves et durables et mener à l'anxiété, à la dépression, à une faible estime de soi et à l'isolement social. La diffusion de contenus humiliants peut également nuire à la réputation d'un enfant ou à son rendement scolaire, ce qui le conduit souvent à ne plus se sentir en sécurité, même chez lui.

Les enfants sont également à la merci de prédateurs en ligne qui profitent de l'anonymat pour leur envoyer des messages privés, gagner leur confiance pour les manipuler et exploiter leur vulnérabilité. Le Centre canadien de protection de l'enfance affirme qu'il reçoit chaque mois plus de 100 000 signalements d'exploitation d'enfants. En fait, la situation est si grave que les autorités ne peuvent tout simplement pas suivre le rythme. À mesure que les enfants grandissent et qu'ils passent du temps en ligne, ils s'inquiètent de plus en plus pour leur vie privée et leur santé mentale parce qu'ils sont constamment exposés à des images personnelles et qu'ils ressentent de la pression après s'être comparés à des versions soigneusement préparées et souvent fausses des autres et de leur vie. Pour les enfants, il s'agit d'écueils majeurs qui auront sans aucun doute des répercussions durables. Le discernement et la maturité de ces enfants, des aptitudes dont ils ont besoin pour reconnaître les risques et s'en protéger, sont encore en plein développement.

Prenons le cas d'Amanda Todd, une jeune adolescente de la Colombie-Britannique dont l'histoire a attiré l'attention, à l'échelle nationale et internationale, sur les dangers de l'exploitation en ligne et de la cyberintimidation. À seulement 12 ans, Amanda Todd a été ciblée par un prédateur en ligne qui exerçait ses activités à partir des Pays-Bas, à des milliers de kilomètres de chez elle. Il l'a convaincue de s'exposer devant une caméra Web et il a conservé l'image pour ensuite la soumettre à un chantage en la menaçant de montrer cette photo à ses amis et à sa famille si elle ne continuait pas à faire des choses pour lui. Il s'en est suivi des années d'exploitation et de harcèlement, en ligne et hors ligne. Amanda s'est suicidée à l'âge de 15 ans en raison de cette expérience. L'histoire d'Amanda est un rappel dévastateur qu'Internet n'a pas de frontières. Un prédateur a pu atteindre une enfant canadienne, exploiter sa confiance et lui infliger un préjudice durable, sans jamais être physiquement présent dans sa vie et alors qu'il se trouvait à des milliers de kilomètres de chez elle.

• (1625)

Plus récemment, la tragédie de Tumbler Ridge, en Colombie-Britannique, a soulevé de graves questions sur le rôle éventuel de l'intelligence artificielle dans la vie des adolescents et sur la responsabilité des entreprises technologiques en matière de protection du grand public. Le 10 février dernier, en effet, une fusillade est survenue à l'École secondaire de Tumbler Ridge et elle a coûté la vie à huit personnes, dont cinq élèves, chamboulant aussi à jamais la vie de Maya, qui s'est retrouvée avec des blessures qui ont changé son quotidien. Cette tragédie a accablé les familles, elle a porté un coup terrible aux gens de la région et elle a secoué le pays tout entier. Au fil des mois, on a appris qu'avant la fusillade, la tireuse avait interagi avec un agent conversationnel basé sur l'intelligence artificielle. L'entreprise en question a confirmé que le compte associé à la tireuse avait été fermé des mois auparavant, à la suite d'un signalement, mais que rien d'autre n'avait été fait. L'inaction et la négligence d'une plateforme ont ainsi donné lieu à l'une des pires fusillades de masse à être survenues au Canada.

La réalité saute aux yeux: les enfants sont exposés à de plus en plus de risques sur Internet, les parents ont du mal à suivre le rythme d'évolution de la technologie, et les plateformes en ligne n'en font pas assez pour protéger les enfants et assister les familles. Les exploitants des plateformes affirment souvent ajouter des outils ou des caractéristiques de sécurité à l'intention des parents, sauf que le tout est souvent difficile à trouver et trop compliqué à utiliser pour des parents débordés, sans compter que ce ne sont pas tous les parents qui ont la bosse de l'informatique. En vérité, la priorité absolue des plateformes, ce n'est pas de protéger les enfants, mais plutôt d'en faire des actifs commercialisables afin, évidemment, d'engranger des profits, souvent au détriment de la sécurité et du bien-être des jeunes Canadiens.

Les Canadiens et les législateurs en ont assez. Nous voulons progresser dans ce dossier et faire bouger les choses. Les plateformes doivent rendre des comptes, car on ne peut pas leur faire confiance pour s'autoréglementer. Nous nous en remettons à cette approche depuis trop longtemps. À titre de législateurs, il est de notre responsabilité de veiller à ce que les plateformes en ligne soient tenues responsables de leurs actions et des répercussions de leurs produits. Nous devons adopter des lois qui donnent le contrôle aux parents plutôt qu'aux géants de la technologie.

De nombreux parents m'ont dit qu'il fallait adopter des lois qui tiennent compte de leurs préoccupations quotidiennes lorsqu'ils tentent d'assurer la sécurité de leurs enfants en ligne. Ils veulent que les plateformes s'attaquent au contenu et aux fonctionnalités préjudiciables qui peuvent nuire à la santé mentale et au bien-être de leurs enfants, plutôt que de concevoir des expériences en ligne qui mettent leur bien-être en péril. Ils veulent que leurs enfants puissent profiter des avantages de la technologie sans sacrifier leur estime de soi, leur sommeil ou leur santé mentale. Ils veulent avoir l'assurance que leurs enfants ne seront pas exposés à du contenu sexuellement explicite lorsqu'ils sont en ligne. Ils souhaitent que les exploitants de plateformes assument leurs responsabilités en empêchant les enfants d'accéder à ce type de contenu, plutôt que de laisser aux parents le soin d'intervenir lorsqu'il est déjà trop tard.

Les parents veulent que l'on protège leurs enfants contre les prédateurs qui sévissent en ligne et contre ceux qui cherchent à manipuler et à exploiter les enfants, à leur faire du mal. La diffusion non consensuelle d'images intimes peut avoir des conséquences dévastatrices pour les enfants et leur famille. L'intelligence artificielle

Ordres émanant du gouvernement

permet plus facilement que jamais de créer des images intimes convaincantes, bien que fausses, de personnes réelles, exposant ainsi les enfants à un risque élevé d'humiliation, de harcèlement et de préjudice durable. Les parents s'attendent à juste titre à ce que les plateformes agissent rapidement pour supprimer ces images et à ce qu'elles prennent des mesures concrètes pour empêcher, dès le départ, leur création et leur circulation. Ces demandes ne sont pas déraisonnables. Elles reflètent les préoccupations de parents qui aiment leurs enfants et souhaitent ardemment les protéger.

Les parents ne demandent pas au gouvernement de se substituer à eux. Ils connaissent leurs enfants mieux que n'importe quel représentant du gouvernement ou n'importe quelle entreprise technologique ne pourrait les connaître. Tout projet de loi proposé doit respecter leur jugement et leur autorité. Le rôle du gouvernement et des plateformes en ligne doit être de soutenir les parents, et non de se substituer à eux. Ce soutien doit également s'accompagner de mesures de protection de la vie privée des enfants et de leur famille. De plus, les parents s'attendent à ce que les forces de l'ordre disposent des outils nécessaires pour enquêter sur l'exploitation des enfants et pour traduire les auteurs de ce crime devant la justice, tout en respectant les libertés constitutionnelles des Canadiens.

Toute mesure législative visant à assurer la sécurité des enfants et à donner plus de moyens aux parents doit répondre à ces préoccupations, ce qui m'amène au projet de loi C-34, dont nous débattons aujourd'hui. Il présente un certain potentiel, mais son succès dépendra de la protection qui en résultera concrètement pour les enfants et du nécessaire soutien qu'il apportera aux parents. Les bonnes intentions ne suffisent pas. Nous devons déterminer avec soin si l'objectif déclaré de ce projet de loi serait réellement atteint.

• (1630)

Mes collègues et moi-même avons organisé des dizaines d'assemblées publiques un partout au pays, et nous avons demandé l'avis de nos concitoyens. Les parents canadiens se posent beaucoup de questions au sujet de ce projet de loi. Ils veulent savoir si ce projet de loi apportera réellement les changements dont ils ont besoin. Par exemple, le projet de loi exigerait des plateformes qu'elles se dotent de caractéristiques de conception sûres, mais ce que cela signifierait réellement dans la pratique n'est pas clairement défini dans le texte. Comment le gouvernement s'assurerait-il que les algorithmes de recommandation, les fonctions de lecture automatique ou les notifications soient conçus de manière à prendre en compte le bien-être des enfants? La plupart des détails du projet de loi restent à préciser ultérieurement.

Des parents m'ont fait part de leurs inquiétudes concernant le temps que leurs enfants passent en ligne et la difficulté de fixer des limites dans un environnement conçu pour les maintenir captivés. Pensons à la mère qui souhaite que son enfant pose son téléphone pour passer une bonne nuit de sommeil et se concentrer sur ses études. Elle peut fixer des règles à la maison, mais elle ne peut rien faire contre les algorithmes utilisés pour influencer son enfant et diriger son attention. Il n'existe pas de réglages pouvant être faits concernant les notifications. Il n'est pas possible de régler l'appareil pour désactiver les notifications ou pour l'éteindre pendant les heures de classe.

Ordres émanant du gouvernement

De nombreux parents s'interrogent sur les règlements qui seront établis après l'adoption du projet de loi, et soyons honnêtes, beaucoup d'entre eux ne seront mis en place que plus tard. Ils souhaitent disposer d'outils concrets qui leur permettraient, en tant que parents, de fixer des limites quant aux personnes avec lesquelles leurs enfants entrent en contact, ou de gérer le temps que leurs enfants passent devant un écran et de restreindre leur accès à des contenus inappropriés. Ils veulent des paramètres clairs, accessibles et efficaces. Des questions importantes se posent également sur la manière de restreindre l'accès des jeunes aux réseaux sociaux qui est prévu dans ce projet de loi.

Si le gouvernement impose une interdiction générale des réseaux sociaux pour les jeunes de moins de 16 ans, que se passera-t-il ensuite? Les jeunes me disent qu'ils trouveront un moyen de contourner cette interdiction, et les parents confirment que c'est vrai. Ils le savent bien. Beaucoup de jeunes sont malins. L'Australie a interdit les réseaux sociaux, et 70 % de ses jeunes y sont toujours connectés. Alors, quelle garantie avons-nous que le modèle canadien serait réellement plus efficace?

De nombreux parents sont également préoccupés par la question de la vérification de l'âge. Étant donné que ces mesures s'appliqueraient à tous les utilisateurs des réseaux sociaux, quel que soit leur âge, les Canadiens souhaitent savoir exactement comment leur identité serait vérifiée. Leur serait-il demandé de fournir une pièce d'identité délivrée par l'État, des données biométriques ou d'autres renseignements personnels sensibles? Si tel est le cas, quelle réglementation viendrait encadrer cette procédure? Quelles mesures de protection feraient en sorte que ces renseignements ne soient ni conservés, ni utilisés à mauvais escient, ni exposés à des fuites de données?

Dans mes conversations avec les parents, les jeux vidéo reviennent constamment. Les enfants passent des heures sur des plateformes comme Roblox et Minecraft, où il y a régulièrement de la manipulation psychologique et de l'exploitation. Pourquoi le projet de loi C-34 se concentre-t-il principalement sur les fils d'actualité des médias sociaux tout en ignorant complètement ces environnements de jeu très populaires?

D'autres parents ont souligné l'existence de robots conversationnels utilisant l'intelligence artificielle qui sont désormais largement accessibles. Des plateformes spécialisées comme OpenAI offrent des services de robot conversationnel, tandis que des plateformes de médias sociaux comme Instagram sont de plus en plus nombreuses à offrir des outils semblables. Au cours de l'été, un médecin m'a raconté une histoire terrible. Elle m'a parlé d'une de ses patientes qui était exposée à de graves actes d'intimidation. À la recherche d'aide, la jeune fille a demandé à un robot conversationnel doté d'intelligence artificielle comment mettre fin à ses jours en faisant une surdose de pilules de fer. Parce qu'elle hésitait à avaler autant de pilules, le robot conversationnel lui a suggéré une autre façon de les consommer. La jeune fille a fait ce que le robot conversationnel lui a dit de faire et s'est retrouvée à l'hôpital. Heureusement, elle a été sauvée. C'est alarmant. Une enfant qui éprouvait déjà des difficultés, qui avait besoin de soutien et de compassion, s'est tournée vers un robot conversationnel pour obtenir des réponses et a reçu des instructions visant à mettre fin à ses jours.

Le projet de loi C-34 impose des obligations aux services d'agents conversationnels et aux systèmes automatisés, mais comment le gouvernement s'assurerait-il que ces mesures de protection s'appliquent partout où les enfants pourraient se tourner pour obte-

nir de l'aide au sein d'un système d'intelligence artificielle, que ce soit dans les médias sociaux, des applications de clavardage indépendantes ou des outils éducatifs? Les parents veulent connaître les réponses à ces questions.

Les parents posent également des questions légitimes au sujet de la commission de la sécurité numérique, qui serait créée par le projet de loi C-34. Étant donné les vastes pouvoirs qui seraient conférés à la commission en tant qu'organisme chargé d'établir les règles, de mener des enquêtes, d'appliquer la loi et de rendre des décisions, quels mécanismes précis de freins et contrepoids le projet de loi C-34 prévoit-il pour garantir qu'elle n'abusera pas de ses pouvoirs étendus et qu'elle respectera les droits et libertés des Canadiens? Ce sont des questions importantes, car les détails du projet de loi auraient une incidence sur ce à quoi les Canadiens pourraient avoir accès en ligne, sur le fonctionnement des plateformes et sur la façon dont la sécurité des enfants serait ou ne serait pas protégée.

Compte tenu du fait que tant de décisions seraient laissées à la discrétion d'un organisme de réglementation qui les prendra à huis clos sans rendre de comptes, les Canadiens ont besoin de clarté. Ils doivent connaître les limites des pouvoirs qui seraient conférés à cette commission ainsi que les garanties prévues pour qu'elle agisse dans l'intérêt des Canadiens.

● (1635)

La protection des enfants sur Internet n'est pas une question partisane. Les parents de tout le Canada veulent avoir l'assurance que leurs enfants peuvent utiliser la technologie en toute sécurité sans être exposés à de l'exploitation, à du contenu dangereux ou à des préjudices évitables. Les mesures législatives doivent répondre à ces préoccupations concrètement et efficacement. Nous devons veiller à ce que les plateformes en ligne soient tenues responsables des choix de conception qu'elles font et des risques qu'elles créent. Nous devons donner aux parents des outils accessibles et faciles à utiliser pour protéger leurs enfants. Les parents veulent avoir des moyens d'agir. Nous devons veiller à ce que les garde-fous suivent le rythme des technologies émergentes, y compris l'intelligence artificielle, et nous devons faire tout cela en protégeant la vie privée et les droits constitutionnels des Canadiens. Voilà ce qu'il faut faire. C'est un défi de taille, mais je crois que c'est possible.

Le gouvernement ne peut pas simplement dire aux parents que leurs enfants sont plus en sécurité parce qu'un projet de loi a été adopté. Il doit démontrer que les mesures mises en place fonctionneront réellement et qu'elles changeront réellement les choses. Voilà pourquoi le projet de loi C-34 doit être étudié attentivement en tenant compte des observations des enfants, des parents, des médecins, des pédopsychologues, des responsables de l'application de la loi, des spécialistes des technologies et de l'intelligence artificielle, des défenseurs des libertés civiles et d'autres témoins qui peuvent nous aider à comprendre les risques auxquels les enfants sont exposés en ligne et à déterminer la meilleure façon d'y faire face.

La protection des enfants sur Internet n'est pas négociable pour les conservateurs. C'est un impératif, et c'est pourquoi nous nous réjouissons que le gouvernement agisse enfin. Après tout, il s'agit de la troisième tentative des libéraux. Cependant, les bonnes intentions doivent se traduire par des mécanismes solides. Nous sommes déterminés à demander des comptes aux géants de la technologie et à donner aux parents des moyens d'agir, et non à alourdir la bureaucratie du gouvernement. Quand le projet de loi qui nous occupe sera renvoyé au comité, nous examinerons ses dispositions minutieusement pour nous assurer qu'il offre une véritable protection, parce que nous avons le devoir, envers les familles canadiennes, de ne pas nous tromper.

[Français]

Le vice-président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député d'Oxford, La sécurité publique; l'honorable députée de Edmonton Strathcona, Le secteur de l'acier et de l'aluminium; l'honorable députée de Algonquin—Renfrew—Pembroke, La fiscalité.

[Traduction]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, la présentation du projet de loi C-34 et la création d'instances comme la commission de la sécurité démontrent clairement qu'il existe une volonté politique. Je pense que cette volonté politique est partagée par tous les partis dans l'attente de l'adoption des mesures législatives nécessaires pour protéger les enfants. La députée l'illustre bien avec le nombre de dossiers qu'elle a évoqués.

La question que je souhaite poser à la députée porte sur l'importance de reconnaître — et elle a d'ailleurs évoqué la commission de la sécurité — que cette dernière est en mesure de traiter directement certaines des préoccupations qu'elle a soulevées concernant les jeunes. Je suis d'accord qu'il faut veiller à la responsabilité et j'attends avec impatience que ce projet de loi soit finalement renvoyé au comité.

J'aimerais connaître son avis à ce sujet.

• (1640)

Rachael Thomas: Monsieur le Président, j'ai passé l'été à discuter de ce projet de loi avec des Canadiens de partout au pays et à entendre leurs préoccupations à son sujet. L'une d'entre elles concerne la commission de la sécurité numérique et le fait qu'un organisme bureaucratique sera mis sur pied pour établir des règlements qui encadreront la protection des enfants en ligne. Cependant, les préoccupations ne s'arrêtent pas là. En effet, cette commission est censée compter au moins cinq membres, mais, selon le projet de loi, elle pourrait en réalité n'être composée que d'une seule personne. Une seule personne pourrait donc exercer tous les pouvoirs conférés à la commission. Des experts juridiques nous ont indiqué qu'aucun organisme dans aucun autre pays démocratique ne dispose d'un tel pouvoir. Il est donc nécessaire d'approfondir cette question.

[Français]

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, d'abord, je félicite ma collègue pour son discours très touchant et très poignant. Effectivement, il est urgent d'agir pour protéger nos jeunes et améliorer la sécurité numérique.

Ma collègue a fait référence à ce qui a été mis en place en Australie et qui n'a pas porté les fruits attendus. Est-ce qu'elle peut nous

Ordres émanant du gouvernement

donner des leçons que nous pouvons tirer de ce qui a été mis en place en Australie? Quel est le rôle que le fédéral doit jouer dans cette sécurisation et quel est le rôle des provinces?

[Traduction]

Rachael Thomas: Monsieur le Président, en Australie, une loi a été adoptée qui, en substance, interdit à toute personne âgée de moins de 16 ans de créer ou de gérer un compte sur les médias sociaux. Cette loi nomme précisément 10 plateformes de médias sociaux. Par contre, dans les faits, beaucoup de jeunes se sont simplement tournés vers d'autres plateformes non réglementées. Bien sûr, on peut considérer que cela a pour effet de pousser les jeunes vers le Web clandestin, ce qui peut s'avérer dangereux.

Il s'est passé autre chose en Australie. Quand on a procédé à une évaluation indépendante du projet de loi pour en mesurer les effets, on a constaté que, 3 mois après sa mise en œuvre, seuls 30 % des jeunes s'y étaient conformés. En d'autres termes, 70 % des comptes de jeunes existaient encore, et 70 % des jeunes participaient toujours aux médias sociaux. Cela soulève des questions quant à l'efficacité du projet de loi et à ses chances de réussite. Je pense que c'est l'un des arguments que nous soumettrons au comité. Quels changements faudrait-il apporter pour que ce projet de loi fonctionne?

Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier ma collègue de se soucier des victimes de Tumbler Ridge, de Maya, bien sûr, et aussi de Paige, une autre survivante.

Cela m'amène à remercier tout particulièrement Kash Patel, directeur du FBI, Mike Harrington, agent spécial responsable du FBI dans l'État de Washington, Michael Duheme, commissaire de la GRC, et Elija Rain, commissaire adjoint de la GRC en Colombie-Britannique, de leur contribution dans le cadre de l'arrestation de James Cody Bryant.

Je n'ai pas tant une question qu'une observation à formuler. Je tiens simplement à remercier la députée pour la sensibilité et la bienveillance dont elle a fait preuve à l'égard de Maya et des familles des victimes. Elles savent que nous pensons à elles et que nous ne les oublions pas. Je la remercie également de l'importance qu'elle accorde à la protection de la vie privée des Canadiens. Dans nos efforts pour protéger nos enfants, nous ne devons pas perdre cet objectif de vue.

Rachael Thomas: Monsieur le Président, j'ai une observation sur ce dernier point, soit sur l'importance de protéger la vie privée tout en protégeant les enfants. C'est possible. Je demanderais aux députés d'examiner le projet de loi avec une précision chirurgicale et de déterminer exactement la meilleure voie à suivre. Nous devons veiller à ce que les enfants soient en sécurité quand ils naviguent sur Internet. Nous devons aussi veiller à ce que les droits et libertés et le droit à la vie privée des Canadiens soient respectés. D'ailleurs, les Nations unies attirent l'attention sur le respect des droits des enfants. J'ai hâte de poursuivre les discussions là-dessus.

• (1645)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je veux revenir sur la question de la commission de la sécurité numérique, car je pense que c'est un aspect très important du projet de loi.

Ordres émanant du gouvernement

La députée peut-elle nous dire clairement si le Parti conservateur reconnaît, en principe, l'importance d'une telle commission?

Rachael Thomas: Monsieur le Président, les conservateurs sont convaincus que les plateformes doivent être tenues responsables. Depuis trop longtemps, on les laisse faire comme bon leur semble.

Le gouvernement est au pouvoir depuis 11 ans. Précédemment, les libéraux ont présenté plusieurs projets de loi qui ont été rejetés par la population canadienne parce qu'ils faisaient fausse route. Je pense que, dans le projet de loi C-34, ils proposent la création d'une commission comme solution pour tenir les plateformes responsables.

Il est absolument indispensable qu'il existe une instance, une autorité de réglementation, chargée de garantir cette responsabilité. En ce qui concerne l'étendue des pouvoirs conférés à cette commission, je pense que le projet de loi C-34 soulève d'importantes questions. Je me réjouis à l'idée de les examiner en détail.

[Français]

Martin Champoux (Drummond, BQ): Monsieur le Président, c'est à mon tour de féliciter ma collègue de Lethbridge pour son discours. J'ai été ému quand elle a fait mention d'Amanda Todd et de ce qui s'est passé à Tumbler Ridge. J'ai trouvé que c'était effectivement extrêmement troublant. J'appuie absolument son affirmation selon laquelle les plateformes qui hébergent des contenus, quels qu'ils soient, doivent être tenues responsables des contenus qui sont rendus disponibles à tout le monde, mais particulièrement aux jeunes et aux jeunes plus vulnérables.

Je suis d'accord sur le fait que les plateformes doivent être tenues responsables. Toutefois, ma collègue et moi ne nous rejoignons peut-être pas sur les moyens d'y parvenir. Je voudrais savoir si elle pense que les plateformes doivent montrer davantage de transparence, par exemple quand on leur demande, pour des raisons évidentes, de transmettre des algorithmes ou des rapports qu'elles ont menés sur des mesures mises en place pour assurer, justement, la sécurité des utilisateurs. J'aimerais savoir jusqu'où ma collègue estime que la responsabilité des plateformes devrait s'étendre.

[Traduction]

Rachael Thomas: Monsieur le Président, je pense que le député sera peut-être heureux d'apprendre que nos points de vue se rejoignent probablement un peu plus qu'il ne le pense.

Au bout du compte, les plateformes doivent être tenues responsables. Pour y arriver, il faudra que nous, les législateurs, leur imposions certaines exigences. Ces exigences doivent notamment porter sur la transparence. Les plateformes doivent faire preuve de transparence quant aux initiatives qu'elles prennent et à leurs répercussions. Elles doivent faire preuve de transparence en ce qui concerne les mesures qu'elles mettent en œuvre pour atténuer les risques et leur efficacité.

De plus, s'il s'avère que certaines plateformes ne respectent pas cette mesure législative et ses règlements d'application, elles devront alors rendre des comptes. Ces mesures doivent en effet être mises en place si nous voulons faire évoluer les choses à l'avenir.

Bob Zimmer: Monsieur le Président, je présidais le comité de l'éthique lorsque nous avons exigé que Facebook rende des comptes. Nous avons dénoncé les pratiques des sociétés et des plateformes numériques de l'époque. Apple en faisait partie. Cette entreprise fait souvent figure d'exception en raison des efforts qu'elle

consacre à l'autoréglementation et à la création de technologies destinées à assurer la sécurité des Canadiens et de leurs enfants.

La députée n'est-elle pas d'avis que ce sont d'abord les plateformes qui devraient être tenues responsables de la sécurité des enfants en ligne, plutôt que le gouvernement?

Rachael Thomas: Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que les plateformes doivent être tenues responsables. Le projet de loi devrait évidemment établir les principes qui encadreront cette responsabilité. Toutefois, nous estimons que trop d'éléments feront l'objet de règlements d'application qui viendront plus tard.

[Français]

Martin Champoux (Drummond, BQ): Monsieur le Président, en commençant, je veux saluer mes collègues qui ont pris la parole avant moi sur ce projet de loi que je considère comme étant l'un des plus importants de ce Parlement. C'est extrêmement important, mais extrêmement tardif aussi. On ne sera pas surpris, parce qu'avec ce gouvernement tout arrive un peu trop tard, tout arrive un peu dans l'urgence, tout arrive parfois assez maladroitement.

Je dois dire que, dans ce cas-ci, le projet de loi C-34 comporte plusieurs bonnes choses, mais comporte surtout plusieurs éléments de conversation. J'ai beaucoup apprécié l'ouverture du ministre au début de ce projet de loi, quand il l'a déposé à la Chambre au mois de juin dernier. Son premier réflexe, par la suite, a été de tendre la main, de dire qu'il aimerait qu'on s'en parle, qu'on en discute, et qu'il aimerait savoir où nous nous situons là-dedans, quelle était notre position et comment nous pouvions travailler ensemble pour l'améliorer. J'imagine qu'il a fait la même démarche auprès des autres collègues des autres partis à la Chambre.

C'est cette ouverture-là qui permet l'élaboration de projets de loi bien faits qui tiennent compte des différentes perceptions, des différentes convictions, et qui permet à nous, les députés, d'apporter notre voix au chapitre et de représenter nos concitoyens, parce que nous pouvons les consulter comme le disait tout à l'heure ma collègue Lethbridge. Elle disait qu'elle avait fait des rencontres avec des citoyens au cours de l'été et qu'ils ont discuté des enjeux entourant ce projet de loi. Il y a les préoccupations des parents, notamment, qui sont complètement dépassés dans bien des cas par ces technologies qui envoient littéralement nos enfants et qui les transportent dans des zones que nous n'osons pas imaginer. En fait nous ne pouvons même pas les imaginer comme parents avant qu'il soit trop tard dans bien des cas.

On ne devrait pas attendre qu'il y ait des tragédies comme ce qu'on a vécu avec le climat toxique qu'on retrouve dans certains contenus en ligne. On ne devrait pas attendre des choses comme ça pour légiférer. Même s'il est survenu des incidents absolument dramatiques, tragiques, au fil des dernières années, on a quand même tardé, on a quand même attendu jusqu'en 2026 pour arriver avec quelque chose qui tente d'encadrer les contenus préjudiciables aux jeunes utilisateurs des réseaux sociaux, notamment.

Je rappelle qu'à la précédente législature, il y avait le projet de loi C-63, qui était un mammoth législatif qu'on a tenté de diviser. On a tenté de scinder le projet de loi pour faire adopter rapidement la partie 1, qui visait grosso modo l'esprit qu'on retrouve dans le projet de loi C-34 et pour laquelle la majorité des parlementaires de la Chambre étaient en mesure de dire qu'on est capable de trouver un terrain d'entente là-dessus: divisons ce projet de loi, occupons-nous de ce qu'il est possible de régler rapidement, parlons-nous entre adultes.

Je pense que nous considérons tous que c'était un enjeu transparent. On parle quand même de la sécurité des jeunes, de l'avenir de nos enfants, de la sécurité de nos enfants qui s'en vont naviguer dans un environnement que nous ne maîtrisons pas nous-mêmes. Il était grandement temps que nous nous penchions là-dessus et je salue l'arrivée du projet de loi C-34, même s'il y a quand même place à beaucoup de conversations.

Notre position, au Bloc québécois, est actuellement une position d'ouverture. Je viens de le dire, je pense que c'est assez clair: nous sommes tout à fait d'accord sur le principe du projet de loi. Évidemment, comme tout le monde ici, et particulièrement en tant que parents, nous nous sentons réellement interpellés et extrêmement concernés par ces enjeux-là.

Je suis un parent d'adolescents qui passent beaucoup trop de temps sur des écrans, et particulièrement sur leurs téléphones et sur des plateformes comme Snapchat, Instagram et évidemment TikTok, à mon corps défendant, mais qui naviguent aussi dans des contenus sur lesquels je n'ai que peu ou pas du tout de contrôle. Ça me préoccupe comme parent.

Où est-ce qu'on trace la ligne? Comment superviser sans empêcher nos enfants de participer à des activités qui font partie en fait de leur vie sociale aujourd'hui? Une grande partie de leur vie, qu'on le veuille ou non, qu'on trouve que c'est une bonne idée ou non, se trouve sur ces plateformes. C'est leur réseau social, malheureusement le mot le dit. Le maudit mot le dit. C'est un réseau social qui vient avec un devoir de supervision de la part des parents et du législateur que nous sommes, mais aussi avec une responsabilité accrue des plateformes. J'y viendrai.

• (1650)

Je tiens à présenter quelques chiffres et statistiques qui permettent de constater l'ampleur de la place que prennent les écrans et les médias sociaux, notamment et particulièrement auprès des jeunes. Ce sont 50 % des enfants de 7 à 11 ans qui ont accès à un appareil mobile et qui s'en servent sur une base quotidienne, c'est-à-dire un enfant sur deux de 7 à 11 ans. Ce sont 83 % des enfants de la quatrième année du primaire jusqu'à la fin du secondaire qui ont un appareil mobile, soit quasiment tout le monde. Ce sont 100 % des jeunes de 15 ans et plus qui se servent d'Internet, et les enfants passent en moyenne de trois à cinq heures par jour devant un écran pour se divertir. La plupart du temps, ça se fait sans supervision parentale. Ils sont donc libres d'aller à peu près n'importe où le réseau social ou la plateforme qu'ils utilisent le leur permettent. Je trouve que ce sont des chiffres qui devraient préoccuper, inquiéter, même alarmer n'importe quel parent.

Pourquoi est-ce qu'une loi est nécessaire? Pourquoi est-ce qu'on est obligé de légiférer sur cette question? D'une part, comme je le disais il y a quelques secondes, en tant que législateur, nous devons assumer un rôle parce que c'est un enjeu de société, mais également un enjeu de santé. Il ne faut négliger aucun outil. Notre outil, ici, est d'élaborer des lois et de les voter et nous nous organisons autant que possible pour faire en sorte que nos lois soient les moins imparfaites possibles et qu'elles rejoignent au maximum l'objectif que nous visons. Il y a l'expression « ça prend un village pour élever un enfant ». Imaginons les réseaux sociaux et voyons-les comme une mégapole; ça prend tout le monde pour naviguer là-dedans et pour encadrer ça de façon sécuritaire.

Il y a quelque chose qu'il faut comprendre et que j'ai approfondi un peu lors de mes rencontres avec les différentes parties prenantes

Ordres émanant du gouvernement

de cette industrie. Le Bloc québécois en a rencontré plusieurs, et mes collègues l'ont fait aussi. Ceux qui sont responsables de ces dossiers dans leur parti respectif ont rencontré les mêmes gens que moi. Ce que je réalise, c'est à quel point les médias sociaux sont programmés pour captiver, pour littéralement capturer l'attention et la conserver le plus longtemps possible. C'est le modèle d'affaires. C'est comme ça que ces plateformes réussissent à générer des revenus. Un peu comme on le fait pour les émissions de télé, on essaie d'avoir les meilleures cotes d'écoute. C'est le même principe avec les médias sociaux. Les outils qu'ils ont pour attirer les jeunes et les garder, ce sont les algorithmes. C'est un piège, les algorithmes, parce que c'est un tunnel dans lequel on entre et qui mène à des destinations qu'on ne peut pas prévoir au moment où on s'engage sur ce chemin-là.

Monsieur le Président, il y a beaucoup de bruit. Serait-ce possible de demander qu'on interrompe...

• (1655)

Le vice-président: Oui, je viens justement de demander qu'on aille faire taire les personnes qui ont des conversations à l'extérieur de la Chambre. Je comprends que c'est assez bruyant.

Le calme semble être revenu. Je tiens toutefois à rappeler aux députés qui circulent à l'extérieur de la Chambre que leurs conversations perturbent les travaux en cours.

J'invite l'honorable député de Drummond à poursuivre son discours.

Martin Champoux: Monsieur le Président, c'est mon fan-club; ils sont incontrôlables. Je suis sincèrement désolé.

Bref, je reviens sur le concept des plateformes des médias sociaux et des algorithmes qui sont conçus pour attirer pas seulement les jeunes, mais les adultes aussi. Nous parlons des jeunes et nous disons que les jeunes sont vulnérables. Or les adultes ne sont pas bien mieux très souvent. Nous sommes capables de nous endormir sur notre téléphone en regardant des niaiseries pendant de longues minutes. Il ne faut pas nous le cacher; quoique nous regardons aussi des choses intelligentes.

Cela dit, c'est quand même par les algorithmes que les plateformes réussissent à développer cette espèce de dépendance que les jeunes ont à l'endroit de leur contenu. Je tiens à le répéter: parfois, le contenu est épais, sans bon sens. Ce n'est pas toujours là qu'on développe des médecins et des grands chercheurs. Je pense qu'il est important que cette loi soit mise en place et il est important que les plateformes se responsabilisent.

Ordres émanant du gouvernement

Il est important aussi que les parents prennent conscience du rôle qu'ils ont. Les parents ont une bonne volonté. Je ne mets jamais en doute la bonne volonté des parents dans l'éducation de leurs enfants, mais je pense et je constate que les parents sont littéralement dépassés. Ces outils, ces médias sociaux ou ces plateformes spécifiquement destinées aux jeunes ne sont pas nécessairement de la génération des parents. Eux aussi se sentent un peu dépassés. C'est là aussi que le législateur doit entrer en scène et dire aux parents qu'il va mettre un cadre en place et que tout le monde va jouer son rôle. Il va y avoir une loi. Les représentants des plateformes vont devoir être responsables du contenu et de l'accès que les jeunes auront à leur contenu. Nous devons les rendre responsables de tout contenu préjudiciable qui va se retrouver sur leurs plateformes. Il va falloir qu'ils soient responsables de leur contenu. Il va falloir qu'ils comprennent que l'argent qu'ils investissent pour développer des outils pour attirer les jeunes devrait être investi, au moins autant sinon plus, pour prémunir leurs utilisateurs de ces contenus qui sont extrêmement dangereux.

Il y a la question de l'âge. Je sais que ça peut être un point sensible. Nous avons observé ce qui se fait ailleurs, en Australie. Nous en avons parlé. J'ai entendu les discours de mes collègues un peu plus tôt. Ils parlaient de ce qui s'est fait en Australie. Nous regardons aussi ce qui se fait en Europe. L'idée d'interdire est une des inquiétudes, une des préoccupations que j'ai manifestées dès mes premières conversations sur le sujet avec tous les intervenants que j'ai rencontrés. D'entrée de jeu, je leur disais que je n'étais pas d'accord sur l'interdiction. Je ne suis pas d'accord, parce que, quand on interdit quelque chose à un jeune, c'est une façon de lui dire de trouver une façon d'accéder à ce plaisir interdit; assurément, il trouvera une façon de contourner l'interdit. Si on ne me croit pas, on n'a qu'à demander à mes parents. Mes parents diront que, quand on interdit quelque chose à un jeune, il trouve le moyen d'y arriver pareil. C'est vrai. Je fais des blagues avec ça, mais n'importe qui qui a des ados ou qui se souvient de son adolescence est capable de dire que si on se fait interdire quelque chose, le réflexe n'est pas de s'asseoir dans son coin et de dire qu'on n'a pas le droit. Le réflexe est de trouver une façon d'y accéder parce qu'on a le goût d'y aller sur les médias sociaux. Si nous choisissons la voie de l'interdiction, nous allons nous retrouver avec le problème du contournement de l'interdiction et, ce faisant, nous allons perdre une occasion d'éduquer, de former, de prémunir, de protéger, parce que nous aurons simplement fermé les yeux en disant que nous interdisons ça et que ça n'existe plus. Nous risquons de perdre le contrôle.

C'était ma position avant d'entreprendre de vastes conversations. J'avoue que je n'ai pas encore une idée ferme sur la solution finale que nous devrions aborder ou adopter en regard de l'interdiction ou de la limite d'accès aux plateformes. J'ai beaucoup plus d'ouverture qu'au début, parce que j'ai entendu des points de vue qui me semblaient vachement intéressants et pertinents. Sur la question de l'interdiction, tout à l'heure, mon estimée collègue de Lethbridge parlait de ce qui se faisait en Australie. À juste titre, elle disait qu'on n'avait pas eu le succès escompté avec le blocage des médias sociaux pour les jeunes de moins de 16 ans, parce qu'il y a encore plusieurs jeunes qui n'ont pas fermé leur compte, et d'autres qui en ont créé par la bande avec des RPV ou d'autres techniques qui leur permettaient de créer un compte avec de fausses informations. Toutefois, il y a quand même une réduction significative du nombre de jeunes utilisateurs en Australie. Je crois que ça a peut-être réduit de 30 % ou de 35 %. Je n'ai pas les chiffres précis, mais c'est quelque chose autour de ça.

• (1700)

La mise en place de cette mesure s'est faite en décembre 2025. Il n'y a donc pas encore un tour de compteur de fait. On a réduit d'environ 35 % le nombre de jeunes de moins de 16 ans qui sont actifs sur les réseaux sociaux. On pourrait dire que ça n'a pas fonctionné et que c'est un échec. On pourrait aussi voir ça sous un autre angle et dire qu'il y en a 30 % de moins et que ces jeunes ont peut-être remplacé le temps qu'ils passaient sur des écrans par du temps pour jouer dehors, faire des activités, lire un livre ou socialiser. Peu importe ce qu'ils ont choisi de faire, ils n'ont pas passé ce temps-là sur les médias sociaux, parce qu'ils n'y ont pas accès. C'est vrai que ça n'a pas été entièrement un succès, comme on aurait pu le penser, mais le ministre ne s'appelle pas Harry Potter. La magie n'existe pas là-dedans. Je pense qu'il ne faut pas voir ça comme un échec. C'est une mesure qui peut être adaptée en fonction des progrès ou des observations qu'on fera au fil du temps. À mon avis, une mesure qui a été mise en place en 2025 et qui a quand même un succès de 30 %, ce n'est pas quelque chose qu'on doit jeter à la poubelle immédiatement.

Tout ça me permet de faire part d'une conversation qui m'a beaucoup surpris. La semaine dernière, j'étais dans ma circonscription et je rencontrais des gens exceptionnels, dans un contexte secret. Je suis désolé, mais je ne peux pas en parler, même en tenant compte du privilège parlementaire. Parmi ces gens exceptionnels, il y avait une médecin, la Dre Caroline Bissonnette-Roy, que je salue. Cette médecin pratique dans le communautaire, soit au Centre de pédiatrie sociale en communauté Les Petits bonheurs, à Drummondville. Comme on le sait, un centre de pédiatrie sociale, ça fait des miracles. Ce sont des gens exceptionnels.

J'ai eu une conversation avec cette médecin, et nous parlions justement des jeunes qui sont dans des milieux en difficulté. Évidemment, les parents de ces jeunes, souvent, n'ont pas beaucoup d'éducation et n'ont pas beaucoup de temps à consacrer à cette partie de l'éducation de leurs enfants. Elle m'a parlé de son quotidien, des enfants qu'elle voyait et qui étaient psychologiquement touchés par l'abus d'utilisation d'écran. Souvent, dans certains milieux, les parents préfèrent laisser l'enfant à lui-même, et ce, pour différentes raisons. Je ne juge pas, évidemment: il y a toutes sortes de circonstances, toutes sortes de contextes. Elle observait ça dans son milieu, dans sa pratique. Elle voyait les dommages causés par l'abus de temps d'écran chez ces enfants, par exemple.

Nous avons aussi parlé du cas de l'Australie. Un article venait justement d'être publié; on y parlait du taux de réussite relativement discutable de cette mesure. Elle me disait qu'elle était en faveur de l'interdiction totale, à cause de ce qu'elle voyait, évidemment. Elle voit des cas très difficiles. Ce qu'elle me disait, c'était de les interdire au complet avant l'âge de 16 ou 18 ans. Les jeunes, il faut qu'on leur apprenne à aller jouer dehors, comme je le disais tantôt. Il faut qu'on leur apprenne à sortir, à aller au parc, à jouer au hockey dans la rue et à faire des activités, comme nous le faisons quand nous avions cet âge-là. Nous avons quand même réussi à nous en tirer sans téléphone.

Elle me disait que, pour elle, si on arrivait à éloigner les enfants des écrans et des médias sociaux, c'était une victoire, et ce, peu importe le nombre d'enfants. Qu'on en sauve 20, 30 ou 40 %, ça importe peu. Ça va être une victoire, parce que, selon elle, ce sont des jeunes qu'on va sauver, littéralement. Leur cerveau va se développer normalement, sans être atrophié par l'utilisation abusive d'écran et de contenus comme ceux qu'on retrouve sur TikTok et sur les autres plateformes que les jeunes utilisent.

J'ai trouvé qu'il s'agissait d'un point de vue intéressant. Je me dis que nous devons profiter de l'ouverture d'esprit du ministre et du gouvernement, qui semble tendre la main. Espérons que ça se concrétisera aussi quand on étudiera ce projet de loi en comité. Il semble tendre la main pour entendre les points de vue et peut-être moduler certaines positions qui peuvent être un peu trop fermes selon certains, un peu trop molles selon d'autres. Je pense qu'on va arriver à quelque chose qui va être vraiment à la hauteur. Ça me fait drôle de dire ça, mais le monde entier nous regarde. J'avais dit ça dans le temps où nous parlions du projet de loi C-11, Loi sur la diffusion continue en ligne. À ce moment-là aussi, le monde entier nous regardait. Il fallait que quelqu'un commence à réglementer les plateformes de diffusion en ligne.

• (1705)

Présentement, il n'y a pas tant de pays qui ont pris les choses en main, qui ont montré un peu de colonne vertébrale et qui ont décidé de légiférer sur ces questions. Je pense que nous devons ça à nos jeunes. Nous devons aussi le faire au bénéfice du monde entier. Ça a peut-être un peu l'air d'un effet de toge, mais je pense que c'est le cas. C'est assez gros pour dire que nous devons adopter quelque chose de ferme et de contraignant pour les entreprises numériques qui contrôlent ces algorithmes qui sont, nous le reconnaissons aujourd'hui, tellement néfastes pour le développement de nos jeunes. Nous devons montrer que nous ne plions pas et que nous allons mettre en place un système qui va responsabiliser ceux qui doivent être responsabilisés. Quand je dis ça, je ne parle pas juste des plateformes. Je parle aussi des parents que nous devons outiller le mieux que nous le pouvons. En tant que législateurs, nous devons absolument nous tenir debout et faire quelque chose qui va permettre de renverser cette espèce de train d'effets négatifs qui est en train de « scraper » littéralement toute une génération.

Je pense que c'est un sujet qui nous passionne. Nous allons pouvoir aussi parler de jeux vidéo, qui sont aussi un endroit où les jeunes sont exposés à différents contenus par l'entremise des plateformes de conversation dans les jeux vidéo. Il y a un paquet de questions sur lesquelles nous allons devoir nous pencher. J'ai très hâte que nous puissions étudier ce projet de loi en comité. Le projet de loi C-34 est un projet de loi qui est hyper important. C'est un projet de loi qui nous incombe une responsabilité majeure, et nous devons faire ce travail de la façon la plus responsable possible.

David Myles (secrétaire parlementaire du ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles et de la secrétaire d'État (Nature), Lib.): Monsieur le Président, j'ai hâte de travailler en comité avec le député de Drummond et avec la députée de Lethbridge pour faire ce travail. Je viens d'entendre mon collègue dire que c'est un travail hyper important au Canada en ce moment. Je crois que nous partageons les mêmes inquiétudes comme Canadiens, mais aussi comme parents. Je suis moi aussi parent d'adolescents, alors je comprends bien les mots que le député de Drummond a prononcés.

Ordres émanant du gouvernement

Je me demande cependant, avec cet esprit d'ouverture, mais aussi avec les préoccupations que nous partageons, quels sont les plus grands défis que nous allons rencontrer en comité, selon vous, pour en arriver à une loi qui fonctionne pour les Canadiens.

• (1710)

Le vice-président: Je veux rappeler au député qu'il ne doit pas utiliser la deuxième personne pour s'adresser aux autres députés. Il doit le faire par l'entremise de la présidence.

Cela dit, j'invite le député de Drummond à nous faire part de ses idées.

Martin Champoux: Monsieur le Président, je pensais que la question s'adressait à vous. C'est ce que j'avais compris. Non? Je vais répondre, dans ce cas. C'est une excellente question et je remercie mon collègue le secrétaire parlementaire de l'avoir posée.

Je pense que nous allons rencontrer plusieurs défis. Le grand défi que nous aurons sera peut-être de satisfaire tout le monde. Déjà, selon la correspondance que nous avons reçue concernant le projet de loi C-34, il y a des gens qui tiennent des points de vue qui semblent, à première vue, assez intransigeants. Je pense qu'il va falloir créer un environnement où la conversation va être ouverte et respectueuse et où nous allons entendre des points de vue qui vont nous appeler à faire évoluer nos positions sur les différents aspects du projet de loi.

Le défi va donc être, je pense, de faire quelque chose qui va être assez consensuel pour que tout le monde se retrouve là-dedans et que tout le monde soit satisfait du résultat final. Ça va être un défi et c'est pour ça que je parle d'un travail de collaboration qui va devoir se faire avec responsabilité et collégialité.

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, mon collègue a pris part à une étude au Comité permanent du patrimoine canadien, auquel il siège, sur l'effet des influenceurs et des médias sociaux. Le Comité, dans le cadre de son étude, a fait des recommandations au gouvernement, notamment celle d'avoir une approche qui ne soit pas « mur à mur ». Comme on le sait, la protection de la jeunesse, c'est beaucoup le rôle du Québec et des provinces.

J'aimerais que mon collègue nous en dise davantage à ce sujet, c'est-à-dire sur le fait d'avoir une approche qui est beaucoup plus axée sur les réalités de terrain de chaque endroit où peut se trouver ce phénomène. Ce sont des enjeux auxquels on veut s'attaquer aujourd'hui.

Martin Champoux: Monsieur le Président, c'est un excellent point que je n'ai malheureusement pas pu aborder puisque j'avais juste 20 minutes de discours, mais il y a effectivement une question de compétences du Québec et des provinces qu'il faudra respecter.

L'une des choses qu'on prône dans le projet de loi C-34, ou dans l'approche qu'on sent qu'on va devoir prendre, en est une d'éducation également. Comme on le sait, l'éducation relève du Québec et des provinces, alors il va être important, dans le cadre de cette étude, qu'on prenne le pouls des différentes assemblées législatives et de l'Assemblée nationale pour s'assurer qu'il n'y a pas d'empiètement, et pour s'assurer que les recommandations qu'on mettra en place ultimement se feront dans le respect des compétences, s'il s'agit d'éducation, de santé, de soins ou d'intervention communautaire, par exemple.

Ordres émanant du gouvernement

C'est un excellent point. Il y a des enjeux d'empiètement potentiel sur les compétences des provinces. Il faudra qu'on en tienne compte et qu'on soit prudent à cet égard.

[Traduction]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'apprécie une grande partie des observations du député. Je suis très préoccupé par les algorithmes, moi aussi. Nous devrions tous nous préoccuper des algorithmes et de leur effet sur Internet. Personne ne dit qu'Internet est mauvais, mais il faut reconnaître qu'en ce qui concerne les plateformes et les algorithmes, le gouvernement a un rôle réglementaire à jouer. Je remercie sincèrement le député de ses observations.

Est-ce qu'un élément qui devrait figurer dans le projet de loi vient à l'esprit du député? Aimerais-il y voir un élément précis, peut-être au moyen d'un amendement?

[Français]

Martin Champoux: Monsieur le Président, à ce stade-ci, je ne vois pas d'amendement. Je n'ai pas en tête d'amendement spontané. Je pense qu'il y aura beaucoup de discussions avant d'arriver à l'élaboration d'amendements.

Cependant, quelque chose méritera peut-être qu'on s'y attarde un peu: les jeux vidéo, l'industrie du jeu vidéo. Il y a énormément de conversations, et c'est une industrie qui s'est bien réglementée, qui s'est bien équipée et outillée pour détecter les potentiels comportements de type prédateur. Ce sont des gens qui ne sont peut-être pas traditionnellement écoutés dans ce contexte et je pense que ça va être intéressant de les ajouter à la discussion.

D'autres questions surviendront certainement en cours de route. Il est un peu trop tôt, pour moi, pour penser à des amendements à proprement parler.

• (1715)

[Traduction]

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur certains des principaux points et des critiques formulés par les députés du Parti conservateur au sujet de la commission de la sécurité numérique. La création d'une commission de la sécurité numérique est un élément essentiel du projet de loi. C'est l'une des façons dont nous pouvons assurer la protection des enfants au pays.

Je me demande si les députés du Bloc ont adopté une position de principe à l'égard de cet aspect du projet de loi. Considèrent-ils le principe de cette commission comme quelque chose de positif?

[Français]

Martin Champoux: Monsieur le Président, la réponse est oui. Il y a quelque chose de positif, mais ça dépendra de ce qu'on accorde comme pouvoir à la commission en question. Je pense que c'est important qu'il y ait un organisme un peu à l'image de ce qu'on voit, un tribunal quasi judiciaire comme le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, ou CRTC. Le CRTC a des défauts, mais on ne peut pas dire que ce serait mieux de ne pas avoir de CRTC et de tout laisser au gouvernement comme organe réglementaire.

Cette commission, il va falloir en définir le rôle. Il va falloir s'assurer aussi qu'elle dispose d'une indépendance envers le gouvernement et que le ministre n'est pas continuellement en train d'intervenir dans les décisions ou dans les audiences que cette commission

mènera. Je pense que c'est important. C'est important aussi que la commission ait du mordant, qu'elle puisse sévir, qu'elle puisse repérer les contrevenants, et qu'on lui donne les outils pour faire son travail adéquatement.

Si la commission est structurée de façon à être efficace et la plus indépendante possible du pouvoir politique, parce qu'on sait que ce n'est jamais le cas à 100 %, je pense effectivement qu'une commission s'impose dans un contexte comme celui-là.

[Traduction]

Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, je vais reprendre là où le député s'est arrêté en ce qui concerne la commission. La commission est un exemple d'organisme de réglementation qui pourrait servir à tenir les plateformes responsables et qui pourrait donner du mordant à ce projet de loi. Un autre organisme auquel on pourrait faire appel est le CRTC, qui reçoit déjà des plaintes en matière de télécommunications, par exemple, et qui enquête sur ces plaintes, puis qui impose des amendes lorsque des pratiques d'une organisation ou d'une institution sont jugées non conformes.

Le gouvernement a décidé de créer une commission, de lui donner de vastes pouvoirs et de s'appuyer sur des règlements d'application pour bon nombre de ses décisions. Ces règlements seraient élaborés derrière des portes closes avec très peu de reddition de comptes. Cette situation préoccupe-t-elle le député du Bloc?

[Français]

Martin Champoux: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Lethbridge de sa question tout à fait pertinente. Je trouve intéressant de l'entendre parler du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, ou CRTC, comme l'organisme qui pourrait hériter de ces pouvoirs, considérant que ce n'est pas tous les jours que je l'ai entendue encenser le travail du CRTC.

Cela dit, c'est le genre de conversation pour laquelle nous sommes tout à fait ouverts. Personnellement, en ce qui concerne la commission, je suis d'accord sur le principe. Par contre, si on nous apporte une solution plus efficace et plus économique, nous allons avoir des discussions. Toutefois, j'ai des doutes pour ce qui est du CRTC, qui a déjà de la misère à entendre toutes les causes qui sont sur la table. La pile est très haute. Juste pour en arriver à une réglementation sur les redevances pour les diffuseurs en ligne, ça a pris presque trois ans. Je serais donc surpris qu'on ajoute cette tâche au CRTC et que ce soit économique et plus efficace que la création d'une commission.

Cela dit, et c'est là où je suis parfaitement d'accord avec ma collègue, il y a une différence entre se tenir à distance du pouvoir politique et faire preuve d'opacité dans les opérations. N'importe quel organe doit faire preuve de transparence. C'est ce qu'on attend et c'est ce qu'on attendrait aussi de cette commission.

• (1720)

Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Winnipeg-Nord.

[Traduction]

Je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires.

L'un des aspects les plus importants de mon travail consiste à écouter directement les habitants de Pierrefonds—Dollard. Au début de l'été, j'ai rencontré plus de 200 habitants lors de nos tables rondes annuelles où nous avons pris des cafés et des biscuits et tenu des conversations. Nous avons abordé de nombreux sujets: le coût de la vie, l'économie, la crise de l'abordabilité et la crise du logement, entre autres. Nous avons parlé du fait qu'il faut que les espaces sur les médias sociaux reflètent la conduite que nous attendons les uns des autres dans la vraie vie. Des habitants m'ont dit qu'ils veulent un environnement plus sûr sur les médias sociaux. Voilà pourquoi le gouvernement collabore avec des intervenants de nombreux secteurs pour rendre le monde numérique plus sûr.

Je vais m'attarder un instant sur cette idée, car elle est au cœur du projet de loi C-34. Dans nos collectivités, nous vivons tous selon des attentes et des valeurs communes. Nous nous attendons à ce que nos voisins se traitent les uns les autres avec respect. Nous nous attendons à ce que toute personne qui harcèle quelqu'un en public soit tenue responsable de ses actes. Ce sont des normes élémentaires de décence qui lient notre société et qui favorisent l'harmonie. Ces concepts font également partie de ce qui fait la grandeur du Canada, mais à un moment donné, certains ont commencé à penser que le monde en ligne fonctionnait selon des règles différentes. C'est ce dont nous sommes ici pour parler aujourd'hui.

Nous devons veiller à ce que les comportements que nous ne tolérerions jamais dans la rue ne deviennent pas acceptables, mais pour une raison quelconque, c'est ce qui s'est passé en ligne. Cela ne devrait pas être le cas ni en ligne ni hors ligne. Idéalement, le comportement en ligne d'une personne devrait respecter les normes de conduite auxquelles on s'attend d'elle et celles que l'on s'impose à soi-même dans la vraie vie. C'est le principe du projet de loi C-34. Il ne demande rien de nouveau aux Canadiens. Il demande simplement que nos comportements soient plus cohérents et que les normes auxquelles nous nous conformons déjà s'appliquent partout.

Je tiens à souligner les effets positifs qu'ont les médias sociaux dans nos vies. Le monde numérique nous donne un sentiment d'appartenance à la communauté. Il s'agit d'un outil puissant pour échanger de l'information. De nombreux mouvements et défenseurs de la justice sociale utilisent les médias sociaux pour diffuser des messages et sensibiliser les gens. C'est essentiel. En tant que députés, nous utilisons les médias sociaux pour parler du bon travail que nous faisons dans nos circonscriptions et dans l'ensemble du pays. Le gouvernement s'en sert aussi pour faire connaître le travail qu'il accomplit: de nouveaux accords commerciaux, des partenariats, de nouvelles initiatives en matière de logement et de nouvelles façons de bâtir un Canada fort.

Le monde des médias sociaux fait désormais lui aussi partie de notre quotidien. En 2025, 95 % des adultes canadiens avaient au moins un compte de média social. Bon nombre d'entre nous en ont plusieurs. Cependant, les plateformes qui nous permettent de nous rapprocher peuvent aussi être utilisées pour nous nuire. Elles peuvent propager la haine, la désinformation et même le harcèlement, et pour nos enfants, les conséquences peuvent être très graves.

En 2024, la police a rapporté près de 17 000 affaires concernant des infractions d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne, ainsi que 368 affaires d'extorsion sexuelle dont les victimes étaient âgées d'au plus 17 ans. En 2025, elle a rapporté plus de 3 000 affaires de distribution non consensuelle d'images intimes, dont près de 500 impliquaient une victime âgée d'au plus 17 ans. Derrière chacun de

Ordres émanant du gouvernement

ces chiffres, il y a un enfant, un être cher, un membre d'une famille et, parfois, une vie bouleversée, voire brisée.

Par ailleurs, nous constatons qu'il y a de plus en plus de problèmes graves de santé mentale chez les jeunes. Les Canadiens âgés de 15 à 24 ans souffrent deux fois plus de dépression et quatre fois plus d'anxiété depuis 10 ans. Ces phénomènes ne se limitent toutefois pas à ce groupe démographique. Nous ne pouvons pas prétendre que le cyberspace n'y contribue pas. Soyons réalistes. Il n'y a pas que les enfants qui ont des problèmes à cause de comportements répréhensibles en ligne; les adultes ne sont pas à l'abri.

● (1725)

Comme je l'ai dit tantôt, il faut aussi se faire à l'idée que les plateformes numériques sont conçues pour retenir longtemps notre attention. En raison de fonctionnalités comme le défilement à l'infini et les recommandations personnalisées, on peut y passer des heures, et ce n'est pas un hasard: ce sont des choix qu'ont fait les gens qui programment et qui exploitent ces plateformes. Or, si on peut intégrer d'office des éléments nuisibles, on peut également intégrer d'office des mécanismes de sécurité.

Les Canadiens nous ont donné le mandat d'assurer leur protection, y compris dans la sphère numérique, et c'est exactement ce que le projet de loi C-34 nous permettra de faire. Il s'agit de voir à ce que les services de médias sociaux et les agents conversationnels basés sur l'intelligence artificielle soient conçus d'office pour être sans danger. Nous incitons les gens à adopter une approche responsable en ligne, mais nous ne devons pas pour autant nous attendre à ce que les plateformes fassent la même chose en l'absence d'une mesure législative comme celle-ci. Il faut prendre des moyens pour assainir la sphère numérique.

Le projet de loi C-34 comporte deux grands volets: édicter la Loi sur la sécurité numérique et créer la Commission canadienne de la sécurité numérique. Son cadre repose sur trois obligations fondamentales pour les services de médias sociaux: l'obligation d'agir de manière responsable, l'obligation de protéger les enfants et l'obligation de rendre certains contenus inaccessibles.

Le projet de loi sur les médias sociaux sécuritaires est une mesure essentielle et un jalon aussi opportun que nécessaire afin que la conception même des médias sociaux les rende sûrs. Nous demandons également aux exploitants de ces médias et des agents conversationnels de communiquer ce qu'ils font pour protéger leurs utilisateurs contre le contenu préjudiciable. Nous nous concentrons strictement sur les préjudices graves, cela dit, pas sur le contenu ou les conversations ordinaires.

[Français]

En vertu de ce projet de loi, une nouvelle commission, la « Commission canadienne de la sécurité numérique », sera créée afin de réglementer ces services. Elle sera composée de trois à cinq membres à temps plein, nommés par le gouverneur en conseil. La commission sera chargée d'administrer et de faire respecter la loi sur la sécurité numérique.

Dans les trois mois suivants la fin de ses exercices, elle présentera au ministre un rapport sur ses activités et le ministre déposera ce rapport au Parlement. Notre gouvernement reconnaît que la transparence est essentielle pour faire avancer la sécurité numérique en ligne.

Privilège

La commission aura aussi pour mission de promouvoir la sécurité numérique au Canada. Elle le fera notamment par la recherche et par l'éducation, en collaboration avec des experts et des professionnels. Elle examinera les plaintes concernant du contenu représentant de la victimisation sexuelle d'enfants ou la victimisation de survivants. Elle s'occupera aussi du contenu intime communiqué de façon non consensuelle et elle veillera à ce que les exploitants de services réglementés soient transparents et tenus de rendre des comptes.

Cet été, j'ai rencontré, comme je l'ai dit en anglais, 200 résidents de Pierrefonds—Dollard. Nous avons discuté de nombreux thèmes, incluant l'importance de faire en sorte que les médias sociaux soient des espaces où chacun peut se sentir respecté. Nous savons qu'une communauté repose sur le respect et la façon dont nous traitons les autres. Ces valeurs ne devraient pas s'arrêter lorsque nous sommes en ligne. Les échanges sur les médias sociaux font désormais partie de notre quotidien. Nous devons pouvoir y retrouver le même respect que celui que nous souhaitons voir dans la vraie vie. C'est l'esprit de ce projet de loi.

Le travail commence à l'étape de l'étude en comité, et les parlementaires échangeront de nouveau avec des experts et des parties prenantes. J'invite tous les députés de la Chambre à appuyer ce projet de loi.

• (1730)

[Traduction]

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, j'ai une observation à faire. C'est peut-être un peu déplacé, mais bon, j'étais ici, puis je suis partie faire visiter un groupe d'élèves du secondaire de ma circonscription et j'ai manqué le début du débat sur le projet de loi C-34.

Je veux juste dire qu'il y a tout un groupe d'élèves qui a écouté la période des questions et qui s'est senti désillusionné, mais il a vu le début de ce débat-ci. Je tiens à remercier la députée de Lethbridge et le ministre de la Justice, car ce que les élèves ont entendu concernant le projet de loi C-34 leur a redonné confiance dans le Parlement comme un lieu d'échanges réfléchis et civilisés.

Sameer Zuberi: Monsieur le Président, la cheffe du Parti vert nous rappelle toujours les pratiques exemplaires à adopter dans cette enceinte, et je lui en suis très reconnaissant. Elle insiste souvent sur le respect, le decorum et la façon dont nous devons nous comporter les uns envers les autres. Ce sont des principes qui devraient prévaloir ici, mais aussi ailleurs, ce que vise à promouvoir ce projet de loi.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'aime à penser que tous les députés sont en mesure de comprendre et d'apprécier l'impact qu'a Internet sur l'ensemble de la population. Je dirais que ce projet de loi revêt un caractère quelque peu historique, dans la mesure où nous nous attaquons à un problème qui préoccupe tout le monde. La manière dont nous adopterons ce projet de loi garantira qu'il ne portera pas atteinte aux droits des parents. Il viendra les compléter à bien des égards et montrera que le gouvernement tient vraiment à jouer un rôle dans la protection des intérêts de la population en se penchant sur les plateformes et les algorithmes. C'est ce que nous devrions faire en tant que gouvernement. Je me demande si le député pourrait nous faire part de ses réflexions sur les raisons pour lesquelles il est important que le gouvernement national joue un rôle de premier plan et présente un projet de loi de cette nature.

Sameer Zuberi: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Nord parle des parents, et nous sommes nombreux ici à être parents. Nous avons à cœur d'élever nos enfants et veillons à ce qu'ils soient bien protégés. Nous ne les exposons pas à des situations potentiellement dangereuses. Cependant, nous savons malheureusement que les espaces en ligne sont parfois un véritable far west, et l'un des objectifs de ce projet de loi est justement de mettre en place des garde-fous contre les comportements les plus répréhensibles.

Franchement, je dirais que ce projet de loi aurait dû voir le jour il y a bien longtemps. Le fait que nous légiférions sur ce sujet aujourd'hui même, alors qu'Internet et ces technologies existent depuis des décennies, mérite une réflexion de notre part en tant que Chambre. Comment se fait-il que nous ayons tant tardé? Nous aurions dû nous pencher sur cette question il y a bien longtemps. Je me réjouis donc sincèrement que nous le fassions aujourd'hui. Nous devons réfléchir à la lenteur avec laquelle nous avons réagi face à cette situation.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je salue mon collègue pour son discours.

Le Comité permanent du patrimoine canadien a mené une étude sur les effets des influenceurs et des médias sociaux dans notre quotidien. Des recommandations ont été faites, notamment de prendre en considération le contexte à différents endroits au Canada, au Québec et dans les différentes provinces. La protection de la jeunesse relève notamment du Québec et des provinces. Prenons l'exemple de l'application de l'interdiction de l'alcool: ce n'est pas la même chose d'un endroit à l'autre au Canada.

Si le gouvernement met en place une interdiction, s'appliquera-t-elle de la même façon partout au Canada? J'aimerais que mon collègue nous en dise plus à cet égard, notamment en ce qui concerne la nécessité de consulter les autres parlements au Canada dans le cadre de l'élaboration de cette loi.

Sameer Zuberi: Monsieur le Président, il est nécessaire de respecter les champs de compétence des provinces. Selon le gouvernement et selon moi, ce projet de loi respecte la Constitution et les champs de compétence du fédéral et des provinces. Le dialogue avec les provinces est important. Je prends note des commentaires de mon collègue. Je suis certain que le gouvernement est à l'écoute des commentaires des députés de l'opposition.

* * *

• (1735)

[Traduction]

PRIVILÈGE

LA LIBERTÉ DE PAROLE DANS LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE DES DÉPUTÉS

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour répondre à l'intervention du député de Kitchener-Sud—Hespeler concernant le travail parlementaire du député de Thunder Bay—Rainy River.

Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège. La longue histoire du privilège parlementaire protège les députés contre l'ingérence d'organismes et d'instances externes dans l'exercice de leurs fonctions. En effet, la protection des députés pour qu'ils puissent faire leur travail sans entrave de la part d'organismes externes comme les tribunaux ou d'autres instances, est abordée à l'article 9 du Bill of Rights de 1689, qui précise que « ni la liberté de parole, ni celle des débats ou procédures dans le sein du Parlement, ne peut être entravée ou mise en discussion en aucune cour ou lieu quelconque que le Parlement lui-même ».

Voici ce qu'on peut lire à la page 233 de la 24^e édition de l'ouvrage d'Erksine May intitulé *Parliamentary Practice*:

L'article 9 est une disposition de la plus haute importance constitutionnelle et ne doit pas être interprété de manière restrictive.

Quatre des éléments de l'article 9 sont particulièrement essentiels à sa compréhension: « entravée », « mise en discussion », « procédures dans le sein du Parlement » et « aucune cour ou lieu quelconque que le Parlement lui-même ».

De toute évidence, lorsque le député de Thunder Bay—Rainy River s'est exprimé dans une opinion complémentaire au premier rapport du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir, c'était dans le cadre de travaux du Parlement et en sa qualité de député. Or, les travaux du Parlement sont protégés par des privilèges séculaires qui ont été établis expressément à cet effet.

Pendant que l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario étudie la plainte, le député n'a pas à redouter de représailles pour s'être acquitté de fonctions parlementaires qui donnent lieu à la protection du privilège. La présidence est la gardienne des droits et des privilèges de la Chambre qui, en tant qu'institution, confère au titulaire de la fonction de Président le pouvoir de défendre ces droits en cours d'instance juridique et partout ailleurs qu'au Parlement. La présidence n'a pas besoin que la Chambre adopte une résolution pour avoir le pouvoir de remplir son rôle de gardienne des droits et des privilèges de la Chambre. J'estime que l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario est parfaitement au courant du régime réglementaire qui, depuis 400 ans, donne corps au droit de la Chambre et des députés de délibérer sans obstruction externe.

En conclusion, je garantis aux députés qu'à titre de gardienne des droits et des privilèges de la Chambre en tant qu'institution, la présidence ne manquera jamais de défendre leurs droits et leurs privilèges.

Je suis reconnaissant qu'on m'ait accordé le temps nécessaire pour exprimer tout cela.

Le vice-président adjoint (John Nater): Je remercie le député de son intervention. Le Président prendra la question en délibéré, puis il se prononcera en temps et lieu.

* * *

LOI SUR LES MÉDIAS SOCIAUX SÉCURITAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-34, Loi édictant la Loi sur la sécurité numérique et la Loi sur la Commission canadienne de la sécurité numérique et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-34. Je vais revenir sur la préoccupation, tout à fait pertinente, que la députée conservatrice a exprimée de façon très claire.

Affaires émanant des députés

À mon avis, la création d'une commission canadienne de la sécurité numérique s'impose. Lorsque je lui ai demandé si, en principe, le Parti conservateur appuyait la mise sur pied d'un tel organisme, la députée n'a pas dit non. Elle est demeurée prudente dans sa réponse, mais elle n'a pas rejeté l'idée. La députée s'inquiétait de la composition de la commission, notamment quant à la concentration éventuelle des pouvoirs entre les mains d'une seule personne. Cependant, le projet de loi prévoit la nomination de trois à cinq commissaires à temps plein par le gouverneur en conseil. Bien entendu, le président dirigerait les activités quotidiennes.

J'espère que les conservateurs verront les avantages qu'offre une telle commission. Un enjeu aussi complexe mérite un organisme doté d'une expertise particulière. Il serait aussi possible de réfléchir aux pouvoirs nécessaires pour encadrer les plateformes étrangères présentes au Canada, tout comme celles qui sont établies ici.

L'incidence d'Internet peut jouer et jouera toujours un rôle très positif pour nous tous, y compris les enfants. Cependant, il est très important de reconnaître qu'Internet recèle un grand potentiel de danger. Il existe des éléments comme les algorithmes et les plateformes non réglementées, au point où des personnes, comme l'a dit un député de l'opposition, tombent sur des contenus expliquant comment se suicider, ou sur des hypertrucages qui provoquent une humiliation effroyable. Il y a également l'incidence que peuvent avoir les réseaux sociaux ou les agents conversationnels. Il y a beaucoup de choses dont nous devons nous préoccuper.

Ce projet de loi vise à soutenir les parents en assurant un rôle moteur de l'État dans la protection des enfants.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

• (1740)

[Français]

LOI DE GEORGINA

Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC) propose que le projet de loi S-242, Loi concernant une action nationale pour la prévention de la violence entre partenaires intimes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, nous avons abordé des sujets très poignants aujourd'hui, des enjeux de société qui nous concernent. J'ajoute un autre élément ce soir. Je vais aborder un sujet qui est délicat, difficile à entendre et, bien entendu aussi, difficile à dépeindre. Je vais parler de la violence faite aux femmes, en particulier de la violence faite aux femmes dans un contexte de violence conjugale, qui prend des proportions de plus en plus grandes. Une, c'est une de trop. Plusieurs fois, cette violence tue sa victime.

Malgré le sujet délicat, cela me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui comme marraine à la Chambre des communes du projet de loi S-242, initié par le sénateur Fabian Manning, qui n'est pas trop loin ici ce soir. J'ai l'espoir que chaque geste que nous posons comme politiciens contribue à ériger une société plus sécuritaire pour nos femmes et nos filles. Il faut sortir cette violence du silence. Il faut sortir cette violence de la honte, dont se drapent trop souvent les femmes, pour que la honte change de camp, comme nous l'a appris une dame française victime, reconnue pour son courage immense.

Affaires émanant des députés

Il s'agit ici de la troisième tentative de M. Manning pour faire adopter un projet de loi qui obligerait le gouvernement fédéral ainsi que tous les gouvernements provinciaux à faire front commun dans une meilleure coordination à l'échelle du pays pour contrer la violence faite aux femmes. Cette idée de déposer ce projet de loi lui est venue à la suite de sa rencontre avec Georgina McGrath, une Terre-Neuvienne survivante de violence conjugale pendant plusieurs années. L'histoire de Georgina est le résultat d'un système qui échoue à protéger nos femmes et nos filles, un système qui donne malheureusement à penser qu'on protège plus l'agresseur que les victimes, dont le nombre ne cesse de monter dans une ampleur qui donne froid dans le dos.

Je vais donner des statistiques qui illustrent mon propos. Ici au Canada, depuis 2015, l'explosion de la criminalité violente est affolante. De façon générale, la hausse globale des crimes violents est de 57 %. En particulier, la criminalité par arme à feu a bondi de 103 % depuis 2015. L'extorsion, quant à elle, a crû de 300 % depuis 2015. Les homicides atteignent près de 10 % d'augmentation depuis 2015. La violence entre partenaires intimes et fondée sur le genre est la plupart du temps dirigée envers les femmes. Elle peut être physique, psychologique ou encore à caractère sexuel. Depuis 2015, les agressions sexuelles au pays ont bondi de 74 %. En ce qui a trait à la réalité des violences sexuelles et des abus envers les jeunes femmes, on note que plus de six femmes sur dix âgées de 15 à 24 ans, soit 61 %, ont subi des comportements sexuels non désirés dans un lieu public, et il s'agit du taux le plus élevé de tous les groupes d'âge.

Pour nous convaincre de la situation critique, de la crise nationale que nous vivons quand il est question de violence faite aux femmes, sachons que, depuis le début de l'année, au Québec seulement, quelque 19 féminicides auraient été commis. Selon l'Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation, 147 femmes et filles ont été tuées violemment au pays l'année dernière. Sur le propre site Internet du gouvernement du Canada, on affirme sans ambages qu'ici au pays — un pays du G7, je le rappelle —, une femme est tuée toutes les 48 heures. Qui s'en soucie? Qui ne détourne pas les yeux? Qui ne passe pas son chemin en disant qu'il y a probablement plus urgent à faire? Il nous faut agir parce que la prochaine victime, elle, vit ce soir. Elle est encore en vie.

● (1745)

Dans la section qui porte sur les 16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le sexe, qui se tiendront du 25 novembre au 10 décembre, on retrouve le constat selon lequel une femme est tuée tous les deux jours au Canada. Voici ce qu'on peut lire sur le site du gouvernement du Canada:

La VFS [violence fondée sur le sexe] continue de toucher les femmes, les filles et les communautés 2ELGBTQI+ à des taux alarmants. Au Canada, toutes les 48 heures, une femme ou une fille est tuée dans un acte de violence fondée sur le sexe. En 2024, 240 femmes et filles ont été assassinées, principalement par des hommes, soit une augmentation de 54 % par rapport aux taux enregistrés avant la COVID.

Les victimes et les personnes survivantes de la VFS subissent souvent des répercussions personnelles, sociales et économiques durables, dont les conséquences peuvent se faire sentir pendant plusieurs générations.

La violence fondée sur le sexe a un coût économique élevé. Les gouvernements canadiens dépensent chaque année des milliards de dollars en soins de santé, en justice et en services sociaux pour y faire face.

Je vais maintenant donner d'autres chiffres qui démontrent que les femmes ont raison d'être constamment en hypervigilance, ce qui, bien entendu, n'est pas normal. Le nombre de victimes fémi-

nines de violence conjugale déclarée par la police représente une hausse de 39 %. Depuis 2018, la violence entre partenaires intimes a crû de 14 % à l'échelle nationale. De plus, au Canada, 28 % de tous les crimes violents sont commis par un partenaire intime; cela représente près d'un crime sur trois. Finalement, 79 % des victimes d'homicide entre partenaires intimes sont des femmes.

Voilà donc les raisons pour lesquelles le sénateur Manning veut forcer tous les gouvernements du Canada à s'asseoir ensemble afin de coordonner leurs actions. Le sénateur souhaite depuis longtemps que le gouvernement mette en place un plan national contre la violence entre partenaires intimes. Puisque cela existe maintenant, il demande dorénavant, au moyen du projet de loi, que le gouvernement fédéral maintienne cette stratégie nationale et fasse preuve de leadership en s'asseyant autour d'une même table avec tous les gouvernements provinciaux, afin d'avoir une vision claire de la situation et d'entreprendre une action concertée face à la violence faite aux femmes.

La Loi de Georgina contient quatre articles et édicte ce qui suit à l'attention de la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres.

Premièrement, on demande que la « ministre continue à mener une action nationale visant à prévenir et à contrer la violence entre partenaires intimes ». Ce qui est intéressant, c'est le caractère pérenne qu'on veut donner à une action nationale ou à la stratégie — on peut l'appeler comme on veut. On souhaite qu'une action nationale survive à tous les gouvernements.

Deuxièmement, on demande à la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres qu'elle s'entretienne « annuellement avec les autres ministres fédéraux et les ministres provinciaux responsables de la condition féminine et régulièrement avec des partenaires autochtones, des victimes et des survivants ainsi que d'autres parties prenantes sur les sujets suivants: a) l'adéquation des stratégies et des programmes actuels visant à prévenir la violence entre partenaires intimes ainsi qu'à protéger et à aider les victimes de cette violence [...] ». On veut s'assurer que les mesures mises en avant fonctionnent et donnent une réponse adéquate à toute situation de violence.

Je continue ma lecture: « [...] b) les partenariats pour la prévention de la violence entre partenaires intimes et la protection des victimes de cette violence ». On veut aussi que les ministres de tout le Canada parlent des « coûts financiers et autres de l'action visant à prévenir et à contrer la violence entre partenaires intimes ». Finalement, évidemment, il faut entreprendre des discussions sur « toute question d'ordre constitutionnel et juridique touchant cette action, notamment le respect des champs de compétences ». On peut aussi lire que les « discussions doivent commencer dans l'année suivant la date de sanction de la présente loi ». Bien sûr, nous espérons que celle-ci sera adoptée le plus rapidement possible.

● (1750)

En ce qui a trait à la reddition de comptes, puisqu'il s'agit d'un élément important, le projet de loi prévoit que, dans les deux ans suivant la sanction de la présente loi, puis tous les deux ans par la suite, la ministre doit produire un rapport sur l'état d'avancement de l'action nationale visant à prévenir et à contrer la violence entre partenaires intimes. Ce rapport doit ensuite être déposé devant chaque Chambre du Parlement. Autrement dit, est-il possible de mettre en commun nos meilleures pratiques? Ne pourrions-nous pas éviter de réinventer la roue et mieux nous parler?

Parlons de la loi de Georgina pour Georgina McGrath. Cette femme aura connu des hommes lâches, qui l'auront battue. Le dernier avec ce profil aura presque eu sa peau. Voici un passage de son témoignage au Sénat, le 11 avril 2024. Je dois faire un petit avertissement, car ce n'est pas facile à entendre.

Les violences mentales et émotionnelles ont emboîté le pas aux violences physiques. Tout était de ma faute et j'étais folle de mettre en doute ce qu'il disait ou faisait. Son règne de terreur s'est poursuivi pendant plusieurs mois. J'avais les yeux au beurre noir, une dent cassée, une commotion cérébrale et un bilan épuisant de violences psychologiques.

Plus loin dans son témoignage, elle poursuit en disant ceci:

Le 25 septembre 2014, j'ai reçu la plus grosse raclée de ma vie. [II] a commencé à m'étrangler. [II] a commencé à m'asséner de coups de poing sur le côté de la tête [...] Je suis restée allongée en attendant le coup final.

Ce jour-là, elle a réussi à joindre sa sœur. Après une tentative de suicide, elle s'est finalement réveillée à l'hôpital, heureusement.

Elle enchaîne en disant au sénateur ceci:

Le prochain souvenir que j'ai est de m'être réveillée à l'hôpital et d'avoir vu mes enfants. J'ai compris à ce moment-là que j'allais mener le plus grand combat de toute ma vie. J'avais les tympans perforés, des blessures aux tempes et au visage et des ecchymoses sur tout le corps qui ont mis sept semaines à disparaître.

Ces femmes, comme Georgina, sont brisées en dedans. Elles porteront les stigmates toute leur vie. Elles resteront marquées pour toujours. Georgina McGrath a incité le sénateur conservateur Fabian Manning à passer à l'action. Il s'agit d'une course à relais. À nous, maintenant, de nous inscrire dans cette trajectoire et de dire oui à M. Manning, oui à Georgina et oui à toutes ces femmes qui ne se sentent pas en sécurité et qui craignent pour leur vie. Ce soir, il faut leur dire oui. Faisons nous aussi notre bout de chemin et adoptons ce projet de loi qui est raisonnable et qui est une mesure législative de gros bon sens.

Je pense que les libéraux, les bloquistes, les néo-démocrates peuvent facilement se joindre à moi et aux conservateurs pour appuyer sans difficulté ce projet de loi. Inspirons-nous donc du consensus transpartisan des trois partis provinciaux de Terre-Neuve-et-Labrador qui appuient cette initiative. Inspirons-nous de l'Assemblée nationale du Québec qui a adopté à l'unanimité la loi Gabie Renaud dans un mouvement transpartisan, en juin 2026.

• (1755)

[Traduction]

Jessica Fancy (South Shore—St. Margarets, Lib.): Monsieur le Président, je remercie vivement la députée du Québec de marquer ce projet de loi. Nous avons beaucoup parlé de la collaboration entre tous les partis. La ministre a travaillé avec le sénateur conservateur Fabian Manning pour faire avancer ce projet de loi. Les membres conservateurs du Comité permanent de la condition féminine et la députée qui vient de s'exprimer — qui accomplit un travail remarquable en tant que présidente du Comité et dont je respecte profondément le travail —, ont contribué à l'adoption du projet de loi C-225, la loi de Bailey, qui vise à renforcer la protection des survivants et des victimes de violence entre partenaires intimes.

Je me demandais si la députée pourrait bien vouloir évoquer l'importance de cette collaboration entre les divers partis pour faire avancer la lutte contre la violence entre partenaires intimes.

[Français]

Dominique Vien: Monsieur le Président, il y a de ces sujets qui nécessitent une collaboration. Par lui-même, le sujet n'est pas pro-

Affaires émanant des députés

pice à des enjeux ou à des luttes partisans. Moi, ça fait 20 ans, cette année, que je suis en politique. Il m'est arrivé plusieurs fois où, justement, les parlementaires voient bien, à sa face même, que tel sujet ou tel autre ne peut pas souffrir d'avoir des luttes partisans.

Effectivement, il y a plusieurs projets de loi. Les gens qui nous écoutent à la maison seront heureux d'entendre que, dans les comités ou dans d'autres sphères au Parlement, nous sommes capables de parlementer, de nous entendre et d'être sur la même page. Je suis convaincue que pour le projet de loi en question, nous saurons travailler main dans la main, parce qu'au fond, le but ultime est de faire en sorte que les femmes, quand elles se lèvent le matin, se lèvent contentes et en sécurité, et que, quand elles se couchent le soir, elles restent toujours en sécurité.

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, je remercie ma collègue avec laquelle je travaille au Comité permanent de la condition féminine. Elle est la présidente du Comité et j'aime beaucoup collaborer avec elle, vraiment. Ce n'est pas une question de partisanerie, mais j'ai quand même une question pour elle. Au Québec, on a travaillé de façon non partisane, tout le monde ensemble, et cela a produit un rapport qui s'intitule « Rebâtir la confiance ».

La recommandation qui concernait le fédéral, je l'ai prise à bras le corps. On a mené une étude au Comité permanent de la condition féminine. On a fait une conférence de presse, tous les partis politiques, pour demander au fédéral de fournir sa part d'efforts quant à la demande de Québec de criminaliser le contrôle coercitif. On y est arrivé. C'est maintenant inclus dans la loi issue du projet de loi C-16. On a fait ce pas-là, qui était une demande de Québec. Comme ma collègue l'a mentionné, il y a eu l'adoption de façon unanime de la loi Gabie Renaud avant l'été passé.

Comment voit-elle son projet de loi? Comment est-ce qu'elle le voit s'inscrire alors que la demande du rapport « Rebâtir la confiance » n'était pas une politique nationale et qu'il y a déjà des choses qui se font au Québec? Comment voit-elle son projet de loi s'inscrire là-dedans?

• (1800)

Dominique Vien: Monsieur le Président, l'initiative du sénateur Manning s'inscrit justement dans toutes ces démarches qu'on peut initier. Tantôt c'est une stratégie, tantôt c'est une action nationale, tantôt c'est un projet de loi. Voilà ici que nous avons une mesure législative dans laquelle s'inscrit la mise en place d'une action nationale de prévention contre la violence faite aux femmes. Je dis bravo au gouvernement du Canada, qui l'a mise en place. Le sénateur Manning le demandait. C'est chose faite. Voici maintenant qu'arrive une deuxième demande, soit que cette action nationale survive aux différents gouvernements qui pourraient aller s'asseoir de l'autre côté, peu importe qui sera assis du côté gouvernemental. Il s'agit justement de faire en sorte que cette stratégie puisse survivre. Je pense que c'est ça, le but. C'est d'en arriver à ce genre de consensus qui va faire changer les choses.

*Affaires émanant des députés**[Traduction]*

Kelly DeRidder (Kitchener-Centre, PCC): Monsieur le Président, en tant que ministre du cabinet fantôme pour la condition féminine, je pense que ce sujet est extrêmement important: veiller à ce que ce projet de loi demeure non partisan et à ce que nous travaillions ensemble pour l'avancement d'un cadre national. Cela dit, je vais demander à ma collègue si elle peut expliquer rapidement en quoi cette mesure contribuera à protéger les femmes contre la violence d'un partenaire intime et comment nous pouvons mieux les aider à se sortir d'une telle situation et à construire leur avenir.

[Français]

Dominique Vien: Monsieur le Président, c'est une action nationale qui vient dire à tous les partenaires de partout au Canada, de toutes les provinces, de s'asseoir et de discuter de la situation.

Donnons-nous une vision claire de ce qui existe actuellement. Regardons les choses très lucidement. Quels sont les programmes qui existent? Quelle est la situation de la violence faite aux femmes? Est-ce qu'il y a moyen de s'inspirer d'une initiative, soit dans l'Ouest, soit dans les Maritimes, soit au Québec ou en Ontario, qui pourrait se développer ailleurs? C'est vraiment de se donner une coordination nationale pour faire en sorte qu'on parle tous le même langage et qu'on est tous sur la même page quand vient le temps de parler de la violence faite aux femmes.

[Traduction]

Jessica Fancy (South Shore—St. Margarets, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour appuyer le projet de loi S-242, la loi de Georgina. Avant toute chose, j'interviens pour soutenir toutes les victimes et tous les survivants de violence entre partenaires intimes au pays.

Georgina McGrath est à l'origine de ce projet de loi. Pendant de nombreuses années, elle a été victime de violence physique, psychologique et émotionnelle. En 2014, elle a failli être assassinée. Son expérience lui appartient, mais la peur, le contrôle et l'isolement qu'elle a endurés sont une réalité que beaucoup trop de gens connaissent partout au Canada.

La violence entre partenaires intimes ne commence pas toujours par de la violence physique ou des préjudices physiques. Parfois, elle commence discrètement, en contrôlant les choix d'une personne, ses relations et, éventuellement, son sentiment de sécurité. Pour de nombreux survivants, le fait de partir ne signifie pas que le danger est passé. C'est ce qui rend la violence entre partenaires intimes si dévastatrice. Elle peut suivre une personne et s'immiscer jusque chez elle, jusqu'à son travail, dans ses relations et dans tous les aspects de son quotidien.

Les chiffres nous disent à quel point cette violence est encore répandue. En 2024, près de 8 personnes sur 10 qui ont signalé à la police des cas de violence entre partenaires intimes étaient des femmes et des filles. Le plus dévastateur, c'est qu'au Canada, en 2024, tous les cinq jours, une femme a été tuée par son partenaire intime. Cependant, derrière chacun de ces chiffres, il y a une personne dont la vie et l'histoire ne peuvent pas être réduites à ces statistiques. Même si n'importe qui peut être victime de violence de la part d'un partenaire intime, nous savons que c'est lorsque les personnes tentent enfin d'obtenir de l'aide qu'elles sont exposées à des risques et à des obstacles plus importants.

● (1805)

[Français]

Les femmes autochtones, les femmes en situation de handicap ainsi que celles vivant dans les communautés nordiques, rurales et éloignées, y compris les personnes issues de la communauté 2ELGBTQ+, se heurtent souvent à des obstacles plus importants lorsqu'il s'agit d'assurer leur sécurité et d'accéder à justice.

[Traduction]

Pour beaucoup, ces obstacles sont aggravés par la discrimination, les barrières linguistiques et un accès limité à des services adaptés à leurs expériences. Trop souvent, leurs récits sont remis en question, et on ne les croit pas. Les survivants nous ont fait part de leurs besoins: un lieu sûr où se réfugier, une personne à l'écoute et un système qui répond à leurs besoins avec compréhension. Ils ont besoin de systèmes qui les comprennent. C'est le principe qui sous-tend les initiatives du Canada dans le cadre de la stratégie fédérale pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe et du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe.

Cependant, il s'agit là de stratégies et de plans. Ils n'ont de valeur que s'ils permettent d'apporter des changements concrets dans la vie des personnes concernées. Le projet de loi exigerait que la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres continue à diriger ces efforts nationaux. Par exemple, une telle approche signifierait qu'un enfant arrivant dans un refuge, effrayé et désorienté, pourrait être accueilli par une personne mieux outillée pour comprendre ce qu'il a vécu et l'aider à se sentir en sécurité. Entre 2021 et 2024, ce travail a permis de former des centaines de membres du personnel des refuges partout au Canada, y compris dans les refuges pour les Autochtones et les communautés du Nord. Pour un survivant qui a déjà dû endurer tant d'épreuves, le fait d'avoir à ses côtés quelqu'un qui lui explique ses droits et le guide à travers le système de justice peut rendre une expérience très éprouvante un peu moins solitaire.

Pour ma part, je serai toujours reconnaissante à la maison Chrysalis, un refuge pour femmes situé à Kentville, en Nouvelle-Écosse, de nous avoir accueillis, mon enfant d'un an et moi, pendant huit semaines lorsque je me suis enfuie dans des circonstances qui me bouleversent encore profondément aujourd'hui. Des organismes comme la maison Chrysalis aident les femmes à s'orienter dans le système de justice. On m'avait attribué un avocat qui ne connaissait même pas mon nom, qui ne s'est pas présenté pour passer en revue ma déclaration et qui a même oublié d'assister à la séance de préparation à l'audience préliminaire. Je devais pourtant faire face à un avocat de la défense très réputé qui disposait de ressources considérables.

Grâce à la présence de guides, ce qui ferait partie du projet de loi, les gens pourraient avoir du soutien au lieu de se débrouiller par eux-mêmes avec ces processus. C'est ça, placer les survivants au cœur de notre travail et bâtir des systèmes qui tiennent compte non seulement de ce que les gens ont vécu, mais aussi de leurs plus grands besoins.

Quand on parle de l'importance de ce travail, il faut avoir une pensée pour Georgina. Après tout ce qu'elle avait enduré, elle a choisi de prendre la parole. Elle a choisi de s'exprimer, dans l'espoir que son expérience puisse aider à protéger quelqu'un d'autre. Elle a contribué à la présentation du projet de loi S-242 avec le sénateur Fabian Manning.

Le printemps dernier, j'ai eu l'occasion de rencontrer Georgina et de l'entendre parler de son histoire personnelle et de ce que l'adoption de ce projet de loi signifierait pour elle. Il obligerait le gouvernement fédéral à poursuivre le travail national de prévention de la violence entre partenaires intimes et à rendre compte publiquement des progrès réalisés tous les deux ans. Il obligerait aussi le gouvernement à avoir des discussions régulières avec des gouvernements, des partenaires autochtones, des victimes, des survivants et d'autres parties prenantes à propos de l'efficacité des mesures qui ont été prises, ce qui est important. On ne devrait pas attendre que les décisions aient été prises pour inviter les survivants à participer aux conversations. Leurs expériences doivent servir à façonner les décisions, car ils sont bien placés, mieux que d'autres personnes, pour comprendre les lacunes de nos systèmes.

En parlant de l'incidence de la violence sexuelle, je tiens également à ajouter que ce fut pour moi un immense honneur d'assister lundi à la cérémonie de remise des Prix du Gouverneur général de 2026, qui rendait hommage à deux Néo-Écossaises exceptionnelles dont le travail laisse lui aussi une empreinte durable dans ce domaine.

Sunny Marriner, de ma circonscription, South Shore—St. Margarets, se consacre depuis près de 30 ans à la défense des victimes de violence sexuelle et à l'idée que les institutions chargées de les protéger devraient rendre des comptes. Son leadership a contribué à transformer l'examen des enquêtes policières, grâce à la mise en place d'équipes indépendantes d'examen qu'on retrouve maintenant dans 32 collectivités réparties dans cinq provinces. Sunny a récemment présidé le Cercle consultatif d'experts du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels sur le traitement des personnes survivantes au sein du système de justice. Elle a également témoigné devant la Commission des pertes massives de la Nouvelle-Écosse sur les interventions des services de police contre la violence sexuelle.

Shianne Gordon est une Afro-Néo-Écossaise, consultante et défenseure communautaire bispirituelle. Originaire de Dartmouth, elle a des racines profondes à Africville. Elle a également été mise à l'honneur lors de cet événement. C'est grâce à son travail de prévention de la violence, de sensibilisation des jeunes et de soutien aux victimes de violence sexuelle qu'elle contribue également à bâtir une collectivité plus sûre et plus inclusive. Voilà exactement le genre d'action dont nous parlons et dont nous avons besoin, et des projets de loi comme celui-ci contribueront à renforcer les programmes et à soutenir ces figures de proue.

Ces deux femmes nous rappellent qu'il faut du courage, de la compassion et de la détermination pour réussir à apporter des changements concrets. Il n'est pas facile de faire en sorte que chaque personne soit traitée avec dignité. Au nom de la circonscription de South Shore—St. Margarets, je tiens à féliciter Sunny et Shianne de cette reconnaissance bien méritée. La Nouvelle-Écosse est très fière d'elles.

La lutte contre la violence entre partenaires intimes ne devrait jamais être une question partisane, comme en témoignent les débats d'aujourd'hui à la Chambre. C'est un enjeu sur lequel nous pouvons nous entendre pour protéger les femmes de notre pays. Georgina a décidé de se faire entendre. Nous avons aujourd'hui l'occasion de transformer cet espoir en réalité, mais nous devons également nous souvenir des femmes qui ne sont plus là pour raconter leur histoire, ainsi que celles qui nous rappellent pourquoi ce travail est important. Que la Loi de Georgina honore leur mémoire et contribue à ce

Affaires émanant des députés

que d'autres femmes puissent mener la vie à laquelle elles ont droit. Voilà pourquoi je suis fière d'appuyer le projet de loi S-242.

• (1810)

[Français]

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, il y a de ces sujets qui ne sont pas faciles. Je prends la parole aujourd'hui sur le projet de loi S-242, Loi concernant une action nationale pour la prévention de la violence entre partenaires intimes. C'est un projet de loi d'initiative sénatoriale présenté en décembre 2025 par le sénateur Fabian Manning du Parti conservateur du Canada, qui a franchi la troisième lecture au Sénat le 24 février dernier.

Lors de son allocution de présentation du projet de loi en deuxième lecture, le sénateur avait insisté sur la patience et la ténacité d'une citoyenne de Terre-Neuve, Mme Georgina McGrath, et sur toute la correspondance qu'il a entretenue avec la dame au cours des années suivantes.

La dame lui avait raconté son calvaire aux mains de son partenaire intime. Bien sûr, nous saluons la contribution de Mme McGrath, son courage de témoigner publiquement, la persistance de sa lutte contre la violence, la domination et les mauvais traitements que subissent les victimes de violences entre partenaires intimes. En ce sens, nous encourageons toutes les victimes du Québec et dans les autres provinces et territoires du Canada à faire de même. Il s'agit d'un défi sociétal énorme.

Cela dit, on peut affirmer objectivement que des progrès significatifs ont été réalisés à cet égard. Toutes les formations politiques à la Chambre ont travaillé conjointement et de façon constructive, afin que des mesures transformatrices puissent être instaurées.

Si nul ne doute de l'engagement sincère du sénateur, lui-même savait que le projet de loi S-242 n'avait pas la prétention de mettre fin à la maltraitance et d'en finir avec la violence entre les partenaires intimes. Il a donc obtenu l'appui de la députée de Bellechasse—Les Etchemins—Lévis et je la salue pour le dépôt de ce projet de loi.

En résumé, comme le laisse entendre le titre, le texte prévoit la continuation d'une action nationale pour la prévention de la violence entre partenaires intimes.

Le Bloc québécois a des bémols sur ce projet de loi qui n'a aucun impact réel autre que d'interférer dans l'une des compétences du Québec, des autres provinces et des territoires. C'est important de rappeler que l'administration de la justice, tout comme des services sociaux, relève du gouvernement québécois. Il appartient au Québec et aux autres provinces de mettre sur pied leur propre stratégie pour enrayer ce fléau. Le Québec a apporté sa contribution à cet égard. Le Québec, en tant que nation distincte, et toutes les provinces canadiennes doivent avoir l'autonomie et la latitude pour traiter ces drames comme ils l'entendent. Parmi toutes les communautés présentes au Québec et au Canada, chacune d'entre elles est unique et a des besoins particuliers.

Je vais donc poursuivre mon discours en parlant d'abord davantage de qui fait quoi pour les violences conjugales. Ensuite, j'aborderai ce qui se fait déjà au Québec et au Canada et enfin, ce qui reste à faire.

Affaires émanant des députés

Premièrement, rappelons que ce sont les gouvernements qui livrent les services et qui détiennent les informations provenant de leurs organismes communautaires, de leurs réseaux hospitaliers, policiers et juridiques qui doivent établir ce qu'il y a de mieux localement. Ça relève du Québec des provinces.

Ce n'est plus un secret pour personne qu'Ottawa doit rehausser les transferts en santé, car les défis et les situations catastrophiques comme la violence entre partenaires intimes, les crimes aléatoires et violents, la toxicomanie, l'itinérance ne cessent de croître, souvent par manque de ressources. Heureusement, ce n'est pas par manque de gens de cœur sur le terrain qui, quotidiennement, tiennent la digue sociale à bout de bras. J'ai une pensée pour les gens du « communautaire à boutte ». De nouveau, Ottawa tente subtilement de standardiser les politiques publiques des provinces par un insidieux projet de loi qui semble inoffensif et duquel personne ne peut être en désaccord sur le fond.

Le Bloc québécois a défendu avec acharnement et a travaillé de façon constructive, lors des réunions de comité traitant de la violence entre partenaires intimes et du contrôle coercitif, en votant en faveur de toutes les initiatives augmentant les droits des victimes. Nous avons été les premiers à souhaiter que le meurtre d'un partenaire intime soit traité comme un meurtre au premier degré, que la violence qui y est associée soit endiguée et qu'elle décroisse rapidement, notamment avec l'utilisation d'outils technologiques tels que les bracelets électroniques qui éviteraient des rencontres indésirables ou fatales.

Comme plusieurs autres domaines où le Québec et les provinces coopèrent, tous les gouvernements peuvent s'inspirer des meilleures pratiques et des méthodes les plus efficaces de chacun pour mettre fin à ces tragédies et agir à la source par un financement accru des centres de crises psychosociales, suicidaires ou d'ateliers de gestion de crise.

C'est sans oublier la contribution essentielle de tous les refuges qui viennent en aide aux personnes en détresse et qui doivent fuir une partenaire ou un partenaire violent. Tous s'entendent pour dire que l'heure des discussions est terminée; il faut agir vite, très vite.

• (1815)

Au lieu de dilapider des fonds publics pour la planification de rencontres de discussion, ces sommes devraient servir directement sur le terrain. Les besoins sont criants et des dizaines de témoins au Comité permanent de la justice et des droits de la personne ainsi qu'au Comité permanent de la condition féminine ont demandé de l'aide directe et du financement adéquat et prévisible. Tous les gens mobilisés lorsqu'une situation de violence entre partenaires intimes dégénère, qu'il s'agisse des patrouilleurs, des travailleurs psychosociaux, des refuges pour personnes en détresse, des services médicaux et psychiatriques ou encore des tribunaux, s'entendent pour dire qu'il faut bien plus de moyens pour mieux prendre en charge ces histoires qui brisent des vies ou, dans le pire des cas, enlèvent carrément des vies innocentes.

Si la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres persiste et souhaite prendre des mesures visant à prévenir et à contrer la violence entre partenaires intimes, il s'agira d'un effort supplémentaire bienvenu dans ce défi urgent et très préoccupant. Nous réitérons que ce sont les milieux de vie et les ressources de première ligne qui savent le mieux ce dont ils ont besoin et que le gouvernement du Québec, les provinces et les territoires doivent demeurer les chefs d'orchestre de leurs propres stratégies en la matière. Ottawa

doit jouer un rôle de soutien important, et non de supervision des travaux des provinces.

De plus, lorsqu'on parle d'effectuer l'adéquation des stratégies et des programmes actuels ou de s'entretenir avec les partenaires pour toute question d'ordre constitutionnel et juridique touchant cette action, notamment le respect des champs de compétence, le Bloc québécois dénonce fermement ces principes, car intervenir en ce sens est une ingérence en soi dans les affaires québécoises et des autres provinces et territoires.

Deuxièmement, à l'instar d'autres lois, le gouvernement peut demander une révision des lois existantes concernant la violence entre partenaires intimes et intimer un comité d'effectuer une étude sur cette question. Il faut rappeler que le Parlement a adopté des lois très importantes pour freiner et dissuader ce type de violence. Il suffit de penser au projet de loi C-225 du député de Kamloops—Thompson—Nicola et au projet de loi C-16 émanant du gouvernement qui a été sanctionné avant la pause estivale de 2026.

Par ailleurs, lors de la législature précédente, d'importants projets de loi ont été adoptés, comme le projet de loi C-332 sur le contrôle coercitif de l'ancienne députée néo-démocrate de Victoria ou le projet de loi C-48, connu notamment pour avoir instauré le renversement du fardeau de la preuve pour certaines accusations de violence envers un partenaire, y compris lorsque la personne accusée a déjà été absoute de ce type d'infraction.

Rappelons que le Québec possède déjà une infrastructure complète et performante pour soutenir les enfants et les familles. Ce projet de loi créera inévitablement un autre processus bureaucratique fédéral parallèle. Tel quel, ce projet de loi établit une structure qui permettra à Ottawa d'imposer sa vision, ses priorités, ses conditions aux provinces, transformant un projet de loi apparemment inoffensif en outil de centralisation.

Au cours de cette législature, pourtant, il y a des avancées très importantes qui ont été franchies afin de dissuader et de renforcer les peines quant à la violence entre partenaires intimes. Le Bloc québécois croit que le Comité permanent de la justice et des droits de la personne, ainsi que le Comité permanent de la condition féminine ou tout autre comité concerné par ces questions peuvent en tout temps se saisir de ces lois, les étudier, mesurer leurs effets et leurs succès, les ajuster aux besoins, selon une fréquence qui sera déterminée par les comités.

Par exemple, si le projet de loi C-225, soit la loi de Bailey, renforce les sanctions applicables aux homicides, aux féminicides et aux infractions violentes commises entre partenaires intimes, le projet de loi C-16 a plutôt créé une infraction à part entière de comportement coercitif ou contrôlant et élargit la qualification de la notion de meurtre au premier degré dans certains contextes de féminicide. Ils fonctionnent donc de façon complémentaire.

Au mois de mai dernier, le Comité permanent de la condition féminine a aussi déposé un rapport à la suite d'une étude apportée par le Bloc québécois et les conservateurs qui s'intitulait « Prévenir la violence entre les femmes : réformes des dispositions du Code criminel relatives aux engagements de ne pas troubler l'ordre public, à la mise en liberté sous caution et à la détermination de la peine ». Directement en lien avec la violence entre partenaires intimes, les engagements de ne pas troubler la paix, mieux connus sous le nom de « article 810 », de nombreux témoins ont déjà fourni plusieurs éléments de réponse aux préoccupations soulevées par le sénateur Manning.

Tout au long de l'étude, le Comité a entendu des préoccupations concernant l'efficacité de ces dispositions. Les témoins ont recommandé des réformes du système de justice pénale au Canada afin de mieux protéger les femmes et les enfants contre les violences familiales et la violence entre partenaires intimes. En publiant ce rapport, qui comprend 19 recommandations et deux observations, le Comité espère contribuer aux efforts continus de lutte contre la violence fondée sur le genre, la violence familiale et la violence entre partenaires intimes au Canada.

Je vais devoir aborder rapidement le troisième point, en quelques secondes. Ce qu'on pourrait faire aussi, c'est augmenter les transferts en santé, sans condition, ainsi que les transferts sociaux, pour permettre aux provinces et à Québec d'investir dans leurs propres priorités. Ce sont là des mesures qui pourraient être prises.

Alors que le Canada s'apprête à criminaliser le contrôle coercitif, des voix s'élèvent afin de souligner l'importance de préparer le terrain pour cette nouvelle loi.

● (1820)

J'aimerais dire une dernière chose. Annick Brazeau, présidente du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, a expliqué en entrevue à La Presse canadienne que « les féminicides et homicides dans un contexte de violence conjugale représentent souvent la pointe de l'iceberg d'une violence qui s'est déjà installée depuis longtemps ». Elle nuance toutefois en expliquant que « de tels drames peuvent parfois avoir lieu sans violence au préalable ».

On a donc pensé à tout ça, mais ce qu'il faut surtout, c'est qu'il n'y ait pas une victime de plus.

[Traduction]

Kelly DeRidder (Kitchener-Centre, PCC): Monsieur le Président, l'une des choses les plus difficiles à concevoir, c'est d'avoir peur de la personne avec laquelle on vit: celle qui est censée prendre soin de nous, celle avec qui nous vivons, et celle qui sait peut-être exactement quoi faire pour que nous nous sentions piégés, isolés et effrayés à l'idée de partir. Pour certaines victimes de violence entre partenaires intimes, il ne suffit pas toujours de passer la porte pour s'en aller. Elles ont peut-être des enfants ou des animaux de compagnie. Elles n'ont peut-être pas d'autre endroit où vivre. Il y a peut-être des obstacles financiers, des menaces ou même une peur réelle de ce qui arrive lorsqu'un partenaire violent découvre qu'on veut partir. Lorsque nous parlons de la prévention de la violence entre partenaires intimes, nous devons nous rappeler tout cela.

En 2024, les services de police ont recensé plus de 128 000 victimes de violence entre partenaires intimes au Canada. Près de 8 victimes sur 10 étaient des femmes et des filles. La même année, 81 femmes ont été tuées par leur partenaire intime actuel ou passé. Ces données sont catastrophiques, et derrière chacun de ces chiffres, il y a une personne, une famille ou une vie qui ne sera plus jamais la même. En tant que ministre du cabinet fantôme pour les femmes et l'égalité des genres, je prends cette question au sérieux. Il s'agit également d'un enjeu dont nous avons entendu parler dans le cadre de nos travaux en comité. Nous venons de terminer une étude sur les refuges pour femmes et nous sommes impatients de finaliser le rapport et de présenter des recommandations qui reflètent les témoignages que nous avons entendus.

Au cours de cette étude, nous avons entendu des témoins extraordinaires. Certains d'entre eux travaillent en première ligne et aident les femmes à traverser les périodes difficiles et les moments diffi-

ciles de leur vie. D'autres ont survécu à de mauvais traitements et ont depuis consacré leur vie à aider d'autres femmes à trouver un refuge et à rebâtir leur vie. Il est important d'écouter le témoignage de personnes ayant une expérience vécue. Elles comprennent ce qu'il faut pour partir. Elles comprennent la peur, l'incertitude et les difficultés liées au fait de recommencer à zéro, et elles savent que l'aide apportée à une personne pour qu'elle échappe à un danger immédiat lui permet de franchir seulement une étape d'un cheminement qui en comprend d'autres.

Une femme a également besoin d'un endroit sûr où se réfugier. Elle peut avoir besoin d'aide pour trouver un logement, subvenir aux besoins de ses enfants, accéder à des services de counseling ou redresser sa situation financière. Elle doit savoir que, lorsqu'elle demandera de l'aide, quelqu'un l'accompagnera dans les prochaines étapes. Un thème est souvent ressorti durant les travaux du comité: il faut mettre en place des mesures de soutien concrètes et adaptées à la situation des femmes, ainsi que des ressources coordonnées pour rendre le soutien accessible. C'est une chose de dire à une femme de quitter une situation de violence, mais c'en est une autre de lui garantir un endroit sûr où aller lorsqu'elle part. Nous devons être honnêtes au sujet de cette différence.

C'est pourquoi le projet de loi S-242, la loi de Georgina, mérite d'être débattu. Il vise à mener un plan d'action national pour prévenir la violence entre partenaires intimes. Nous pouvons annoncer du financement et étudier la question, mais ce qui compte le plus, c'est l'endroit où nous effectuons le travail. Nous devons poser les bonnes questions. Où les femmes ont-elles du mal à obtenir de l'aide? Que se passe-t-il quand un refuge est plein? Quelles options s'offrent à une femme si elle décide de partir ce soir? Comment faire pour que les femmes des petites collectivités aient également accès à des mesures de soutien? Comment faciliter la collaboration entre les organismes qui aident ces femmes?

Ce ne sont pas des scénarios hypothétiques. Ce sont les réalités du quotidien et les questions qui occupent l'esprit d'une femme avant qu'elle prenne la décision de partir. Cela l'aide à déterminer s'il existe réellement un moyen sûr de s'en sortir. On ne peut pas attendre d'une personne qui est déjà en proie à la peur et à l'incertitude qu'elle passe des journées entières à appeler différents organismes, à répéter son histoire et à essayer de déterminer quels services pourraient l'aider. Nous devons faciliter l'accès des femmes à l'ensemble du soutien disponible, et nous devons reconnaître en toute honnêteté les lacunes de ce soutien.

C'est là que les témoignages des personnes que nous avons entendues prennent toute leur importance. Elles ont vu ce qui fonctionne. Elles ont constaté ce qui empêche les femmes de partir. Elles savent ce qui se passe lorsque des femmes sont prêtes à partir, mais n'ont pas l'argent, l'accès à un logement ou le soutien nécessaires pour passer à l'acte. Il faut écouter ce que les survivantes, qui consacrent leur vie à aider d'autres femmes, ont appris. Nous ne pouvons pas nous contenter de les écouter et de prendre connaissance de leurs expériences uniquement pendant les réunions du comité, pour les oublier dès que nous sortons de la salle. Nous devons nous appuyer sur ces expériences pour prendre nos décisions.

Affaires émanant des députés

L'une des choses que j'attends de ce type d'initiative nationale, c'est qu'elle mette clairement l'accent sur la prévention. Trop souvent, nous tenons ce genre de discussions seulement après qu'une tragédie s'est produite. Une femme est grièvement blessée, ou une famille perd un être cher, et tout le monde se demande: « Comment cela a-t-il pu arriver? » Nous devons nous poser ces questions avant d'en arriver là. Quelqu'un a-t-il repéré les signes avant-coureurs? Une aide était-elle disponible? La personne victime de violence savait-elle vers qui se tourner? Quels obstacles l'ont amenée à penser qu'il lui était impossible de partir?

● (1825)

La violence entre partenaires intimes ne commence pas toujours par des actes de violence physique. Elle peut d'abord prendre la forme de comportements contrôlants, de menaces, d'isolement ou d'exploitation financière. Une personne peut perdre progressivement le contact avec ses amis ou sa famille ou devenir de plus en plus dépendante d'un partenaire qui lui cause du tort. Quand elle reçoit enfin de l'aide, il est possible qu'elle endure déjà sa situation depuis très longtemps.

Nous devons nous assurer que les signes avant-coureurs sont pris au sérieux. Il nous faut des services de soutien accessibles ainsi que des intervenants qui savent comment réagir correctement et avant que la situation ne dégénère. Nous devons également nous rappeler que le moment où la victime quitte une relation violente peut être une des périodes les plus dangereuses pour elle. C'est pourquoi il est d'autant plus important de planifier des mesures de sécurité et d'assurer un soutien spécialisé.

Pour prévenir la violence, il ne suffit pas de rappeler aux gens qu'elle est inacceptable; il faut les aider à reconnaître les situations à risque et veiller à ce qu'ils sachent qu'ils peuvent trouver du soutien et qu'ils peuvent s'en sortir.

J'aimerais aussi prendre un moment pour saluer et remercier les personnes qui travaillent chaque jour dans les refuges pour femmes et les organismes de soutien, et il y en a quelques-uns dans ma circonscription, comme Women in Crisis, le YWCA, Safe Families, le Sexual Assault Service Centre, et bien d'autres.

Ces personnes accompagnent des femmes en situation de crise, les aident à prendre des décisions difficiles et travaillent auprès d'elles pour leur donner, ainsi qu'à leurs enfants, une chance de s'en sortir, parfois au point de s'épuiser. Leur travail est d'une importance capitale, mais nous ne pouvons pas compter sur elles pour combler toutes les lacunes du système. Elles ont besoin de ressources pour pouvoir faire leur travail, elles doivent pouvoir orienter les femmes vers les services dont elles ont besoin, et elles ont besoin que nous prenions leurs préoccupations au sérieux lorsqu'elles signalent que quelque chose ne fonctionne pas.

C'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai hâte de mettre la touche finale au rapport du comité sur les refuges pour femmes. Nous avons entendu des personnes ayant vécu ce genre de situation et des survivantes qui ont transformé certains des moments les plus difficiles de leur vie en un engagement à aider les autres. Nous leur devons de prendre leurs témoignages au sérieux et de réfléchir aux changements qui pourraient réellement améliorer leur vie. Il n'existe pas d'approche unique valable pour tous les cas, mais nous devrions tous nous attendre à ce que les femmes qui ont besoin d'une aide immédiate puissent la trouver, et à ce qu'elles soient traitées avec dignité et respect lorsqu'elles la sollicitent.

Je tiens à préciser ce que la loi de Georgina peut accomplir. À lui seul, ce projet de loi ne créerait pas plus de places dans les refuges ni plus d'organismes de première ligne. Il exigerait plutôt une action nationale continue, un engagement auprès des personnes touchées par la violence entre partenaires intimes, ainsi que des rapports réguliers. Si une femme ne peut pas trouver un endroit sûr où se réfugier, nous devons nous attaquer à ce problème. S'il est difficile de s'y retrouver parmi les services, nous devons examiner comment les rendre plus accessibles. Si des organismes détectent des lacunes dans le soutien, nous devons en être informés et réagir. C'est ainsi que nous garderons ce travail ancré dans la vie des personnes qu'il doit aider.

Aucune femme ne devrait avoir l'impression que ses seules options sont de rester dans la relation de violence ou de partir sans savoir à quoi s'en tenir ni où ses enfants dormiront. Aucune femme ne devrait avoir à naviguer constamment dans un dédale de services pour essayer de se mettre en sécurité. Aucune survivante ne devrait venir nous dire ce qui doit changer et avoir l'impression que son expérience n'a pas été entendue.

La loi de Georgina est l'occasion de maintenir la prévention à l'ordre du jour et de rassembler les personnes appropriées pour déterminer ce qui fonctionne, les lacunes qui subsistent et la manière dont nous les comblerons. Au bout du compte, nous pouvons multiplier les réunions et créer d'innombrables programmes d'aide, mais cela ne constitue pas un succès. Nous mesurons le succès en nous demandant si une femme qui a besoin d'aide peut l'obtenir, si elle peut trouver un endroit sûr où se réfugier, si elle et ses enfants peuvent commencer à rebâtir leur vie et si nous faisons tout en notre pouvoir pour empêcher qu'une autre famille perde un être cher. C'est notre responsabilité, et c'est le travail que nous devons poursuivre.

● (1830)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir à propos du projet de loi S-242, une mesure qui fait selon moi l'unanimité. À la base, on doit prendre conscience que la violence entre partenaires intimes n'est pas qu'une affaire de femmes. Il faut d'ailleurs que les hommes montent eux aussi au créneau, sur tous les plans et avec toute leur créativité, pour que l'on apporte une solution très positive à ce problème.

Je pense que tous les députés savent à quel point le problème est grave. La violence entre partenaires intimes prend souvent la forme du contrôle coercitif, par exemple, ou encore de la traque, avec toutes les conséquences affectives et psychologiques que cela suppose. Que la violence soit physique ou sexuelle ou encore qu'elle prenne la forme de cyberviolence, elle gagne continuellement de l'ampleur. C'est devenu très inquiétant. Les conséquences physiques, psychologiques et financières sont énormes. Voilà autant d'éléments qu'il faut considérer lorsque la violence entre partenaires intimes est en cause, et c'est pourquoi il est absolument essentiel que nous fassions tout en notre pouvoir.

C'est ce qui me plaît dans ce débat. Depuis à peu près un an, les choses bougent beaucoup. Aujourd'hui, nous débattons du projet de loi S-242, qui nous vient du Sénat, mais les députés se rappelleront également la loi de Bailey, qui venait du caucus conservateur. Il y a eu le projet de loi C-16. Je veux d'ailleurs parler un instant du projet de loi C-16, puisqu'il montre que, lorsque le Canada et le gouvernement national prennent les choses en main, ils changent radicalement la donne. Si je mentionne ces trois mesures législatives, c'est parce qu'elles font ressortir le fait que les parlementaires et tous les partis politiques représentés à Ottawa sont conscients de l'importance vitale de ce sujet pour notre société.

Nous avons tous droit à une société où chacun peut vivre en sécurité. Or, la violence entre partenaires intimes continue de faire trop de victimes et d'emporter un nombre inacceptable de femmes chaque année. Nous devons toutefois admettre que la responsabilité n'incombe pas uniquement au gouvernement fédéral. C'est d'ailleurs ce que montre le projet de loi. Tous les ordres de gouvernement ainsi que les nombreux acteurs concernés ont un rôle à jouer. Tous doivent reconnaître l'importance de s'attaquer à des enjeux comme celui que vise la loi de Georgina.

Je remercie les députés d'avoir relayé le témoignage que Georgina a livré devant le Sénat. Elle donne un visage humain aux dizaines de milliers de victimes qui, chaque année, vivent diverses formes de violence partout au pays. C'est ce qui a suscité l'élan d'appui que nous avons observé jusqu'à maintenant.

Sur une note plus personnelle, je me souviens qu'à l'époque où j'étais député provincial, dans les années 1990, j'avais visité la maison Osborne. Aujourd'hui appelé Willow Place, cet organisme offre les mêmes services aux victimes.

● (1835)

Il est important que les différents ordres de gouvernement soutiennent ces établissements, parce que ceux-ci fournissent des services absolument essentiels aux femmes de notre collectivité. Ce sont des femmes qui ont été agressées sexuellement, physiquement et émotionnellement, et elles ont souvent peur d'être chez elles. Elles ont souvent des enfants. Malheureusement, la demande pour ces services ne diminue pas. Collectivement, nous devons faire mieux.

Je pense que c'est au cours de l'été que nous avons annoncé plus d'un demi-milliard de dollars pour poursuivre la lutte contre la violence fondée sur le sexe. J'ai été heureux d'entendre les réactions de tous les partis à la Chambre quand nous avons présenté le projet de loi C-16, parce qu'il contenait des mesures historiques. Nous avons pris en considération les comportements de contrôle coercitif et en avons fait une infraction criminelle, ce qui est vraiment unique, non seulement ici, au Canada, mais dans le Commonwealth, en plus de la question du féminicide.

Il était très encourageant d'entendre les propos tenus pendant ce débat, et le présent débat fournit de bons exemples sur les hypertrucs et les préjudices émotionnels, ainsi que sur l'humiliation qui en découle directement. Mettons-nous à la place d'une jeune fille de 13 ans ou d'une adulte qui n'a pas donné son consentement à un agresseur. Voilà les types de problèmes dont nous avons parlé au cours de la dernière année, conscients que certaines questions doivent être placées au-dessus de la partisanerie politique. Nous souhaitons que la Chambre appuie ce projet de loi et qu'elle le renvoie au comité.

Privilege

La ministre des Femmes et de l'Égalité des genres a fait un travail remarquable en étant présente auprès de la population. L'idée que la ministre présente un rapport tous les deux ans est une bonne chose, car cela nous permettrait d'obtenir un bilan concret. Nous pouvons adopter des lois et les modifier. Nous pouvons mettre en place des mesures budgétaires pour soutenir cette cause, mais il nous faut des chiffres. Nous devons pouvoir constater l'incidence réelle de ces mesures.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance et mes remerciements aux organismes à but non lucratif ainsi qu'à toutes les personnes, femmes et hommes, qui s'engagent pour lutter contre ce problème de société très grave.

● (1840)

Le vice-président adjoint (John Nater): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'ordre est reporté au bas de l'ordre de priorité au Feuilleton.

Je crois que le leader parlementaire de l'opposition demande la parole pour répondre à une question de privilège.

* * *

PRIVILÈGE

LA PRÉSUMÉE DIVULGATION PRÉMATURÉE DU PROJET DE LOI C-40

L'hon. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, je veux simplement ajouter quelques observations sur la question de privilège qui a été soumise à la présidence et réfuter certains des arguments avancés hier par le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes au sujet de ma question de privilège concernant la fuite apparente de détails du projet de loi C-40.

L'argument principal du secrétaire parlementaire consistait, au fond, à nous demander de lui faire confiance. Je suis d'accord avec lui pour dire que, conformément aux traditions de la Chambre, nous croyons les députés sur parole. Dans cette optique, j'admets que le secrétaire parlementaire lui-même n'a pas divulgué le contenu du projet de loi C-40. L'« enquête approfondie », dont il a parlé souvent, mais superficiellement, c'est une autre histoire. Le secrétaire parlementaire n'a rien dit de la portée ni de la rigueur de la prétendue enquête, se contentant de dire qu'elle a eu lieu et qu'elle n'a rien révélé, mais jusqu'où a-t-on poussé les recherches?

En 2001, après que des détails sur la Loi antiterroriste de 2001 ont été divulgués à Bob Fife avant la présentation du projet de loi au Parlement, en plus de la décision du Président Milliken selon laquelle il y avait de prime abord matière à question de privilège, comme je l'ai mentionné dans mon intervention initiale, le Bureau du Conseil privé a lancé sa propre enquête.

Dans son 40^e rapport, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a décrit les tenants et aboutissants de cette enquête:

Motion d'ajournement

M. Fadden a expliqué que le Bureau du Conseil privé avait entrepris un examen administratif de la divulgation non autorisée d'information concernant la législation antiterroriste, embauchant pour ce faire la firme Deloitte & Touche. Le rapport final, en date du 20 novembre 2001, a été fourni au Comité. Il révèle que, durant la période allant du 25 octobre 2001 au 20 novembre 2001, la maison Deloitte & Touche avait elle-même mené 53 entrevues, entre autres auprès de 11 ministres, et les agents ministériels de la sécurité en avaient réalisé 419, pour un total de 472. Il s'agissait de personnes identifiées comme ayant participé au processus de rédaction, de révision, de lancement et de communication du projet de loi.

Selon le rapport de Deloitte & Touche, neuf personnes interviewées ont admis s'être adressées aux médias concernant ce qui est devenu le projet de loi C-36, mais seulement quatre ont parlé à M. Fife ou à Mme [Luiza] Chwialkowska. Des quatre, trois ont avoué avoir eu des entretiens avec les deux journalistes durant les jours précédant la parution de l'article dans le *National Post*, le 13 octobre 2001. Les neuf ont toutefois catégoriquement nié avoir fourni des données non autorisées aux médias en général, ou à M. Fife et Mme Chwialkowska en particulier.

Quatre cent soixante-douze entrevues professionnelles, par rapport à Dieu sait quoi. Mais croyons-le sur parole. Il insiste.

Ensuite, je veux revenir sur l'argument qu'il a avancé, à savoir que le gouvernement n'avait pas vraiment décidé comment il allait structurer l'Agence de l'investissement pour la défense. Examinons la séquence des événements, qu'il a mentionnée par bribes tout au long de son intervention.

Le 27 avril, Doug Guzman, président-directeur général de l'Agence de l'investissement pour la défense, a déclaré au Comité permanent de la défense nationale qu'il pourrait y avoir « plusieurs façons » de structurer l'agence, l'une des options étant d'en faire une société d'État. Selon le secrétaire parlementaire, cela signalait qu'« aucune décision définitive n'avait encore été prise [et que] le gouvernement examinait toujours les différentes options ».

D'accord. Le lendemain toutefois, donc le 28 avril, le gouvernement a tranché la question quand le ministre des Finances et du Revenu national a déposé la Mise à jour économique du printemps de 2026. Aux pages 92 et 167, le ministre a signalé l'intention du gouvernement de faire de l'Agence de l'investissement pour la défense une « entité autonome ». Cette annonce de politique a pris une forme législative lors de la présentation du projet de loi C-31 le 6 mai. Le lendemain, le ministre a dit dans un communiqué de presse que le gouvernement prenait différentes mesures en réponse aux défis actuels, l'une de ces mesures étant d'« établir l'Agence de l'investissement pour la défense à titre d'entité autonome ».

Le gouvernement n'a jamais fait de déclaration, que ce soit ici au Parlement ou même ailleurs, pour désavouer sa politique ou ses propositions contenues dans le projet de loi C-31, actuellement étudié par le Comité permanent des finances, c'est-à-dire jusqu'à ce que le projet de loi C-40 soit déposé. Soyons honnêtes sur ce qui s'est réellement passé. M. Guzman a menacé de quitter le gouvernement en claquant la porte, en raison de son impatience envers les fonctionnaires — ce que nous savons également grâce à des articles citant des sources parus dans le *Globe and Mail* —, et le projet de loi C-40 est soudainement devenu une mesure libérale urgente visant à maintenir à Ottawa l'ami de Bay Street du premier ministre.

Je crains que le secrétaire parlementaire se retrouve dans une situation délicate si le premier ministre vient à avoir vent de l'argumentation qu'il a fait valoir hier. Le porte-parole libéral le plus assidu à la Chambre a essentiellement déclaré haut et fort que nous ne pouvons pas nous fier aux décisions gouvernementales annoncées au Parlement; que nous ne pouvons pas nous fier aux propos du ministre des Finances, tenus il y a à peine sept semaines de séance; et que nous ne pouvons pas supposer que le projet de loi présenté par

le ministre des Finances il y a six semaines de séance reflète la véritable politique du gouvernement.

● (1845)

On parle d'un gouvernement qui fait tout un flafla lorsqu'il s'agit de négocier des accords avec d'autres pays ou d'attirer des investissements étrangers et qui dit que d'autres gouvernements signent leurs accords à la mine, alors quand le secrétaire parlementaire soutient qu'il ne faudrait pas considérer que les annonces de l'État fédéral, ses mises à jour économiques et ses projets de loi d'exécution du budget reflètent officiellement les politiques du gouvernement, ça fait l'effet d'une douche froide. Alors que la conjoncture mondiale n'a jamais été aussi incertaine, c'est ce qu'on appelle un « risque politique », quelque chose qui est à la base de bien des décisions d'ordre commercial ou financier depuis quelque temps.

À lui seul, le secrétaire parlementaire a fait savoir aux marchés des obligations qu'il faut recalculer le risque politique qui s'applique au Canada étant donné que le ministre des Finances et le gouvernement ne doivent apparemment pas être crus sur parole, même à court terme. Par ailleurs, le secrétaire parlementaire a fait savoir que, dans la hiérarchie du gouvernement, M. Guzman a carrément préséance sur le ministre des Finances et que leurs déclarations respectives doivent donc être soupesées en conséquence. Dans un cas comme dans l'autre, ce n'est pas fameux.

Enfin, un autre argument avancé par le secrétaire parlementaire est que les médias se sont complètement trompés et qu'il n'aurait donc pas pu y avoir de fuite, car il a été rapporté que le projet de loi prévoit la nomination d'un ministre associé de la Défense nationale, alors qu'en fait, le projet de loi C-40 créerait le poste de ministre associé de la Défense nationale pour l'approvisionnement. Cela ressemble à une distinction sans différence. En fait, l'expression « ministre associé » est la preuve irréfutable qu'il y a eu une fuite de détails tirés du projet de loi. L'expression est très précise. C'est vraiment un terme de cuisine interne connu à Ottawa sous le nom d'« appareil gouvernemental ». Cette expression ne figurait nulle part dans le lexique sur l'approvisionnement en matière de défense jusqu'à la veille du dépôt du projet de loi C-40. Elle ne figurait certainement pas dans les citations présentées par le secrétaire parlementaire hier.

Somme toute, monsieur le Président, je vous exhorte à accorder le poids approprié à l'intervention du secrétaire parlementaire, à savoir une reconnaissance qu'il n'a pas lui-même divulgué le projet de loi C-40 au *Globe and Mail* ou à la CBC. Quand on met de côté le verbiage de son intervention, on se retrouve avec un argument fantaisiste de la part d'un gouvernement qui semble désespérément vouloir éviter toute enquête du comité sur la fuite de ce projet de loi.

Le vice-président adjoint (John Nater): Je remercie le leader à la Chambre de l'opposition de son intervention. Le Président prendra le tout en délibéré et il se prononcera en temps et lieu.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Arpan Khanna (Oxford, PCC): Monsieur le Président, je tiens d'abord à saluer les excellents agriculteurs de la circonscription d'Oxford qui s'emploient à faire la moisson. Derrière chaque champ, il y a une famille qui travaille jour et nuit, qui sacrifie tout, qui lutte contre les éléments et qui lutte contre les pressions économiques, mais qui garde l'espoir de pouvoir offrir cette année une récolte abondante aux Canadiens. Je tiens à remercier nos agriculteurs, qui nourrissent nos familles jour après jour.

Les libéraux parlent souvent de sécurité publique. Il leur a fallu beaucoup de temps pour en arriver là. Tout d'abord, ils ont nié l'existence du problème et le fait que des actes criminels étaient commis dans notre collectivité, mais c'est sous la pression des conservateurs qu'ils ont enfin commencé à agir ou tenté d'agir.

Voici quelques-uns des titres qui font l'actualité. Des drones livrent des McCroquettes de McDonald's et de l'alcool dans la prison la mieux gardée du Canada. Le Service correctionnel du Canada prévoit distribuer des pailles en papier aux détenus pour qu'ils puissent sniffer sans danger. Un homme reconnu coupable du meurtre d'un enfant en Colombie-Britannique a obtenu une permission de sortir pour suivre des cours de cuisine. Un homme reconnu coupable du meurtre de sa petite amie enceinte a obtenu une permission de sortir avec escorte pour suivre une formation en menuiserie. Un meurtrier condamné en semi-liberté fréquente la faculté de droit de l'Université McGill, ce qui fait craindre pour la sécurité des étudiants. En Colombie-Britannique, un délinquant reconnu coupable de 274 infractions est de nouveau libéré sous caution. À Kelowna, les 15 mêmes délinquants ont été à l'origine de 1 300 dossiers de police en l'espace d'une seule année. L'un d'eux, reconnu coupable de 66 infractions, fait l'objet de 423 dossiers et est en liberté sous caution. À Chilliwack, 12 délinquants sont responsables de jusqu'à 60 % des crimes commis dans la ville: l'un d'eux fait l'objet de 350 dossiers de police et de 12 condamnations, et un autre de 331 dossiers et de 58 condamnations. Dans la région du Grand Toronto, trois personnes soupçonnées de vol de voitures sont arrêtées pour leur implication dans un réseau lié au vol de plus de 75 véhicules et font l'objet de plus de 90 accusations, alors qu'elles étaient déjà en liberté sous caution.

Voici une autre histoire complètement absurde. Un homme accusé de fusillades dans un magasin de cannabis de London et dans un cinéma de Scarborough a été libéré sous caution. La caution était carrément ridicule: un sou. Le Canada n'en fabrique même plus, mais des délinquants dangereux sont mis en liberté sous caution pour un sou noir sous le gouvernement libéral. Les libéraux diffusent des publicités qui disent aux Canadiens de ne pas s'inquiéter parce qu'ils sont tous en sécurité et qu'ils devraient leur faire confiance. Ils dépensent des millions de dollars pour leurs publicités, mais pas pour assurer la sécurité des Canadiens. Ils échouent à cet égard.

Je peux dire aux députés que les Canadiens ne se sentent plus en sécurité chez eux. Je viens de donner de vraies manchettes publiées tous les jours. Comment les libéraux peuvent-ils regarder les Canadiens et les victimes dans les yeux et leur dire que le système de justice libéral fonctionne?

• (1850)

Mike Kelloway (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens ont dit sans détour qu'ils voulaient que leurs quartiers soient sécuritaires,

Motion d'ajournement

que les récidivistes violents soient traités avec fermeté et que le système de justice protège les victimes. C'est exactement ce que le gouvernement met en œuvre grâce à la Loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine, anciennement le projet de loi C-14. Les enjeux dont parle mon collègue sont graves, c'est vrai. Le crime organisé, le trafic de fentanyl et la récidive causent de vrais dommages, mais les slogans qui parlent de « capture et de remise en liberté » ne régleront pas le problème. Il nous faut une réforme ciblée et mûrement réfléchie. C'est ce qu'a permis la Loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine.

Fondamentalement, cette loi vise à concentrer les efforts du système là où les risques sont les plus élevés. Elle a renforcé notre législation dans le domaine des mises en liberté sous caution pour les récidivistes et les auteurs de crimes violents, en précisant que la sécurité publique doit être au cœur du processus décisionnel. Elle a élargi le recours au renversement du fardeau de la preuve dans le cas de certaines infractions à haut risque, ce qui signifie que c'est l'accusé qui doit démontrer pourquoi il devrait être remis en liberté. On ne parle pas de détentions automatiques, mais d'un changement d'orientation clair afin de garantir que ceux qui présentent le plus grand danger fassent l'objet d'un examen plus rigoureux avant d'être libérés sous caution.

La loi vise aussi à améliorer la qualité des décisions en matière de mise en liberté sous caution. Les tribunaux sont maintenant tenus d'évaluer de manière plus rigoureuse les plans de libération. Les accusés sujets au renversement du fardeau de la preuve doivent clairement démontrer que le plan proposé permettrait de gérer le risque qu'ils représentent au regard des motifs de détention. C'est important parce que les Canadiens ont vu des cas où des conditions avaient été imposées sans que les risques soient bien gérés. La Loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine répond directement à ces enjeux.

En ce qui concerne la détermination de la peine, cette loi établit de nouvelles circonstances aggravantes, et elle impose des peines consécutives dans certaines circonstances. Cela accroît la responsabilité des contrevenants, en plus d'envoyer un message dissuasif. Toutefois, cette loi ne suffit pas à elle seule.

Pour assurer la sécurité publique, il faut disposer de moyens suffisants pour faire respecter la loi, et le gouvernement est en train de faire les investissements nécessaires. Le gouvernement compte embaucher 1 000 nouveaux agents de la GRC afin de renforcer les services de police fédéraux partout au pays. Ces agents viendront améliorer notre capacité à combattre les réseaux du crime organisé, les crimes financiers, l'exploitation en ligne et les réseaux de trafic de stupéfiants, comme ceux dont a parlé le député d'en face.

Motion d'ajournement

À la frontière, le gouvernement effectue l'un des plus importants investissements en matière de sécurité de l'histoire récente, soit 1,3 milliard de dollars, afin de renforcer les frontières et le système d'immigration du Canada. Cela comprend l'embauche de 800 nouveaux agents des services frontaliers, ainsi que de 200 employés supplémentaires occupant des postes essentiels dans des domaines tels que le renseignement, l'application de la loi et les enquêtes. Ce sont précisément ces personnes qui interceptent les drogues illégales, font échouer les activités de contrebande et protègent nos collectivités avant que le mal ne soit fait. C'est une stratégie globale qui repose sur des lois plus strictes, une application plus rigoureuse de la loi et des mesures de prévention plus efficaces.

La Loi sur des mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine ne se résume pas à de beaux discours. Elle vise à obtenir des résultats concrets. Elle cible les récidivistes et les délinquants violents, elle renforce les règles relatives à la mise en liberté sous caution et à la détermination de la peine, et elle s'accompagne d'investissements sans précédent dans les services de police et la sécurité frontalière. C'est ainsi que nous protégeons la population canadienne, et c'est ainsi que nous bâtissons des collectivités plus sûres pour tout le monde.

• (1855)

Arpan Khanna: Monsieur le Président, les solutions proposées par les libéraux ne sont que des solutions de fortune. Elles ne règlent pas le problème. Je viens de citer quelques manchettes récentes qui ont été publiées depuis que leurs mesures sont entrées en vigueur. Une personne ayant 274 condamnations à son actif a été libérée sous caution.

Je veux envoyer un message clair aux Canadiens. La criminalité dont ils sont témoins dans leur milieu de vie n'est pas normale. Nous ne pouvons pas accepter le chaos qui règne dans nos rues. Les libéraux ont parlé de la liberté sous caution. Ils croient toujours au principe de la retenue, qui prévoit la remise en liberté d'un accusé à la première occasion et selon les conditions les moins restrictives. Ce principe fait toujours partie des dispositions législatives des libéraux. Le député parle de ces grandes promesses d'embauche de 1 000 nouveaux agents. C'est quelque chose que nous avons entendu je ne sais plus combien de fois, mais il n'y a jamais eu de résultats. Il y a beaucoup de belles paroles, mais aucun résultat.

Le député pourrait-il nous dire combien de ces policiers ont effectivement été embauchés à ce jour?

Mike Kelloway: Monsieur le Président, la Loi sur les mesures de réforme concernant la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine cible directement les récidivistes et les délinquants violents en instaurant des mesures plus strictes en matière de mise en liberté sous caution et de détermination de la peine. De plus, je réitère que le gouvernement embauche 1 000 nouveaux agents de la GRC et investit 1,3 milliard de dollars pour sécuriser nos frontières et empêcher les drogues illégales de circuler dans les rues. Ce sont là des mesures concrètes. Le gouvernement privilégie les résultats pour que les quartiers soient plus sûrs, en adoptant des lois plus strictes et en les appliquant plus rigoureusement.

LE SECTEUR DE L'ACIER ET DE L'ALUMINIUM

Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NDP): Monsieur le Président, depuis des années, le Syndicat des Métallos prévient le gouvernement que la dépendance du Canada aux marchés américains et l'absence d'une stratégie industrielle globale et efficace, y compris une stratégie nationale sur l'acier, menacent l'industrie sidérurgique et les travailleurs canadiens. Aujourd'hui, chez Stelco,

des centaines de membres du Syndicat des Métallos risquent d'être mis à pied.

Le coût humain de cette décision est dévastateur. Des travailleurs qui ont passé des années à bâtir notre pays se retrouvent plongés dans l'incertitude relativement à leur emploi, à leur prêt hypothécaire et à l'avenir de leur famille, et les circonstances qui ont mené à cette situation rendent celle-ci d'autant plus scandaleuse. Cleveland-Cliffs, la société américaine propriétaire de Stelco qui s'est montrée favorable à Donald Trump et aux droits de douane américains sur l'acier, a pris des engagements juridiques contraignants pour maintenir les emplois syndiqués pendant cinq ans, quand le gouvernement fédéral a approuvé son achat en 2024. Ces emplois sont maintenant menacés.

Le Syndicat des Métallos a demandé un examen de conformité immédiat et le respect de ces engagements. Il a demandé au gouvernement d'agir de manière décisive et de ne pas se contenter de publier des communiqués de presse quand les travailleurs auront reçu leur avis de mise à pied. Le gouvernement dispose d'outils juridiques que lui confère la Loi sur Investissement Canada. Il doit les utiliser avec force et sans délai. Si Cleveland-Cliffs ne respecte pas les engagements qui ont garanti l'approbation de sa prise de contrôle, le gouvernement libéral doit être prêt à imposer des mesures fermes, car s'il n'agit pas, il dit à toutes les entreprises malveillantes que les accords n'ont pas d'importance, que le non-respect des engagements juridiques n'a pas de conséquences et que l'impunité sera récompensée.

Aujourd'hui, le premier ministre et Doug Ford ont annoncé un train de mesures visant à soutenir le secteur de l'acier de l'Ontario. C'est un pas dans la bonne direction, mais soyons clairs: une annonce n'est pas un plan pour protéger chacun des travailleurs qui font face à une mise à pied en ce moment, et des milliards de dollars de soutien ne peuvent pas être un chèque en blanc pour les entreprises pendant que les travailleurs sont laissés pour compte. Dans quelle mesure cette aide protégera-t-elle les emplois chez Stelco à l'heure actuelle? Quelles seront les conditions liées à l'utilisation de fonds publics? Le gouvernement va-t-il enfin utiliser tous les outils que lui confère la Loi sur Investissement Canada pour faire respecter les engagements de Cleveland-Cliffs?

Le Syndicat des Métallos a défini les besoins du Canada. Nous devons renforcer les mesures de protection contre le dumping d'acier, resserrer les contrôles à l'importation et éliminer les échappatoires, afin que l'acier étranger ne puisse pas supplanter la production canadienne. Nous avons besoin de marchés publics canadiens qui créent une demande fiable d'acier fabriqué au Canada. Nous avons besoin d'investissements dans les technologies modernes de sidérurgie et d'une stratégie industrielle globale qui s'appuie sur la production canadienne et réduit notre dépendance envers les États-Unis. Nous avons également besoin de mesures immédiates pour les travailleurs, y compris des mesures de soutien au maintien en poste et au revenu, ainsi que de conditions exécutoires qui protègent les emplois canadiens chaque fois que des fonds publics sont versés à l'industrie.

Ces revendications ne sont pas nouvelles. Le Syndicat des Métallurgistes réclame ce genre de mesures depuis des années. Le gouvernement n'aurait pas dû avoir besoin d'une guerre commerciale, de licenciements chez Stelco et d'une incertitude croissante pour les familles canadiennes afin de comprendre l'urgence de la situation. Les libéraux parlent de bâtir une économie plus forte, de protéger notre souveraineté et de créer un avenir meilleur, mais nous ne pouvons pas bâtir une économie forte alors que les travailleurs perdent leur gagne-pain. Nous ne pouvons pas bâtir un Canada fort en affaiblissant les syndicats et en laissant de bons emplois disparaître, et nous ne pouvons pas bâtir un avenir solide en demandant aux travailleurs de sacrifier leur sécurité tandis que les grandes entreprises protègent leurs profits.

Les droits des travailleurs sont indissociables de la force économique; ils en constituent l'un des fondements. Il est temps que le gouvernement agisse.

● (1900)

Karim Bardeesy (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je remercie beaucoup ma collègue d'Edmonton Strathcona pour son intervention sur ce sujet d'une grande importance et d'une grande actualité à un moment fort à propos pour le secteur canadien de l'acier.

La députée reconnaît, du moins en partie, que ce que nous constatons maintenant découle des droits de douane injustes, injustifiables et illégaux imposés au secteur et que les travailleurs aussi bien que les collectivités d'ici en souffrent. Ces droits de douane nuisent à nos travailleurs, car ils augmentent les coûts de production et les prix qui menacent leur gagne-pain. En outre, si rien n'est fait, ces répercussions provoqueront des pertes d'emplois et des baisses de salaire, et nous ne pouvons pas permettre que cela se produise. Certes, les produits du secteur de l'acier sont importants pour les collectivités concernées, mais ils servent aussi de point d'ancrage, partout au pays, aux grappes de fabrication essentielles qui emploient des centaines de milliers de Canadiens. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés pendant que nos travailleurs et nos familles restent exposés aux répercussions de ces droits de douane illégaux.

Il y a des choses qu'on ne peut pas contrôler, mais il y a aussi beaucoup de choses qu'on peut contrôler. Nous ne pouvons pas contrôler les actions des gouvernements étrangers, mais nous pouvons contrôler les nôtres. La députée a évoqué quelques-uns des outils prévus dans la Loi sur Investissement Canada. Nous étudions effectivement toutes ces options: la cession forcée d'actifs, les sanctions financières et l'obligation pour l'entreprise de respecter les engagements qu'elle a pris envers les travailleurs, le gouvernement et l'ensemble du pays sous le régime des dispositions de la Loi sur Investissement Canada. J'invite la députée à se joindre à nous alors que nous adoptons une position très ferme et résolue à l'égard de l'entreprise pour lui faire comprendre qu'elle doit respecter ses engagements et que nous envisageons toutes les mesures prévues par la Loi sur Investissement Canada.

Par ailleurs, la députée a évoqué la visite du premier ministre Ford aujourd'hui. Je veux simplement souligner les mesures très importantes qui ont été annoncées aujourd'hui par le premier ministre, par les ministres et par le premier ministre de l'Ontario.

Il y a le Fonds d'action conjoint pour l'acier, financé à hauteur de 3,55 milliards de dollars sur cinq ans par le gouvernement du Canada, auxquels s'ajoutent 1,67 milliard de dollars du gouvernement ontarien.

Motion d'ajournement

La députée a mentionné la politique Achez canadien. Nous entendons tirer parti des politiques d'achat canadien et d'achat ontarien pour accorder la priorité à l'acier canadien dans les marchés publics et renforcer la demande intérieure. Cette mesure n'a pas été mentionnée par la députée dans son intervention, mais je sais qu'elle revêt une grande importance pour elle, de même que pour le Syndicat des Métallurgistes.

Nous renforçons les mesures de protection contre le dumping d'acier étranger et les subventions déloyales grâce à une application plus rigoureuse des règles par l'Agence des services frontaliers du Canada ainsi qu'à des mécanismes de recours commerciaux et de conformité plus stricts.

Nous avons un nouveau groupe de travail Canada-Ontario sur l'acier chargé de coordonner la mise en œuvre de mesures visant à soutenir le secteur de l'acier et à améliorer sa compétitivité.

L'industrie sidérurgique joue un rôle fondamental dans la compétitivité de notre économie. Nous fabriquons de l'acier depuis longtemps au Canada. Nous continuerons de fabriquer de l'acier et de le transformer en produits dont les fabricants ont besoin, non seulement au Canada, mais partout dans le monde.

La députée a parlé d'innovation et de progrès dans le secteur, de même que de partenariats gouvernementaux. Je lui rappellerais simplement le partenariat très novateur que nous avons conclu avec Algoma Steel pour l'aider à améliorer et à raffiner sa production.

En ce qui concerne les travailleurs, je tiens à souligner les nombreux programmes d'allègement des droits de douane que nous avons instaurés, dont plusieurs s'adressent aux entreprises, ainsi que les mesures de protection particulières offertes aux travailleurs par l'intermédiaire d'Emploi et Développement social Canada, y compris une enveloppe de 70 millions de dollars sur trois ans consacrée aux métallurgistes dans le cadre d'ententes sur le développement du marché du travail conclues avec les provinces, afin de permettre la reconversion et le perfectionnement professionnel de jusqu'à 10 000 métallurgistes.

Nous avons également réservé 382 millions de dollars sur cinq ans pour créer six alliances pour la main-d'œuvre, en travaillant main dans la main avec les travailleurs, les syndicats et les entreprises du Canada, et tous ceux qui soutiennent la vigueur de l'économie canadienne. La situation des travailleurs de Stelco est une trahison à leur égard. Nous ne l'acceptons pas. Dans notre caucus, les députés de la région d'Hamilton travaillent très fort ensemble pour leur venir en aide. Nous voulons que l'entreprise respecte ses engagements.

● (1905)

Heather McPherson: Monsieur le Président, les métallurgistes ont fourni leur part d'efforts. Ils nous avaient prévenus de ce qui allait arriver. Ils ont proposé des solutions. Ils ont contribué à bâtir notre pays. Maintenant, le gouvernement doit agir. Il doit utiliser le financement annoncé aujourd'hui pour renforcer les capacités sidérurgiques canadiennes, pour assortir les aides publiques de conditions exécutoires, pour offrir les protections réclamées par le Syndicat des Métallurgistes et pour obliger Cleveland-Cliffs à respecter ses engagements envers les travailleurs canadiens.

Motion d'ajournement

On ne jugera pas l'annonce d'aujourd'hui en fonction de la taille des manchettes ou du nombre de conférences de presse. La vraie mesure de réussite sera de savoir si les travailleurs canadiens conservent leur emploi, si l'industrie sidérurgique se renforce et si le gouvernement prouve enfin que, lorsqu'il fait une promesse aux travailleurs, il a l'intention de la tenir.

Karim Bardeesy: Monsieur le Président, nous avons pleinement l'intention d'être aux côtés des travailleurs qui ont bâti ce pays, comme l'a expliqué la députée, en veillant à ce que les entreprises respectent au pied de la lettre les engagements qu'elles ont pris, que ce soit par l'entremise de la Loi sur Investissement Canada, de programmes de subventions ou des ententes de contribution que nous concluons avec elles. Dans le cas de Stelco et de Cleveland-Cliffs, nous examinons toutes les options juridiques et les recours possibles qui s'offrent à nous, y compris le dessaisissement forcé des actifs, les sanctions financières et l'obligation pour l'entreprise d'honorer ses engagements.

Nous sommes solidaires des travailleurs et des entreprises canadiennes afin de nous assurer de réagir correctement, d'offrir les soutiens appropriés et d'avoir la bonne approche, ce qui indique très clairement que nous utiliserons tous les leviers politiques à notre disposition pour veiller à ce que les travailleurs — non seulement à Hamilton, mais dans l'ensemble du Canada — qui sont touchés par ces droits de douane et qui peuvent tirer parti d'une vision tournée vers l'avenir soient couverts par notre approche et à ce que nous soyons là pour eux.

LA FISCALITÉ

Cheryl Gallant (Algonquin—Renfrew—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole au nom des gens d'Algonquin—Renfrew—Pembroke, une circonscription qui compte de nombreuses exploitations agricoles, pour parler du fait que le gouvernement libéral n'a pas répondu quand on lui a demandé si les libéraux appuieraient le plan d'aide d'urgence des conservateurs pour réduire la facture à la pompe.

La montée en flèche du prix du diésel vient encore intensifier la pression qui s'exerce sur le coût des aliments. Le prix du diésel a augmenté de près de 80 % au cours de la dernière année. Le diésel alimente les tracteurs qui servent à cultiver nos aliments. Il alimente les camions et les trains qui transportent ces aliments. Quand ces coûts augmentent, les agriculteurs, les entreprises et les familles paient plus cher. Voilà pourquoi les conservateurs ont présenté un plan d'aide d'urgence qui vise à réduire le coût du diésel, à augmenter la production de carburant canadien et à faire économiser de l'argent aux Canadiens. Malheureusement, les députés libéraux ont voté contre notre proposition. Quand on réduit les coûts que doivent payer les agriculteurs qui cultivent nos aliments et les entreprises qui les transportent, les coûts diminuent tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Notre plan pour faire économiser de l'argent aux Canadiens tranche nettement avec la politique officielle des libéraux, qui consiste à augmenter les prix. L'intention des libéraux d'interdire 90 % du plastique dans les épiceries fera augmenter le prix des aliments, tandis que leurs politiques relatives à l'éthanol et à l'essence continuent d'exercer une pression à la hausse sur le prix du carburant. La promesse du premier ministre d'imposer des droits de douane sur le carbone augmentera le coût des importations en provenance de pays qui n'ont pas de taxe sur le carbone. Par ailleurs, leur nouvelle réglementation en matière d'électricité ajoutera des coûts supplémentaires qui se répercuteront sur les factures des mé-

nages canadiens. Le secrétaire parlementaire du premier ministre prétend que ce ne sont que de fausses nouvelles, comme si un simple geste de la main pouvait faire disparaître les conséquences des politiques libérales.

À la place, les libéraux semblent avoir emprunté une page du manuel de Donald Trump: changer le nom d'une chose pour donner l'impression qu'elle est nouvelle. Après le lac Ontario rebaptisé par le président américain, voici le crédit pour la TPS rebaptisé par les libéraux. Là où ça devient trompeur, c'est lorsqu'ils présentent ce changement de nom comme une preuve de leur souci de l'abordabilité. En réalité, c'est une preuve de leur culpabilité. La manipulation est le seul mot qui convient pour décrire un parti dirigé par un économiste qui prétend que rendre aux Canadiens leur propre argent constitue une stratégie de réduction des prix. Les politiques libérales comme l'interdiction des emballages en plastique, ainsi que la réglementation sur l'électricité et les carburants, augmentent les coûts. Les dépenses effrénées du premier ministre alimentent l'inflation.

Le dernier rapport du directeur parlementaire du budget souligne à quel point le gouvernement libéral actuel est encore plus irresponsable que le gouvernement Trudeau qui l'a précédé. Le rapport révèle qu'avant les nouvelles dépenses qui seront annoncées dans le prochain budget, le total des emprunts au cours des cinq prochaines années atteindra trois quarts de billion de dollars. Tous les Canadiens devraient savoir que les premiers 1 500 \$ qu'ils enverront au gouvernement en impôts serviront à payer les intérêts sur la dette libérale. Les paiements d'intérêts constituent la dépense gouvernementale qui connaît la croissance la plus rapide. D'ici la fin de son mandat, le gouvernement fédéral dépensera 83 milliards de dollars en paiements d'intérêts, et la même année, il a prévu de consacrer 64 milliards de dollars aux soins de santé. La population vieillit, mais le premier ministre Brookfield veut consacrer plus d'argent aux entreprises parasites qu'aux soins de santé des Canadiens.

Les dépenses incontrôlées font grimper la demande dans l'économie et attisent l'inflation. La réglementation libérale fait grimper le coût des combustibles et de l'électricité. Les libéraux nieront cette réalité aussi longtemps qu'ils le pourront, mais les Canadiens qui paient des prix plus élevés peuvent voir la vérité. L'augmentation des prix est le fondement de la politique officielle du Parti libéral.

• (1910)

Mike Kelloway (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement reconnaît que les Canadiens sont confrontés à l'incertitude économique, alors que l'instabilité mondiale et la hausse des coûts exercent des pressions sur le budget des ménages. Les droits de douane imposés par notre principal partenaire commercial ont de lourdes répercussions sur les travailleurs et les entreprises d'un océan à l'autre. Parallèlement, les conflits et l'instabilité au Moyen-Orient ont contribué à la hausse du prix du carburant dans le monde entier.

Face à ces pressions, les Canadiens ont besoin de répit, et le gouvernement a répondu à leurs attentes. Au printemps dernier, nous avons pris des mesures pour atténuer l'impact du coût élevé du carburant sur les Canadiens. En avril, après que les perturbations des livraisons de pétrole brut passant par le détroit d'Ormuz ont fait grimper encore plus le prix du carburant, le gouvernement a temporairement suspendu la taxe d'accise fédérale sur le carburant.

Cette mesure a permis aux Canadiens et aux entreprises canadiennes d'économiser jusqu'à 10 ¢ le litre sur l'essence et l'essence d'aviation sans plomb, jusqu'à 11 ¢ le litre sur l'essence d'aviation au plomb et jusqu'à 4 ¢ le litre sur le diésel et le carburant d'aviation. Les économies ont été immédiates. Lorsque la suspension temporaire de la taxe d'accise fédérale sur les carburants a été instaurée, le prix de l'essence a diminué de 11 % le litre dès le premier jour de son application, ce qui a eu des retombées immédiates pour les consommateurs.

Grâce au projet de loi C-38, nous continuons d'alléger le fardeau à la pompe en proposant de prolonger la suspension temporaire de la taxe d'accise fédérale sur les carburants jusqu'au 31 janvier 2027, et d'appliquer 50 % du taux normal de la taxe d'accise du 1^{er} février au 31 mars 2027. Cette mesure contribuerait à réduire les coûts quotidiens pour les Canadiens, notamment les camionneurs et les entreprises des secteurs de l'alimentation, de l'agriculture, du logement, de la construction et de la livraison. En résumé, cela permettrait de continuer à offrir une aide rapide et substantielle au moment où les Canadiens en ont le plus besoin.

Nous reconnaissons également que les produits d'épicerie n'arrivent pas d'eux-mêmes sur les tablettes des magasins. Dans un pays aussi vaste que le Canada, le transport des personnes et des marchandises est essentiel et dépend grandement du diésel. La hausse du prix du diésel à la pompe a également réduit les marges de profit des entreprises en augmentant le coût du transport des marchandises vers les marchés. Le gouvernement demeure en communication étroite avec les raffineurs, qui maximisent leur capacité de production de diésel pour s'adapter à la situation actuelle.

Comme notre gouvernement l'a indiqué à maintes reprises, nous continuons de nous concentrer sur ce que nous pouvons contrôler, notamment le renforcement de l'économie canadienne, la diversification de nos partenaires commerciaux internationaux, la gestion responsable des finances publiques et le soutien aux Canadiens, qui doivent chaque jour composer avec la hausse des coûts.

Partout au pays, les Canadiens sont préoccupés par le prix des produits essentiels, notamment le carburant, la nourriture, le logement et d'autres produits de première nécessité. Le gouvernement, qui comprend ces pressions, prend des mesures concrètes et responsables à la fois pour leur venir en aide et pour préserver la stabilité économique à long terme du Canada. Il s'agit entre autres de suspendre temporairement la taxe d'accise sur l'essence et le diésel.

Motion d'ajournement

• (1915)

Cheryl Gallant: Monsieur le Président, dans sa réponse à ma question, le secrétaire parlementaire du premier ministre m'a accusée, comme ça, de ne pas appuyer les agriculteurs de Pembroke. Bien qu'il y ait près d'un millier de fermes dans ma circonscription, aucune d'entre elles ne se trouve dans la ville de Pembroke. Cette erreur géographique est facile à corriger.

L'automne est le moment idéal pour faire un périple en voiture dans la vallée de l'Ontario. J'invite tous les députés à se promener le long de la pittoresque route d'Opeongo, à dîner au Redneck Bistro, à Calabogie, ou à souper à la brasserie Whitewater, à Cobden. Il reste même un peu de temps pour cueillir des pommes au verger McGregor, près de Renfrew.

Le secrétaire parlementaire soigneusement choisi par le premier ministre a peut-être fait une hallucination où il y avait des fermes à Pembroke. Je peux néanmoins lui assurer que j'appuie tous les employés non imaginaires de la belle circonscription d'Algonquin—Renfrew—Pembroke.

Mike Kelloway: Monsieur le Président, je le répète, la suspension temporaire de la taxe d'accise sur l'essence et le diésel s'inscrit dans l'approche équilibrée du gouvernement, qui vise à offrir aux Canadiens une réduction immédiate des coûts grâce à des mesures bien ciblées. Le gouvernement continuera d'agir en matière d'abordabilité avec équité, rigueur et un souci marqué d'obtenir des résultats pour les Canadiens. Nous aidons les Canadiens à composer avec le contexte d'incertitude actuel et les défis liés au coût de la vie, tout en bâtissant une économie plus forte, plus résiliente et plus autonome. Encore une fois, nous prenons dès maintenant des mesures concrètes pour réduire les coûts, tout en investissant dans la prospérité à long terme.

Enfin, j'aimerais dire que, si la députée propose de visiter certains de ces endroits, j'accepterai volontiers son invitation et me joindrai à elle. En tant que Cap-Bretonnais s'adressant à une Ontarienne, je peux dire que je saisis cette occasion avec grand plaisir.

Le vice-président adjoint (John Nater): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 17.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 21 octobre 2026

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS		Solomon	10543
La Journée mondiale de la dignité		Poilievre	10543
Mingarelli	10539	Solomon	10544
L'équipe nationale de Sudbury aux Jeux d'Olympiques spéciaux Canada		Les finances	
Bélanger (Sudbury-Est—Manitoulin—Nickel Belt)	10539	Poilievre	10544
L'école primaire Green Gables		Solomon	10544
Casey	10539	Les priorités du gouvernement	
La Semaine de la petite entreprise		Normandin	10544
Bragdon	10539	Fraser	10544
Le cimetière militaire national		Normandin	10544
Fortier	10540	Dabrusin	10544
La Campagne du coquelicot de 2026		Le travail	
Brassard	10540	Larouche	10544
La reconnaissance de l'excellence en matière de collecte de fonds		Lightbound	10544
Fancy	10540	Les services publics et l'approvisionnement	
La sécurité alimentaire		Poilievre	10545
Lefebvre	10540	Fragiskatos	10545
La Semaine nationale des éducatrices et éducateurs de la petite enfance		Poilievre	10545
Garon	10541	McKnight	10545
L'Association islamique du Manitoba		Poilievre	10545
Duguid	10541	McKnight	10545
La sécurité alimentaire		L'économie	
DeRidder	10541	Barlow	10545
La Journée mondiale contre la polio		Fragiskatos	10546
Hanley	10541	Barlow	10546
La tragédie à la Base des Forces canadiennes Wainwright		Fragiskatos	10546
Borrelli	10542	Kirkland	10546
Les jeunes et la pornographie		Church	10546
Villeneuve	10542	Kirkland	10546
La tragédie à la Base des Forces canadiennes Wainwright		Church	10546
Poilievre	10542	L'identité et la culture canadiennes	
Le Programme national d'alimentation scolaire		Champoux	10546
Sudds	10542	Miller	10547
		Champoux	10547
		Miller	10547
QUESTIONS ORALES		L'économie	
L'économie		Cobena	10547
Poilievre	10542	Gainey	10547
Lightbound	10543	Cobena	10547
Poilievre	10543	Gainey	10547
Lightbound	10543	Zimmer	10547
Poilievre	10543	Thompson	10547
Solomon	10543	Godin	10548
Poilievre	10543	Lightbound	10548
		Godin	10548
		Lightbound	10548
		Les affaires étrangères	
		Acan	10548
		Anand	10548
		Le logement	
		Mantle	10548
		Robertson	10548

Mantle	10548
Robertson	10549
Muys	10549
Robertson	10549
Hardy	10549
Desrochers	10549
Hardy	10549
Desrochers	10549
Le travail	
Jackson	10550
Church	10550
Jackson	10550
Diab	10550
Rempel Garner	10550
Diab	10550
L'immigration	
Rempel Garner	10550
Church	10551
Les ressources naturelles	
St-Pierre	10551
Dabrusin	10551
La sécurité publique	
Caputo	10551
Anandasangaree	10551
Caputo	10551
Anandasangaree	10551
Borrelli	10551
Anandasangaree	10552
Les affaires autochtones	
Sheehan	10552
Gull-Masty	10552
Le transport aérien	
Kram	10552
Kelloway	10552
La justice	
Gazan	10552
Kelloway	10552

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Loi sur le Mois du patrimoine ukrainien	
Projet de loi S-210. Troisième lecture	10552
Adoption de la motion	10554
Troisième lecture et adoption du projet de loi	10554

AFFAIRES COURANTES

Les délégations interparlementaires	
Coteau	10554
Les comités de la Chambre	
Santé	
Dhaliwal	10554
Loi sur le Mois du patrimoine hongrois	
Davies (Vancouver Kingsway)	10554
Projet de loi C-294. Présentation et première lecture	10554

Adoption de la motion; première lecture et impression du projet de loi	10554
Pétitions	
Le pont rouge	
Caputo	10554
La caserne de pompiers de Barriere	
Caputo	10554
La Société canadienne des postes	
Vis	10555
Le bien-être des animaux	
Duncan	10555
Le coût du lait maternisé	
Kram	10555
Les urgences des hôpitaux	
Lamoureux	10555
Les États-Unis d'Amérique	
Kwan	10555
Les affaires étrangères	
Davies (Vancouver Kingsway)	10555
Questions au Feuilleton	
Lamoureux	10556
Demandes de documents	
Lamoureux	10556
Privilège	
Déformation présumée des propos tenus par les députés	
May	10556
Lamoureux	10557
Bittle	10557

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Loi sur les médias sociaux sécuritaires	
Miller	10557
Projet de loi C-34. Deuxième lecture	10557
Thomas	10559
Ste-Marie	10559
Lamoureux	10559
Bendayan	10560
Rood	10561
Blanchette-Joncas	10561
Fergus	10562
Thomas	10562
Lamoureux	10565
Ste-Marie	10565
Zimmer	10565
Lamoureux	10565
Champoux	10566
Champoux	10566
Myles	10569
Blanchette-Joncas	10569
Lamoureux	10570
Thomas	10570
Zuberi	10570
May	10572

Lamoureux.....	10572	DeRidder	10579
Blanchette-Joncas	10572	Lamoureux.....	10580
Privilège		Privilège	
La liberté de parole dans le travail parlementaire des députés		La présumée divulgation prématurée du projet de loi C-40	
Lamoureux.....	10572	Scheer.....	10581
Loi sur les médias sociaux sécuritaires		MOTION D'AJOURNEMENT	
Projet de loi C-34. Deuxième lecture.....	10573	La sécurité publique	
Lamoureux.....	10573	Khanna.....	10583
AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS		Kelloway	10583
Loi de Georgina		Le secteur de l'acier et de l'aluminium	
Vien.....	10573	McPherson.....	10584
Projet de loi S-242. Deuxième lecture.....	10573	Bardeesy.....	10585
Fancy	10575	La fiscalité	
Larouche.....	10575	Gallant.....	10586
DeRidder	10576	Kelloway	10586
Fancy	10576		
Larouche.....	10577		

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>